

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mercredi 15 mars 2006, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *MM. Blaise Hatt-Arnold, Olivier Norer, Patrice Reynaud, M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 mars 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 mars, mercredi 15 mars et lundi 20 mars 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

La présidente. Les pétitions suivantes ont été déposées:

- P-164, «Non à un projet de station CEVA surdimensionné au plateau de Champel»;
- P-165, «Ouverture à l'année du Restaurant des Bastions»;
- P-166, «Contre le trafic de drogue dans le quartier des Eaux-Vives».

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Fêtes et manifestations dans le parc des Bastions» (P-123 A)¹.

Suite du premier débat

M. Jean-Charles Rielle (S). Vu le petit nombre de personnes dans la salle pour l'instant, je préfère reprendre la parole tout à l'heure. Je parle au nom du Parti socialiste et certains ne savent pas encore ce que je vais dire.

M. Georges Queloz (L). Tout à l'heure, j'ai été un peu surpris par les propos de M. Bonny quand il a dit qu'on ne pouvait pas accepter le texte de cette pétition.

¹ Rapport, 5624.

A mon avis, M. Bonny, comme les personnes qui le suivront ce soir, est en train de donner une bonne paire de claques à la démocratie. En effet, la pétition est le droit de se faire entendre, parce qu'un véritable problème existe. En commission, nous prenons note de ce problème, nous en discutons, mais nous ne votons pas le texte envoyé par des pétitionnaires; nous le renvoyons au Conseil administratif en prenant en compte l'existence du problème. Notre mission s'arrête là.

On ne demande pas aux pétitionnaires d'être des experts et de venir devant la commission des pétitions avec un texte prêt à être voté. C'est la raison pour laquelle je suis indigné en voyant les citoyens auteurs d'une pétition traités de la sorte.

M. Marc-André Rudaz (UDC). J'ai bien lu cette pétition et, c'est vrai, certains termes utilisés ne sont pas les meilleurs. Toutefois, cela n'empêche pas qu'elle soulève des problèmes. Si des personnes s'expriment de cette manière dans des pétitions, c'est parce qu'elles estiment que les hommes politiques – et nous en faisons partie – ne font pas leur travail.

Les pétitionnaires se sentent incompris et, si nous pratiquons la politique de l'autruche, nous verrons une extrême droite de plus en plus dure. C'est une grave erreur. Nous sommes en démocratie et cette pétition soulève des problèmes qui doivent être résolus, sinon nous le regretterons dans quelques années.

Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera les conclusions de la commission et renverra cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je réponds à M. Queloz. Il nous dit que refuser cette pétition reviendrait à lancer un coup de poing à la démocratie. Pour nous, l'accepter, c'est justement ne pas respecter le sens de la démocratie, à savoir permettre à tous et à toutes de profiter de ce parc sans discrimination pour des manifestations et pour s'y promener.

Nous sommes là pour relayer ou non les demandes des citoyens et des citoyennes. S'il était avéré que le rôle de la commission des pétitions se limitait à accepter toutes les pétitions et à les renvoyer, nous pourrions simplement la supprimer, puisqu'elle n'aurait dans les faits plus aucun rôle.

C'est pourquoi je demande le vote nominal sur cet objet.

La présidente. Madame Thiévent, êtes-vous suivie par quatre conseillers municipaux? (*Une dizaine de mains se lèvent.*) Il y aura donc le vote nominal.

M. Georges Queloz (L). Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Thiévent qu'on ne peut pas donner comme cela un camouflet à la démocratie. On ne peut pas revendiquer le droit à l'expression, à la liberté de s'exprimer et, en même temps, la censurer. Or, ce soir, c'est ce que nous faisons: nous censurons un texte et je le déplore.

M. Pierre Rumo (T). Nous sommes tous d'accord dans cette enceinte: le droit de pétition est un droit démocratique important. Le problème soulevé par les pétitionnaires peut être considéré comme sérieux. Néanmoins, j'aimerais citer George Orwell et Noam Chomsky; avec d'autres auteurs, ils ont dit que le choix des mots n'est pas innocent, ni gratuit. Il me semble que cette pétition est allée beaucoup trop loin et elle est absolument à rejeter. Depuis deux ans, le terme de NEM – non-entrée en matière – est appliqué à des personnes dont la demande d'asile n'est pas prise en considération. A une telle pétition, on devrait également pouvoir apposer l'étiquette «NEM»...

M. Didier Bonny (DC). Je vais revenir brièvement sur les premiers propos de M. Queloz, lorsqu'il m'a interpellé. Je suis assez d'accord avec lui, partant du principe que, lorsque nous débattons d'une motion, nous votons sur l'invite et pas sur ses considérants. La pétition P-123 demande de revoir le calendrier des événements au parc des Bastions et une meilleure surveillance des lieux. A mon avis, cela ne devrait pas poser de problème et nous pouvons comprendre le vote de la commission des pétitions. Mais, Madame la présidente, j'aimerais savoir ce que dirait M. Queloz si une conseillère ou un conseiller municipal déposait une motion dont l'invite serait tout à fait correcte, mais les considérants injurieux. J'en suis persuadé, il serait le premier à se lever pour dire que c'est scandaleux.

Or, ce soir, nous pouvons peut-être être favorables à l'invite, mais les considérants sont tellement inacceptables que nous n'avons pas d'autre choix que de refuser cette pétition. J'espère qu'une majorité de ce Conseil municipal renversera le vote de la commission et que les pétitionnaires reviendront avec une autre pétition, digne de ce nom et pas injurieuse envers les différentes populations de notre commune.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout à l'heure, mon collègue Bonny disait qu'il s'exprimait à titre personnel. Pour ma part, je pense qu'il faut situer les faits. Au départ, nous l'avons dit, les pétitionnaires étaient complètement exaspérés et, quand nous les recevions en commission, leurs propos reflétaient souvent leur désespoir. C'est un état de fait. Si certains, dans cette enceinte, se sentent particulièrement vexés dans la forme, je peux le comprendre, nous ne

sommes cependant pas là pour considérer la forme, mais le fond. C'est assez simple, puisqu'il s'agit d'une question de sécurité, de salubrité, de régulation des événements dans un parc où la population pense que trop d'événements se déroulent.

Nous sommes tous élus non pas pour défendre nos intérêts personnels, non pas pour nous sentir atteints dans nos petites personnes, mais pour défendre l'intérêt des citoyens. J'aimerais donc qu'on s'en tienne au fond, comme le maire l'a fait lors de son audition. Pourquoi ne pourrions-nous pas adopter cette attitude foncièrement raisonnable plutôt que de faire tout un pataquès d'une histoire finalement assez simple?

M. Alexis Barbey (L). Je suis content que M. Lathion se soit exprimé avant moi, dans la mesure où je voulais en grande partie tenir le même type de propos. En ce qui concerne la rédaction de cette pétition, j'aimerais rappeler que les pétitionnaires sont des citoyens comme les autres; ils ne sont pas des élus censés connaître les règles d'élaboration de ce type de texte. Par conséquent, ils réagissent avec leurs tripes. Pour ma part, le fait que cette pétition contienne des attaques, disons, catégorielles et que celles-ci soient assez mal rédigées ne me conduit pas à prendre parti contre les pétitionnaires, mais plutôt à m'inquiéter de leur agacement et de l'exaspération qui a présidé à la rédaction d'une pétition de cette nature et sous cette forme-là.

C'est pourquoi j'invite ici les conseillères et les conseillers municipaux à se poser la vraie question: pourquoi les pétitionnaires ont-ils rédigé cette pétition et quel est leur objectif? Leur objectif est-il d'atteindre une moindre nuisance pour les usagers et les bordiers de ce parc, et pour tous ceux qui résident aux alentours? Est-ce contraire à la démocratie, comme on semble vouloir nous le faire entendre dans ce Conseil municipal? Pour ma part, je considère qu'il faut entrer en matière; il n'y a pas lieu de s'étriper là-dessus en séance plénière et nous pouvons parfaitement examiner cette pétition à tête reposée.

Je souhaite simplement que personne ne se sente attaqué ni blessé dans sa qualité de défenseur d'une catégorie de la population ou d'une autre. Mais chacun doit se rendre compte qu'une situation a entraîné une certaine fatigue nerveuse auprès de personnes qui ont été amenées à réagir de cette manière. La forme n'y est pas, mais n'y a-t-il pas de fond pour autant? A mon point de vue, nous ne pouvons pas résumer ainsi.

M. Georges Queloz (L). Je vous remercie de me donner la parole, Madame la présidente, car c'est la troisième fois que je m'exprime sur ce sujet...

La présidente. Je ne l'avais pas remarqué, Monsieur Queloze, sinon peut-être bien que vous ne l'auriez pas eue... Mais puisque vous l'avez, continuez!

M. Georges Queloze. Si j'ai redemandé la parole, Madame la présidente, c'est parce que j'ai été mis en cause par M. Bonny. Il m'a fait un procès d'intention en disant que si les considérants d'une motion étaient aussi injurieux que cette pétition, je ne les accepterais certainement pas. Je m'inscris en faux contre cette affirmation, pour une simple et bonne raison: j'ose attendre de personnes qui pratiquent la politique une attitude différente de celle de citoyens qui expriment leur ras-le-bol en adressant une pétition. Pour eux, cela ne peut plus durer et les choses doivent changer.

Je suspecte finalement un message qu'on essaie de faire passer pour refuser cette pétition. On est en train de demander aux pétitionnaires de rédiger un autre texte et de l'envoyer à la commission des pétitions. Ainsi, les commissaires toucheront des jetons de présence pour entretenir leur parti, puis nous en discuterons à nouveau ici, en séance plénière.

Finalement, nous sommes d'accord sur le fond, mais pas forcément sur la forme. A mon avis, cette pétition doit être renvoyée au Conseil administratif, qui doit avoir la sagesse de la traiter comme il se doit en prenant les dispositions qui s'imposent. Il faut quand même se souvenir que, depuis relativement peu de temps, une multitude de manifestations sont organisées aux Bastions. Auparavant, cela se limitait exclusivement à la fête du 1^{er} Août et le reste était interdit. Il serait intéressant de revoir les conditions du legs et j'invite le Conseil administratif à se pencher très sérieusement sur cette question.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Ce débat se prolonge et il est intéressant de voir comment la forme imprègne le fond. Lorsque la forme est teintée de racisme et d'exclusion, comment voulez-vous sauver le fond après? On ne va pas simplement renvoyer... (*Remarque de M. Queloze.*) Madame la présidente, pouvez-vous demander à M. Queloze de respecter mon discours comme je respecte le sien, même si je ne l'apprécie pas. (*Exclamations.*)

La présidente. Monsieur Queloze, vous disiez tout à l'heure que vous ne teniez pas de propos injurieux, veuillez alors vous y tenir! Nous continuons ce débat et nous essayons d'en finir...

M. Jacques Mino. Je reprends sur la forme et sur le fond. La distinction peut être faite quand les gens restent corrects et se montrent respectueux de la

démocratie. On peut ne pas être d'accord et le dire franchement. Si nous renvoyons cette pétition au Conseil administratif, nous ne lui renverrons pas uniquement les conclusions, mais toute la pétition. Nous n'allons donc pas nous rendre complices de la forme, qui contient des choses inadmissibles.

A la commission des pétitions, lorsqu'on reçoit les gens, on aurait parfois intérêt à leur demander de revoir leur copie avant d'entrer en matière, pour éviter de se retrouver dans la situation d'aujourd'hui. C'est cela le respect de la démocratie. Si la commission des pétitions existe, c'est justement pour évaluer la pertinence d'une pétition face à la démocratie de la Ville. Certaines pétitions sont refusées et ce n'est pas un déni de démocratie et, dans le respect de la démocratie, je vous propose de refuser cette pétition P-123.

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Plus le débat avance, plus est manifeste le ton excessif de la pétition et plus je m'interroge sur sa pertinence. Devons-nous avoir recours à des statistiques pour définir le pourcentage de la population touchée par les désagréments sonores en plein cœur de Genève? Je ne le sais pas, mais je pose cette question tout en rappelant qu'une ville est faite pour être vivante.

J'habite le quartier de Saint-Jean, réputé pour être plutôt calme, à l'inverse des Pâquis. Mais il y a eu dans mon immeuble, récemment, une problématique entre locataires qui ne supportaient pas le bruit de voisins qui marchaient la nuit dans leur appartement – peut-être pour aller aux toilettes. Cet exemple illustrera la pertinence ou non de ce qu'on peut faire en ville pour limiter le niveau sonore, en rapport à la tolérance individuelle.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, je m'interroge sérieusement sur nos méthodes de travail en commission. En effet, cette pétition a été renvoyée en commission des pétitions et nous l'avons tous reçue et lue, notamment les commissaires. Nous pouvons discuter de la forme, des termes peut-être, mais pas de l'inquiétude éprouvée par les gens, d'autant plus qu'aujourd'hui le nombre de manifestations a tendance à augmenter. Les commissaires sont des gens intelligents et ils ont une certaine vision des choses – j'espère! – parce que, en commission, nous avons procédé à l'audition des pétitionnaires et discuté de tout cela. A l'unanimité, nous avons décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Je pars donc du principe que c'est là le résultat d'une réflexion.

Ce soir, j'ai beaucoup de peine à comprendre ce changement de vision en séance plénière, même si, politiquement, on peut admettre bien des choses en démocratie. Ce changement d'avis par rapport à des termes me gêne profondément, alors que nous avons eu tout le temps d'en parler en commission. En effet, des gens sont venus, nous les avons entendus; certains étaient émus et avaient de la

peine à s'exprimer, parce qu'il n'est pas toujours facile de venir en commission – ce n'est pas courant pour une majorité de personnes. Nous aurions pu en parler différemment, c'est vrai, et je remercie le président de la commission de l'avoir relevé.

Maintenant, c'est votre décision, mais elle remet un peu en cause le fonctionnement de nos commissions dès le moment où la confiance n'est pas totale envers les représentants des partis qui y siègent. Assurément, l'Union démocratique du centre renverra cette pétition au Conseil administratif.

M. Jean-Charles Rielle (S). J'aimerais rassurer M. Rubeli, puisque je fais partie des personnes de cette commission qu'il qualifie d'intelligentes. Je rassure aussi les auteurs de cette pétition par rapport à la sécurité et au bruit, puisque le message a été clairement entendu, je crois. Ce n'est pas la première pétition sur ce thème, sérieusement pris en compte par notre municipalité.

Cela dit, ce soir, je fais amende honorable – c'est très rare dans ce plénum... Fort de tout ce que j'ai entendu, j'ai relu cette pétition et pour ces quelques mots, «le comble des combles la Gay pride», ou par rapport à la notion de «manouches», je rejette cette pétition, contrairement à la position unanime de la commission.

Madame la présidente, je parle au nom du Parti socialiste, qui laissera la liberté de vote à chacune et à chacun, afin de respecter les avis des uns et des autres. Par rapport à ce que j'ai voté en commission, c'est la première fois, je crois, depuis que je siège dans cette enceinte, en 1995, que je reviens sur une décision prise en commission.

A l'avenir, une plus grande attention sera peut-être demandée aux commissaires lorsqu'ils liront une pétition et écouteront un certain nombre de personnes. Lors de leur audition, les pétitionnaires étaient tout à fait audibles et nous avons pris en considération leur demande, mais, à la relecture, pour des questions notamment liées aux aspects cités tout à l'heure, et par respect envers toutes ces populations, nous devons rejeter cette pétition.

Deuxième débat

Mises aux voix à l'appel nominal, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-123 au Conseil administratif sont refusées par 35 non contre 33 oui (1 abstention).

Ont voté non (35):

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Didier Bonny (DC), M. Roberto Brogini (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve),

M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M. Guy Jousson (T), M. Roman Juon (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Martine Sumivret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté oui (33):

M. Alexis Barbey (L), M^{me} Nicole Bobillier (S), M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L), M. Simon Brandt (R), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M^{me} Véronique Elefant-Yanni (HP), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. René Grand (S), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Philippe Herminjard (R), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

S'est abstenu (1):

M. Jean-Louis Fazio (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (10):

M. Alain Comte (T), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Olivier Norer (Ve), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. Frédy Savioz (UDC), M. Vincent Schaller (L), M. François Sottas (AdG/SI).

Présidence:

M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Cette pétition sera donc classée.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Oui au maintien des attractions foraines sur les quais pour les Fêtes de Genève» (P-138 A)¹.

Rapporteur: M. Jean-Charles Lathion.

La pétition P-138 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 20 avril 2005.

La commission s'est réunie le 14 novembre 2005 ainsi que les 9 et 16 janvier 2006, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer. Les notes de séances ont été prises le 14 novembre 2005 par M^{me} Laurence Schmidlin, puis par M^{me} Olivia Di Lonardo, que nous remercions pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Résumé de la pétition

Dans un courrier accompagnant la pétition et adressé, le 18 mars 2005, au Conseil municipal de la Ville de Genève, l'Union des forains de Genève exprime ses inquiétudes face aux décisions du Conseil administratif de supprimer les fêtes qui avaient lieu, chaque année, sur le quai marchand des Pâquis durant la seconde quinzaine du mois de juillet.

Malgré des garanties orales exprimées lors d'une séance en janvier 2005 par MM. Pierre Muller et Manuel Tornare, conseillers administratifs, une décision d'annulation de ces fêtes a été signifiée, sans concertation, le 16 février 2005.

Les forains contestent les arguments évoqués, à savoir les intérêts publics et les nuisances, notamment les nuisances sonores, qu'ils opposent à l'autorisation accordée à la Lake Parade, beaucoup plus bruyante. Ils demandent à pouvoir rester sur les quais.

Séance du 14 novembre 2005

Audition de MM. Alain Bergdorf, président de l'Union des forains de Genève, Jean-Claude Schauerxins, vice-président, et Christian Walder, membre adjoint

M. Walder explique que cette pétition fait suite à la décision du Conseil administratif, en décembre 2004, de déplacer les attractions foraines sur la plaine de

¹ «Mémorial 162e année»: Commission, 6019.

Plainpalais durant les Fêtes de Genève. Une option impensable pour les intéressés, car s'ils s'installent sur la rade, c'est en fonction d'un point d'eau indispensable pour leurs activités et compte tenu des touristes qui s'y promènent.

Après un premier rendez-vous avec le Conseil administratif, les forains ont été autorisés à retrouver leur emplacement durant les Fêtes de Genève, sous réserve des années à venir.

Les tentatives de rencontrer le Conseil administratif en 2005 ont été vaines. Les forains se sont basés sur le statu quo. Parallèlement, ils ont également émis la demande de pouvoir installer leurs métiers sur les quais durant trois semaines au mois de juillet, à l'occasion de trois petites fêtes: Harry-Marc, le 14 juillet avec les Français de Genève et lors de la Fête de la Société de sauvetage.

Le 16 février 2005, ils ont reçu une réponse du Conseil administratif à leur courrier, confirmant que les attractions foraines étaient supprimées. Leur recours est resté sans suite, tout comme la promesse de rencontre, en septembre, avec M. Manuel Tornare.

M. Walder déplore cette absence de discussion ainsi que les critiques à l'encontre de leurs métiers jugés bruyants (alors qu'ils se terminent à 22 h), inesthétiques et générateurs de déchets (alors que les manèges ne sont que des installations aériennes).

De plus, les forains ont appris que le Cirque du Soleil allait venir aux mêmes dates que celles prévues pour leurs activités. Il avait été convenu que, avant que le Conseil administratif ne prenne de décision, il contacte l'Union des forains de Genève. Il ne l'a jamais fait et il place les intéressés devant le fait accompli. Il y a deux ans déjà, lorsqu'ils avaient dû travailler avec le Cirque du Soleil, leur chiffre d'affaires avait baissé de 50%. Ils ont pris alors un avocat et écrit au Conseil administratif sans jamais obtenir de réponse.

M. Walder explique que les forains doivent connaître les décisions se rapportant aux Fêtes de Genève suffisamment tôt pour pouvoir planifier leurs activités. Actuellement, on est au mois de novembre et cela devient problématique. Les forains sont des commerçants de Genève et ils ont besoin d'un lieu où exploiter leurs carrousels pour pouvoir vivre. Sans cela, ils ne peuvent travailler, ce qui est particulièrement grave pour des indépendants n'ayant pas droit aux allocations de chômage.

M. Schauerxins ajoute que, pour assurer le programme d'activités en fonction du calendrier, il faut s'y prendre à l'avance et qu'il est nécessaire de trouver des lieux où se déroulent des fêtes, ce qui est difficile ailleurs en juillet.

M. Bergdorf relève que c'est par les médias qu'ils ont su qu'on ne les voulait plus sur les quais.

En réponse à leurs questions, les commissaires apprendront que, si le comité des Fêtes de Genève a des relations privilégiées avec le Conseil administratif, il ne tient pas les forains au courant des orientations ou des décisions prises. M. André Hediger ayant été hospitalisé durant une certaine période, ils ont rencontré MM. Tornare et Muller, auxquels ils ont demandé que la décision du statu quo leur soit confirmée par écrit. Les magistrats ont dit qu'ils étaient d'accord mais que ce serait M. Hediger qui formaliserait cet acceptation à son retour. Le Conseil administratif les a fait attendre et c'est finalement un refus que M. Hediger a formulé pour les manifestations précédant les Fêtes de Genève. Les forains pensent avoir été grugés.

A un commissaire proposant la plaine de Plainpalais comme solution de repli, M. Walder répond que, si l'on tient des manèges entre juillet et août, il faut un point d'eau, un endroit agréable où se promènent les touristes et un emplacement assez grand pour y mettre un champ de foire considérable. Les forains ne trouvent rien de cela ailleurs en Suisse, d'autant plus que d'autres forains occupent déjà les places qu'ils pourraient convoiter. M. Bergdorf informe que les forains genevois emploient en juillet 200 personnes durant les Fêtes de Genève et 80 personnes avant les fêtes.

Il ajoute qu'ils ont écrit à M. Moret, directeur général de l'administration municipale, et qu'ils lui ont adressé un dossier complet, mais celui-ci leur a confirmé la décision du Conseil administratif.

Concernant la Fête Harry-Marc, une commissaire se souvient que celle-ci se déroulait auparavant, au printemps, sur la plaine de Plainpalais. M. Schauerxins répond que, l'année du G8 à Evian, on a conseillé aux forains de démonter leurs manèges pour éviter la casse. La Fête Harry-Marc a alors été déplacée sur les quais afin de compenser ce départ.

La commissaire demande depuis quand les manèges ont pris autant d'ampleur sur la rade.

M. Walder répond que l'espace qui accueillait les manèges a été étendu, notamment parce que les Fêtes de Genève ont souhaité développer la présence de métiers étrangers. L'Union des forains de Genève s'y est opposée, car ce sont des carrousels qui prennent de la place. Les métiers suisses ou genevois sont tout aussi attractifs. Certes, les métiers étrangers sont spectaculaires. M. Walder cite comme exemple la tour de 60 m que l'on trouve sur la place du Rhône durant les Fêtes de Genève. L'achat de ce type d'attraction coûte des millions. Ce n'est pas un métier rentable pour un forain suisse, son acquisition est trop élevée et son amortissement difficile, voire impossible. Mais le comité des Fêtes de Genève opte pour ces métiers, car ils sont plus attractifs. Il met ainsi les forains en concurrence, tout en augmentant leurs redevances.

M. Bergdorf ajoute que le comité veut des métiers d'appui, qui attirent les gens et qui se voient de loin dans la ville. Les redevances sont proportionnelles à la dimension de l'attraction. Leur montant est actuellement considéré comme élevé. Ces attractions rapportent 370 000 francs chaque année aux Fêtes de Genève. Il n'existe pas de marché hors des frontières helvétiques pour les forains genevois, car les autres fêtes sont trop grandes et réclament des métiers spectaculaires.

M. Bergdorf confirme que, dans la mesure où les forains ne peuvent travailler durant cette période, ils n'ont même pas droit au chômage en cas de désoccupation, puisqu'ils sont indépendants.

Au terme de cette audition, les commissaires décident à l'unanimité, compte tenu de l'urgence de la situation, de ne pas multiplier les auditions et d'aller droit au but en conviant M. André Hediger à la prochaine séance.

Séance du 9 janvier 2006

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de M. François Buensod, secrétaire-juriste, de M. Jacques Dimier, commandant des agents de sécurité municipaux, et de M^{me} Catherine Deschenaux, adjointe de direction

M. Hediger explique que les Fêtes de Genève ont leur propre comité. Une fois leur projet arrêté, le Service du domaine public et des agents de ville le revoit dans le détail. Cela fait déjà plusieurs années qu'il a été demandé aux forains de diminuer leurs métiers. Une répartition a été effectuée sur les deux quais. Cette diminution vise à favoriser un meilleur espacement. La suppression des attractions foraines du mois de juillet 2006 a été annoncée depuis longtemps.

Les fêtes commençaient le 10 juillet avec, le 14 juillet, la Fête nationale française, puis la Fête Harry-Marc servant à financer la maison de retraite des anciens comédiens. Celle-ci était organisée jusqu'en 1998 sur la plaine de Plainpalais mais, lors du G8, il a fallu la déplacer pour des raisons de sécurité. L'année suivante, les forains ont demandé de rester sur les quais. La fête de la Société de sauvetage a également lieu durant cette période. On ne peut logiquement envisager un autre lieu pour cette manifestation. Toutes les personnes qui y travaillent sont bénévoles. La recette, qui est le seul revenu de la société, s'élève en général entre 20 000 et 25 000 francs.

Du 10 juillet à la mi-août, il existe donc une forte implantation de forains, d'où la décision du Conseil administratif de supprimer les attractions le 14 juillet, ce qui a été bien accepté par les Français de Suisse. Il a été proposé de réorganiser la fête pour la maison de retraite des comédiens sur la plaine de Plainpalais. La fête de la Société de sauvetage a cependant obtenu une autorisation pour 2006.

Enfin, le Luna Park a demandé une prolongation de ses activités de fin d'année, car ses recettes ont diminué de 50% compte tenu du calendrier de Noël 2006. Une semaine supplémentaire lui a donc été octroyée. M. Buensod précise que le Conseil administratif a reçu l'Union des forains de Genève le 2 décembre 2005, avec leur avocat.

Aux questions des commissaires, MM. Hediger et Buensod répondent que les contrats ont été conclus aux mêmes conditions que les années précédentes. La demande d'espace des métiers a été réclamée une fois de plus.

Il y aura un ou deux forains de moins sur chaque rive. Ces dispositions ont été prises en concertation avec le comité des Fêtes de Genève. Les forains genevois auront la priorité sur ceux venant de l'extérieur.

Quant à la venue du Cirque du Soleil et à la diminution de 40 à 50% du chiffre d'affaires des forains genevois, M. Hediger explique qu'une réunion s'est tenue avec l'Union des forains de Genève et le cirque. Il y aura une collision pendant une semaine entre ces deux manifestations. Les problèmes relatifs à la sonorisation ont été réglés avec leur collaboration. Les forains diminueront la musique pour ne pas déranger le cirque.

M. Hediger estime qu'il n'a pas à consulter les forains sur la venue du Cirque du Soleil.

La plaine de Plainpalais est grande et il n'est pas tenu de demander leur accord pour fixer les dates. La plaine ne leur appartient pas. Un accord a été conclu avec le Cirque du Soleil pour qu'il n'aille pas ailleurs en Romandie ou en France. Celui-ci assure la publicité pour ses spectacles, de Genève jusqu'à Lyon. Le cirque est complet tous les soirs, toutes les personnes qui y travaillent dorment à l'hôtel et prennent leurs repas au restaurant. Les retombées économiques pour Genève s'élèvent à plusieurs millions de francs. Les personnes qui se déplacent pour le cirque ne sont pas des personnes qui viennent pour les forains.

Un commissaire félicite le magistrat de gauche pour sa conscience économique. Il lui demande pourtant comment il concilie les activités des forains avec leur propre réalité économique puisque, en qualité d'indépendants, ceux-ci ne peuvent toucher d'allocations de chômage lorsqu'ils sont sans travail.

M. Hediger répond être le seul magistrat à défendre les forains genevois et à les avoir implantés dans toutes les manifestations. Il a aussi trouvé une solution pour plusieurs manèges (par exemple celui de Copyrart) de manière qu'ils soient permanents. L'accès aux forains étrangers est admis, parce qu'ils amènent des attractions n'existant pas en Suisse. Il relève enfin que la Ville de Genève est celle qui loue les places aux prix les plus bas.

M. Buensod précise que les dates du Cirque du Soleil n'ont pas été arrêtées en 2003, mais en novembre 2005 et que le cirque n'est prévu que tous les deux ans.

Séance du 16 janvier 2006

Dans leur ensemble, les commissaires ont été sensibles à la condition de ces forains genevois au statut d'indépendants. Ils souhaitent encourager l'emploi et leurs activités.

Le président de la commission relève qu'un accord a été pris pour 2006 concernant les Fêtes de Genève. La pétition couvre tout ce qui précède les fêtes, à savoir la première quinzaine, où il a été constaté un manque à gagner pour les intéressés.

Une commissaire a retenu une remarque de M. Hediger, selon laquelle il essayait de favoriser les forains genevois, mais que cela devenait difficile en raison de certaines participations dans des sociétés étrangères.

Un autre commissaire relève que le Conseil administratif prend en compte deux catégories de citoyens: ceux qui sont proches du lac et ceux de Plainpalais. Il partage les opinions exprimées sur le manque à gagner et les difficultés des forains. Personne ne s'est pourtant plaint, à Plainpalais, alors qu'ils sont restés une semaine de plus cet hiver et qu'ils reviendront au mois de mars, sans parler du Cirque Knie, de celui du Soleil ou encore du marché aux puces, autant de manifestations qui provoquent des nuisances pour les habitants du quartier. Dans l'état d'esprit actuel, il craint le pire; l'objectif de ne plus les voir sur les quais ne fait que reporter le problème en d'autres lieux.

Un commissaire évoque le fait que certains métiers ne sont plus conformes aux normes actuelles. La population est très friande de nouveaux manèges. Le comité des fêtes doit exercer une surveillance pointue.

Au terme de la discussion, les quinze membres de la commission expriment leur souci de sauvegarder le dialogue avec l'Union des forains de Genève, de maintenir des attractions et de favoriser l'emploi des forains. Ils votent à l'unanimité le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Annexes:

- texte de la pétition du 18 mars 2005
- lettre du 16 février 2005 du Conseil administratif à la Fondation Vacances des anciens

UNION DES FORAINS DE GENEVE**Alain BERGDORF****Président****121, rte de Saint-Julien****1226 Plan-les-Ouates****CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE GENEVE****Palais Eynard****4, rue de la Croix-Rouge****1204 Genève**

Genève, le 18 mars 2005

Mesdames,
Messieurs,

En votre qualité de Députés de la Ville de Genève, nous tenons à vous faire part de notre profonde déception, ainsi que de notre vive inquiétude, quant aux décisions récentes prises par le Conseil administratif de supprimer purement et simplement les fêtes qui avaient lieu, chaque année, sur le quai marchand des Pâquis durant la seconde quinzaine du mois de juillet.

Après avoir obtenu des garanties orales le 28 janvier 2005, lors d'une séance en présence de Messieurs Pierre Müller et Manuel Tornare, Conseiller administratifs, nous avons eu la surprise de recevoir des décisions contraires, datées du 16 juillet 2005, annulant lesdites fêtes.

Indépendamment du caractère choquant d'un tel changement d'attitude, celui-ci ne va pas sans entraîner des conséquences financières graves pour nos membres, lesquels ne peuvent plus, aujourd'hui, participer à d'autres fêtes durant la même période, alors qu'il s'agit, faut-il le rappeler, de contribuables genevois.

Vous trouverez, en annexe, copie des pétitions recueillies lorsqu'il était question de supprimer également la participation des Forains aux Fêtes de Genève, qui attestent de l'attachement de la population du canton à des fêtes populaires sur les quais.

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir afin que le Conseil administratif respecte les engagements pris et qu'il réponde à l'attente d'une grande majorité de la population.

Nous tenons à souligner que les intérêts publics et les nuisances invoquées à l'appui de ces décisions ne sont guère recevables lorsque l'on sait que la Lake Parade, qui génère la très grande majorité des déchets, sans parler des nuisances sonores, a été maintenue cette année encore.

Si nous n'avons rien contre cette manifestation, cet exemple est néanmoins illustratif de l'absence de cohérence des décisions dont les Forains de Genève font aujourd'hui les frais.

Nous vous demandons de bien vouloir recevoir, à votre plus proche convenance, une délégation de nos membres qui pourront à la fois vous exposer la situation et répondre à vos questions.

Dans cette attente, recevez, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Union des forains de Genève



5670

SÉANCE DU 15 MARS 2006 (soir)

Pétition: attractions foraines pour les Fêtes de Genève

**OUI AU MAINTIEN DES ATTRACTIONS FORAINES
SUR LES QUAIS POUR LES FÊTES DE GENEVE**

VILLE DE GENÈVE



CONSEIL ADMINISTRATIF

Genève, le 16 février 2005

Mesdames
Gaby Tissot Genève
Brigitte Jeanneret
Fondation Vacances des Anciens
Av. Henri Dunant 6
1205 GENEVE

Manèges forains sur le Quai marchand des Pâquis pour la Fête Harry Marc

Mesdames,

Par lettre du 15 novembre 2004, vous avez sollicité l'autorisation d'installer du 17 au 24 juillet 2005 des métiers forains sur le Quai du Mont-Blanc à l'occasion de la Fête Harry Marc.

Répondant notamment à la demande des riverains, mais aussi à la préoccupation de personnes habitant Genève et de passage, qui s'étonnent de l'encombrement des quais (notamment sur la rive droite) pendant une bonne partie de l'été du fait de métiers forains qui occultent les vues et perspectives sur la Rade, nous avons décidé de réduire dès 2005 l'occupation des quais par les métiers forains, en refusant d'autoriser sur le Quai Marchand des Pâquis les fêtes foraines du mois de juillet, dont la durée s'additionne de fait depuis quelques années à celle des Fêtes de Genève.

Nous avons donc le regret de vous informer que nous refusons d'autoriser la fête foraine liée à la Fête Harry Marc sur le Quai marchand des Pâquis.

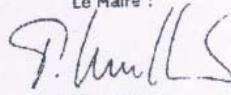
Espérant que vous comprendrez la politique poursuivie par la Ville de Genève qui vise à améliorer l'image de notre ville, nous vous prions de croire, Mesdames, à nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Directeur général :


Jacques Moret

Le Maire :


Pierre Müller

Pétition: réaménagement du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont acceptées par 55 oui contre 1 non.

M. Manuel Tornare, maire. J'aurais dû être plus rapide, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, cela ne sert à rien de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, puisque mes collègues et moi-même nous avons pris la décision de maintenir les forains pendant les Fêtes de Genève sur le pourtour de la rade.

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la pétition intitulée: «Opposition au projet de réaménagement du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie» (P-144 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Béatrice Graf Lateo.

La pétition P-144 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 14 septembre 2005. La commission des pétitions l'a réacheminée vers la commission des travaux.

La commission des travaux a étudié la pétition, sous la présidence de M. Guy Dossan, lors des séances du 14 décembre 2005 et du 1^{er} février 2006. Que M^{me} Ursi Frey, qui a assuré la prise de notes des séances, soit remerciée de cet important travail.

Texte de la pétition et réponse du Conseil administratif

(Voir annexes).

¹ Commission, 1484.

Séance du 14 décembre 2005

Audition de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles (DAC) et de M^{me} Estelle Fallet, conservatrice du Musée de l'horlogerie

Le président précise qu'il est inhabituel d'auditionner le département avant les pétitionnaires, mais l'ancien président de la commission avait prévu cette audition avant qu'il ait été possible de contacter les pétitionnaires.

M^{me} Koelliker signale que le musée a été fermé après le cambriolage perpétré le 24 novembre 2002. Trois pétitions sont parvenues au Conseil administratif dont l'une demandait la réouverture du musée, alors que les autres (30 mai 2005 et 2 août 2005) entendaient s'opposer à l'agrandissement de la surface d'exposition en sous-sol, car cela impliquerait l'abattage ou le déplacement d'un arbre. La lettre du 2 août 2005, également adressée aux conseillers municipaux et signée par M^{me} N. Reichenbach, objet de ce rapport, demandait en outre de classer l'ancienne maison de maître abritant le musée, ainsi que le parc.

Le 30 juin 2005, une séance publique de présentation du projet avait eu lieu au musée, au cours de laquelle toute la problématique avait été expliquée aux personnes présentes, dont certains pétitionnaires, qui ont ensuite déposé la pétition en question. Pour rappel, c'est le 21 février 2005 que le Conseil municipal acceptait le crédit de 326 000 francs destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie. Lors de la séance publique, des assurances avaient été données que le petit cèdre pourrait être déplacé, selon les professionnels du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Il avait été expliqué que l'agrandissement du musée ne pouvait se faire dans les combles, car les assurances avaient exigé la construction d'une salle en sous-sol pour des questions de sécurité. Il avait été dit aux habitants qu'il serait tenu compte de leurs remarques autant que possible tout en veillant à ce que cela ne renchérisse pas le coût de réalisation.

Le 12 septembre 2005, le Conseil administratif répondait à la pétition et refusait certains propos qui étaient faux. Il était relevé qu'il est indispensable que la Ville puisse accomplir son devoir de conserver le patrimoine public et que ni la maison qui abrite le musée ni le parc n'étaient mis en danger par le projet d'agrandissement. Même si une partie du parc ne sera plus accessible pendant le chantier, le prochain aménagement du parking du Muséum d'histoire naturelle en surface verte sera de nature à compenser cette restriction provisoire (voir annexe).

Lors de l'audition, M^{me} Koelliker rappelle les contraintes imposées par les assurances pour sécuriser le musée. Ainsi, il faudra que le sas d'entrée soit blindé, que les pièces soient sécurisées par des vitres blindées et qu'une surveillance vidéo fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les assurances ont indiqué qu'elles maintiendront la couverture de 10 millions de francs ou de 1 million de

francs par vitrine si une salle souterraine blindée disposant d'un accès séparé est construite. Les bureaux se trouveront dans les combles.

Le Service d'architecture a élaboré un avant-projet chiffré à 6 millions de francs avant que le Conseil municipal ne vote le crédit d'étude (proposition PR-347). Le musée devra fonctionner avec le même budget, sans être augmenté. Le Conseil administratif a réfléchi à déplacer le musée ailleurs mais, pour des raisons financières, il a décidé de maintenir le musée au même endroit, toute autre solution étant plus coûteuse.

Une commissaire qui avait assisté à la séance publique remercie à la fois M^{me} Koelliker pour ces explications qui reflètent ce qui s'est passé, et l'ensemble des services qui ont présenté ce projet avec une très grande patience face à des citoyens mécontents.

C'est au tour de M^{me} Fallet d'expliquer le projet culturel lié à ce musée public. Même si le musée est fermé depuis 2002, une petite équipe de quatre personnes a poursuivi le travail: mise à jour de l'inventaire, préparation d'expositions collectives, réalisation de publications et mise en chantier de restaurations. Les collections se sont enrichies par l'acquisition d'objets d'un intérêt identique à ce qui existait avant le cambriolage, ainsi que par des dons en nature provenant de privés ou de diverses maisons de marques horlogères. Une douzaine de pièces prestigieuses sont entrées dans la collection. Le projet muséographique est historique et prospectif par l'acquisition de pièces contemporaines.

L'accent sera mis sur l'histoire de la fabrique, des techniques et des métiers dans l'horlogerie, l'émaillerie et la bijouterie à Genève avec présentation des outils et explications de l'aspect social. La mission scientifique doit rester au cœur de l'activité du musée. Les expositions des privés sont complémentaires et des collaborations verront le jour. Il existe une demande, puisque l'exposition sur la pendulerie montrée au Musée d'art et d'histoire a été couronnée de succès

Sur les 18 000 pièces recensées, 500 à 800 étaient présentées dans le musée jusqu'en 2002. Cent septante-quatre montres avaient été volées, mais 80 pièces ont déjà été remplacées (dons et achats depuis 2003).

M^{me} Fallet rappelle que le parc du musée sera toujours à la disposition de la population.

Les commissaires posent alors différentes questions. M^{me} Fallet confirme que des contacts ont été pris avec l'Ecole d'horlogerie et que la visite du musée se fera aussi au moyen du multimédia. La salle souterraine mesurera 200 m² et pourra servir de salle de conférence (accès séparé exigé par les assurances). Les surfaces seront inchangées pour le rez-de-chaussée, mais les locaux qui étaient occupés par les bureaux seront récupérés puisque ces derniers seront installés dans les combles.

M^{me} Fallet explique que, suivant les expositions, entre 40 000 et 60 000 personnes par an visitaient le musée et que ce chiffre pourra facilement être atteint. La plupart des visiteurs étant d'origine étrangère, il faudra prévoir des traductions en plusieurs langues. Dix millions de francs de dédommagement ont été payés par les assurances après le cambriolage.

M^{me} Koelliker indique que la proposition pour le Musée de l'horlogerie devrait être présentée entre la fin 2006 et l'été 2007. Le premier tour a été lancé après le vote du crédit par le Conseil municipal, mais les procédures AIMP (accord intercantonal sur les marchés publics) sont longues. Le chantier devrait durer dix-huit mois. Interrogée à ce propos, M^{me} Koelliker confirme qu'il ne faudrait pas trop tarder, pour que le SEVE puisse procéder au déplacement de l'arbre.

Audition de M^{mes} Reichenbach, Salzmann, Nerny, Baridon et Vuillemin, pétitionnaires

M^{me} Nerny dit qu'elle est révoltée par la manière de massacrer ce parc. Le projet est démesuré, selon elle. Les pétitionnaires ont consulté un expert, qui a dit que les racines des arbres seront abîmées. M^{me} Salzmann explique qu'une première pétition a été envoyée avec 270 signatures au Conseil administratif le 30 mai 2005, à laquelle M. P. Mugny a répondu au nom du Conseil administratif le 13 juillet 2005. Le président explique que cette lettre n'a pas été transmise à la commission des pétitions, car elle n'était pas adressée au Conseil municipal. En revanche, la lettre de M^{me} N. Reichenbach du 2 août 2005 a été considérée comme une pétition. Elle a été transmise à la commission des pétitions, qui a décidé de l'envoyer à la commission des travaux pour étude.

M^{me} Salzmann poursuit en disant que les citoyens sont choqués qu'on veuille construire une salle en sous-sol dans un parc sans demander l'avis du peuple, qui devrait être appelé à voter. Les pétitionnaires ne veulent pas de travaux, mais garder le parc tel quel. M^{me} Salzmann s'étonne qu'on veuille déplacer un arbre qui a été planté par le conseiller administratif Manuel Tornare et les habitants du quartier. Lors de la séance du 30 juin 2005, elle a demandé à un responsable du SEVE si les racines de l'arbre seraient touchées. Il lui a été répondu que l'arbre pouvait être déplacé en procédant à un travail préparatoire sur deux ans. C'est parce qu'ils n'étaient pas satisfaits de ces explications que les pétitionnaires ont commandé une expertise.

M^{me} Salzmann évoque ensuite un autre épisode qui a fâché les pétitionnaires, car un séquoia a dû être déplacé juste après avoir été planté. Les pétitionnaires ont pu choisir cet arbre à la pépinière, en même temps qu'un cèdre, après qu'ils s'étaient opposés à l'abattage de deux peupliers malades. Elle indique que c'est le SEVE et non les pétitionnaires qui a choisi l'emplacement, mais selon les informations en possession de M^{me} Koelliker ce seraient les

habitants qui auraient demandé que le séquoia soit planté à l'endroit prévu pour réaliser la salle d'exposition souterraine du musée. Le SEVE avait alors rectifié rapidement l'erreur en déplaçant l'arbre à l'endroit initialement prévu, soit à la place des peupliers qui ont dû être abattus en septembre 2005, en bas du parc.

Constatant le déplacement de l'arbre, les pétitionnaires s'étaient fâchés et avaient demandé des explications. M^{me} Fallet leur avait expliqué que c'était elle qui avait demandé que cet arbre soit immédiatement déplacé parce qu'il se trouvait sur un terrain litigieux. Les pétitionnaires ont trouvé qu'on s'était moqué de la population et du développement durable. Les pétitionnaires entendent se battre jusqu'au bout pour défendre le petit parc.

Les commissaires passent aux questions. Un commissaire demande si les pétitionnaires savent combien de pièces compte la collection, combien ont été volées, combien ont été rachetées et combien sont exposées. M^{me} Reichenbach consulte un catalogue et donne les mêmes réponses que M^{mes} Koelliker et Fallet. M^{me} Salzmann n'est pas pour la fermeture du musée. Selon elle, il faudrait installer dans ce musée des instruments sans abîmer le parc et mettre le Musée de l'horlogerie au Musée d'art et d'histoire, où il était auparavant.

Questionnée sur l'expert, M^{me} Salzmann répond qu'il s'agit de M. Willem E. Pleines, ingénieur forestier diplômé EPFZ SIA, membre du Heimatschutz. M^{me} Nerny dit qu'elle ne voulait pas qu'il y ait de conflit de travail ou d'intérêts avec la Ville, raison pour laquelle elle est allée chercher un spécialiste dans le haut du Jura, qui a dit que le parc méritait d'être protégé.

Une commissaire s'étonne que les pétitionnaires parlent toujours de «leur» parc, simplement parce qu'ils habitent à proximité, alors qu'il appartient à toute la population. Elle demande aux personnes présentes si elles peuvent imaginer que d'autres citoyens souhaitent avoir un Musée de l'horlogerie qui relate l'histoire artisanale et industrielle de Genève. M^{me} Reichenbach le comprend, mais elle pense que la Ville n'a plus d'argent et ne voit pas comment un investissement de 6 millions de francs peut être envisagé. Les pétitionnaires confirment que des cars remplis de touristes s'arrêtent toujours devant le musée, qu'ils ne peuvent pourtant pas visiter puisqu'il est fermé.

Un commissaire demande pourquoi les pétitionnaires disent que ce projet n'est pas conforme au développement durable. La personne concernée n'étant pas présente lors de l'audition, ce point n'a pas pu être développé.

Selon la commissaire qui a assisté à la séance du 30 juin 2005, les exposés étaient très complets et permettaient de trouver une réponse aux questions des pétitionnaires concernant le déplacement des arbres. Les personnes auditionnées ont toutefois déclaré rester sur leur position.

A l'issue des deux auditions, un commissaire propose d'auditionner la directrice du SEVE au sujet des arbres. Un autre pense qu'il faut respecter la hiérarchie, et donc aussi auditionner le conseiller administratif Manuel Tornare, puisqu'il a pris des décisions importantes concernant le choix des arbres. Selon lui, ce n'est pas aux citoyens de choisir les espèces d'arbres.

Le président soumet au vote l'audition de M. Tornare, accompagné d'un représentant de la direction du SEVE. Cette proposition est acceptée par 9 oui (2 UDC, 2 L, 2 S, 1 DC, 1 R, 1 Ve), 1 non (Ve) et 2 abstentions (1 T, 1 AdG/SI).

Séance du 1^{er} février 2006

Audition de M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement

M^{me} Cottu a lu cette pétition très récurrente. Pour réaliser la salle souterraine, le seul arbre qui gêne est le petit cèdre. Il n'y a en revanche pas de souci pour le gros cèdre, dont une branche a déjà été cassée suite à la chute d'un peuplier. Elle ne peut toutefois pas garantir que le petit cèdre reprendra après un cernage. Techniquement, cela est possible mais, pratiquement, le risque est de 50%, quelle que soit la méthode. Ce n'est pas comme pour un arbre de pépinière qu'on cerne tous les deux ans. Un cèdre peut vivre sur ses réserves pendant quatre ou cinq ans. Si les racines de l'arbre se sont étalées, il y a un risque, mais on ne peut le savoir que lorsque l'on commence à creuser. Si l'on veut déplacer l'arbre, il faut compter deux à trois ans pour ce travail.

Le Service des forêts pourrait demander d'abattre le cèdre, car ce type d'arbre est facile à replanter. Interrogée sur le coût d'un déplacement ou de la plantation d'un nouvel arbre, M^{me} Cottu répond que, dans les deux cas, c'est la Ville de Genève qui fera les travaux et qu'il faudrait calculer le nombre d'heures. Une entreprise privée demanderait environ 8000 francs pour déplacer ou replanter un arbre. Il n'y a pas de risque qu'un cèdre replanté meure, car les arbres des pépinières ne posent pas ce problème.

Une commissaire pense qu'il faut informer la population. M^{me} Cottu relève qu'il est difficile d'informer, car même l'abattage des peupliers pratiquement morts a créé des problèmes. Une commissaire demande si un nouveau cèdre serait beaucoup plus petit que le cèdre actuel. M^{me} Cottu répond que non, car la Ville de Genève a de gros arbres à disposition dans sa pépinière.

Un commissaire se demande s'il faut vraiment planter des arbres, car il trouve qu'il y a déjà beaucoup d'arbres à cet endroit. M^{me} Cottu confirme et ajoute que, techniquement, ce n'est pas raisonnable de remplacer chaque fois les arbres lorsqu'ils tombent. Un commissaire demande si une étude a été faite sur la densité

des arbres. M^{me} Cottu répond affirmativement et précise qu'un plan de gestion pourra bientôt être mis sur pied.

Questionnée sur l'inquiétude des pétitionnaires par rapport au grand cèdre, M^{me} Cottu répond qu'en général il faut toujours être prudent par rapport à la santé d'un arbre lorsqu'il y a des travaux aux alentours, mais que, en l'espèce, en prenant des précautions c'est jouable.

Discussion et vote

Lors de la discussion qui suit, un commissaire relève que les travaux ne devraient pas commencer avant trois ans et qu'en conséquence il y a suffisamment de temps pour déplacer l'arbre, le cas échéant.

Satisfaits des explications données, les commissaires sont unanimes pour proposer de classer la pétition, compte tenu aussi de l'information qui a été faite aux habitants le 30 juin 2005. Le président soumet au vote le classement de la pétition P-144.

Le classement est adopté à l'unanimité des 14 commissaires présents, soit 3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T.

Annexes:

- pétition du 2 août 2005
- réponse du Conseil administratif du 12 septembre 2005

Pétition: réaménagement du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

Pétition

Les signataires
p.a. Madame Nicole Reichenbach
16, r. François-Grast
1208 Genève

022 736 39 30
(4949)

Conseil administratif
Ville de Genève
Palais Eynard
4, r. de la Croix-rouge
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 02.08.2005

Concerne: Opposition au projet de réaménagement, de sécurisation et d'arrangement du
Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie, sis au 15, rte de Malagnou (parc de l'Horlogerie)

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers Administratifs,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

La municipalité de la ville de Genève projette le réaménagement, la sécurisation et l'extension souterraine du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie, opérations devisées à 6 millions Frs au minimum aux frais de la collectivité.

Outre l'énorme coût d'une telle réalisation, alors que les finances municipales (et cantonales) sont dans les chiffres rouges et que la précarité s'étend de façon alarmante, elle soulève de nombreux problèmes et contradictions:

- le doute quant à la réelle nécessité de ce projet; de fait, une bonne partie des collections patrimoniales horlogères et artistiques ont été volées lors du pillage du musée en novembre 2002, alors que celui-ci avait déjà été dévalisé en 2000 (production horlogère contemporaine). Contrairement aux allégations des autorités de la ville, ces collections sont désormais anéanties pour une bonne part, et loin d'avoir été reconstituées par les récents achats; aussi ce projet muséal, tel qu'il est présenté, ne se justifie plus.

- en particulier la création d'une salle d'exposition temporaire sous le parc et reliée au sous-sol du musée, infligerait de profondes atteintes aux arbres, dont un magnifique cèdre biséculaire, à l'enlèvement d'un jeune cèdre de 4ans mesurant 17m., ainsi qu'à l'ensemble architectural dudit parc.

Un tel chantier au cœur même du parc durerait au minimum un an et demi, temps considérable s'il en est. Les chantiers sont de graves facteurs de nuisances et aucune compensation financière ou autre n'est jamais prévue pour la société qui doit les subir. Cet état de fait est en flagrante contradiction avec les actions municipales relatives au développement durable (en synergie avec celles du canton et de la Confédération) pourtant avalisées en 1998: régénération des arbres en milieu urbain, préservation de la biodiversité, utilisation judicieuse et harmonieuse du sol, reconquête des espaces publics, diminution des nuisances dues au trafic routier et donc du bruit ambiant, constitution de réserves foncières, processus de démocratie participative, efficacité et transparence de l'administration, et enfin gestion rationnelle du domaine public.

Pétition: réaménagement du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

- l'ambiguïté et le dévoiement de réelle finalité d'un musée, soit la préservation et la conservation du patrimoine, vers une finalité strictement commerciale et de prestige, soit l'accaparement des lieux et leur utilisation comme vitrine publicitaire pour la promotion de l'horlogerie genevoise et suisse contemporaine (consulter à ce sujet l'aide-mémoire intitulé "Etat des lieux à mi-législature 2003-2005", dpt des affaires culturelles de la ville de Genève, p.10). Gageons que le reste des collections qui n'a pas été pillé ne fera, à terme, pas illusion à un public averti ...

En résumé, ce projet de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie et du "déménagement" du parc du même nom implique en réalité le sacrifice des intérêts publics (patrimonial et vivant) au profit de ceux privés des milieux horlogers genevois et suisses. Plus prosaïquement, l'espace public est privatisé au détriment de la société.

Nous, signataires du quartier de Malagnou et de la ville de Genève, nous opposons formellement et radicalement à ce projet aussi inutile et nuisible que coûteux qui, comme d'habitude à Genève, privatise les bénéfices et socialise les pertes. Nous aimerions donc l'annulation dudit projet, et que le restant des collections patrimoniales horlogères et artistiques demeurent dans leurs lieux d'origine, soit au Musée d'Art et d'Histoire.

La sécurisation de ce dernier, qui doit être envisagée, pourra être financée grâce aux indemnités versées par la compagnie d'assurance suite aux deux vols perpétrés en 2000 et 2002. Nous demandons également que l'ancienne maison de maître qui abrite le musée soit intégralement conservée, ainsi que la totalité du parc attenant (parc de l'Horlogerie). Ces deux éléments patrimoniaux publics étant la propriété de la ville, nous exigeons leur classement intégral à titre de site exceptionnel et de bien commun au profit de tous. Enfin la solution susmentionnée serait la meilleure alternative à la volonté des citoyens signataires exprimée dans la pétition déposée au palais Eynard en janvier 2003, laquelle demandait la réouverture du musée de l'horlogerie sans le projet de l'extension souterraine du Musée et sans atteinte d'aucune sorte au Parc de l'horlogerie, projet alors inconnu du public.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les conseillers administratifs, Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Les signataires (ville de Genève)

sur un des 30 exemplaires

Pour information: Récolte de signatures en cours (ville de Genève)
copies: Direction des monuments et sites, DAEL
Service des forêts (DIAE)
Pro Natura
Action Patrimoine Vivant
Société d'Art Public



Pétition: réaménagement du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie



Département des affaires culturelles

Ville de Genève

Genève, le 12 septembre 2005

Le Conseiller administratif

Madame Nicole Reichenbach
16, rue François-Grast
1208 Genève

Concerne : votre lettre du 2 août 2005 au Conseil administratif de la Ville de Genève concernant votre opposition au projet de réaménagement, de sécurisation et d'arrangement du Musée de l'Horlogerie sis au 15 route de Malagnou

Madame,

Votre lettre citée en marge est bien parvenue au Conseil administratif qui me l'a renvoyée pour réponse. J'ai pris bonne note de votre position de citoyenne.

N'ayant pas reçu la liste des signataires de votre lettre, c'est donc à vous-même que je réponds par la présente.

Sauf erreur de ma part, vous avez assisté à la séance de présentation publique du projet organisée le 30 juin dernier au Musée de l'horlogerie par les services municipaux en charge du dossier.

Vous avez donc bénéficié de toutes les explications relatives au projet. A la lecture de votre lettre, je constate que certains points ont visiblement été mal compris.

Je tiens donc à vous redire que, selon l'expertise menée par les professionnels du service des espaces verts et de l'environnement dont c'est le métier, le grand cèdre ne souffrira pas de l'extension souterraine du musée et que toutes les mesures seront prises pour assurer son évolution harmonieuse. De même, l'espace vert existant sera restitué dans ses dimensions, et le petit cèdre planté il y a 4 ans sera déplacé sans problème. Une opération du même type avec un cèdre de 60 ans d'âge vient d'être réalisée avec succès au parc La Grange, parc classé monument historique.

Par ailleurs, pour ce qui est du projet d'agrandissement du musée et de sa mise aux normes de sécurité, nous avons d'abord envisagé la création d'une salle d'expositions temporaires dans les combles du musée. Malheureusement, consécutivement au cambriolage de novembre 2002, le pool d'assurances de la Ville de Genève refuse catégoriquement ce projet et ne peut concevoir que des espaces de bureaux à cet emplacement.

L'équipe de mandataires en cours de nomination (architecte, ingénieur, muséographe) travaillera en étroite concertation avec les services municipaux compétents et fera une proposition aboutie pour l'implantation finale de la salle souterraine.

Pétition: réaménagement du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

Lettre à Mme Reichenbach

- 2 -

Les remarques formulées par les citoyens de Malagnou qui étaient présents le 30 juin dernier seront bien entendu transmises, en particulier le souhait exprimé par certains d'implanter la salle sur le côté du musée, voire du côté de l'entrée actuelle.

Nous attirons toutefois votre attention sur la nécessité de rester dans une enveloppe financière raisonnable par rapport à la capacité de la Ville de Genève. De ce fait, nous devons nous assurer que l'implantation finale ne renchérisse pas le coût de réalisation.

Dès que le projet sera élaboré, d'ici à quelques mois, nous organiserons une séance de présentation publique à laquelle vous serez bien entendu conviée.

Les doutes que vous émettez, tout comme les affirmations que contient votre lettre concernant l'inutilité du Musée de l'horlogerie qui serait pillé vous appartiennent.

Je comprends bien qu'il vous soit pratique et agréable de promener votre chien dans ce petit parc situé derrière le Musée de l'horlogerie et j'en suis même heureux, mais je suis très attristé de constater que les intérêts de quelques uns suffisent pour affirmer des propos mensongers avec autant de véhémence.

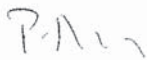
C'est bien mal connaître à la fois l'histoire de Genève dont l'horlogerie fait partie de manière importante, et surtout les collections du musée. J'aimerais vous informer que ce sont 164 pièces qui ont été volées en 2002 sur les 15'000 pièces que comptent les collections du musée. En outre, depuis janvier 2003, quelques 76 pièces ont pu être acquises grâce aux indemnités payées par l'assurance de la Ville, lesquelles ne peuvent qu'être exclusivement affectées à l'acquisition de nouvelles pièces. Comme vous pouvez le constater, il reste un certain nombre de pièces patrimoniales dans ce musée !

Contrairement à ce que vous affirmez, non seulement le projet muséal est urgent et d'actualité, mais indispensable pour que la Ville puisse accomplir son devoir de conserver le patrimoine public. Il s'agit d'une mission de base qui participe du développement durable de Genève.

En conclusion, je vous prie de prendre note que ni le parc de Malagnou ni l'ancienne maison de maître qui abrite le Musée de l'horlogerie ne sont mis en danger par le projet d'agrandissement et de mise aux normes dudit musée.

En revanche, il est vrai que durant quelques mois, une partie du parc ne sera pas accessible. Toutefois, le prochain aménagement du parking du Muséum d'histoire naturelle en surface verte sera de nature à compenser cette restriction provisoire. Le reste du parc du Malagnou restera lui totalement à disposition des usagers du quartier.

Veuillez croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.



Patrice Mugny

Copie à Direction des monuments et des sites (DAEL), Service des forêts (DIAE), Pro Natura, Action Patrimoine Vivant, Société d'art public

Premier débat

M. Guy Dossan (R). Je prends la parole pour dire que le groupe radical est emprunté face à cette pétition. D'abord, il est vrai que l'audition des pétitionnaires a été émaillée d'esclandres. La commission des travaux n'y était pour rien, mais nous avons eu l'impression d'une certaine manipulation orchestrée par les pétitionnaires, quelque chose d'un peu dérangerant, même si nous reconnaissons que les personnes auditionnées ont fait preuve de beaucoup de patience.

Ensuite, certaines modifications ont été apportées au procès-verbal largement après l'audition des responsables des services municipaux, ce qui a tout remis en question. Ce qui s'était dit en séance publique de présentation ne semblait pas forcément correspondre à ce que nous avons entendu en commission; il y avait une incompréhension un peu gênante quelque part. En qualité de président de la commission, j'ai reçu un appel téléphonique d'un pétitionnaire aux yeux de qui le rapport était totalement faux, parce qu'il ne reflétait pas les propos tenus. Personnellement, cela m'a surpris et le groupe radical a commencé à se poser des questions.

Nous nous sommes trouvés devant un dilemme, puisque nous avons voté le classement de la pétition en commission. Mais, durant les discussions, nous nous sommes aperçus que le classement de la pétition permettait tout simplement au Conseil administratif de poursuivre les travaux de la salle souterraine du Musée de l'horlogerie. Or si nous, radicaux, nous comprenons tout à fait le besoin de salles supplémentaires pour les collections de ce musée, nous ne sommes pas sûrs qu'il faille vraiment enterrer cette salle comme on nous le propose. Nous sommes aussi circonspects sur le plan financier. Pourquoi la Ville devrait-elle tout payer? Ne pourrait-on pas chercher un partenariat privé et permettre ainsi une réalisation plus économique pour la Ville?

Comme je viens de vous l'expliquer, le classement de la pétition a gêné le groupe radical, puisqu'il permettait au Conseil administratif de s'engouffrer dans la brèche et de réaliser uniquement le projet de la salle en sous-sol, ce qui ne nous paraît pas être une priorité municipale étant donné le prix proposé pour ces travaux. Mais renvoyer la pétition au Conseil administratif revenait à bloquer la solution que j'appellerais «route de Malagnou», dans le cas où elle serait la seule pour le petit parc derrière le musée actuel. Nous pensons aussi, et cela nous a été confirmé par M^{me} Cottu, qu'il y a passablement d'espaces verts dans le quartier et que la sauvegarde de quelques arbres à n'importe quel prix n'est pas non plus très judicieuse.

Nous nous trouvons devant un dilemme: soit nous classons cette pétition, soit nous la renvoyons au Conseil administratif. Par conséquent, nous nous voyons dans l'obligation de revenir sur la décision prise en commission et le groupe radical s'abstiendra durant le vote.

M^{me} Béatrice Graf Lateo, rapporteuse (S). Je suis très étonnée de la position du préopinant, parce que la commission des travaux, après avoir étudié cette pétition, avait à l'unanimité demandé son classement. Je vous rappelle aussi que, le 21 février 2005, notre Conseil municipal avait accepté – sans opposition et avec 15 abstentions – l'arrêté de la proposition PR-347, amendé par la commission des travaux, qui demandait l'ouverture d'«un crédit d'étude de 326 000 francs destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie». L'amendement que les commissaires de la commission des travaux avaient rajouté demandait notamment que l'étude porte «sur le déplacement de l'arbre qui, à son emplacement actuel, ne permettrait pas la mise au point d'un projet allouant les surfaces maximales et les plus rationnelles» à la salle qui devait être enterrée pour des raisons de sécurité.

Des pétitions ont été lancées à la suite de cette décision, pour qu'il ne soit pas touché au parc du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie, alors qu'une autre pétition demandait la réouverture rapide du musée. Pour expliquer la problématique de l'agrandissement du musée, une séance publique, organisée par les services de l'administration, a eu lieu le 30 juin 2005 au Musée d'histoire naturelle. La commission des travaux a, par deux fois, procédé à l'audition des représentants du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), qui lui ont confirmé que l'arbre pouvait être déplacé si un travail de cernage était entrepris deux à trois ans avant les travaux, ou un cèdre être pris à la pépinière de la Ville et replanté plus loin.

Les socialistes estiment que le Musée de l'horlogerie fait partie du patrimoine de notre Ville, car il est le reflet de l'histoire de son artisanat et de son industrie. Ils pensent qu'il faut le rouvrir au plus vite, non seulement pour les Genevois, mais aussi pour les nombreux touristes qui se rendent toujours sur les lieux pour le visiter, sans savoir qu'il est fermé. Pour que ce musée puisse être à nouveau accessible au public, cette salle sécurisée doit donc être construite en sous-sol, comme l'exigent les assurances.

Une fois encore, après avoir fait une pesée d'intérêts, les socialistes et, je le répète, la commission des travaux unanime vous demandent, Mesdames et Messieurs, de classer cette pétition P-144.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous avons des problèmes de micros; je suspends quelques instants la séance.

(La séance est suspendue de 21 h 18 à 21 h 23.)

M. Jacques Mino (AdG/SI). Merci de vos efforts, Madame la présidente, pour nous permettre de continuer nos travaux. Lorsque nous avons reçu les pétitionnaires, des dames, elles nous ont d'abord fait part de leur souci pour les arbres du parc et nous avons appris – pour ceux qui ne le savaient pas déjà – à quel point notre maire avait travaillé en proximité avec la population pour planter des arbres, pour déplacer de quelques mètres tel ou tel d'entre eux, selon la demande des gens. A un moment donné, je me suis dit que notre démocratie allait très loin, puisque les habitants pouvaient, s'ils le désiraient, faire déplacer un arbre de 3 m... C'est tout de même difficile de faire mieux!

Malgré tout, ces dames, considérant que le parc leur appartenait en propre parce qu'elles en étaient voisines, continuaient de venir nous demander des choses tout de même un peu étranges. Par exemple, elles nous ont dit qu'il ne fallait pas mettre le Musée de l'horlogerie à cet endroit, parce que des montres avaient été volées lors d'un cambriolage, mais plutôt au Musée d'art et d'histoire. A partir d'une discussion sur l'emplacement d'un arbre, ces personnes se mettaient à rêver... Le débat a été assez compliqué et ces dames – très sympathiques – ont tenu des propos chargés de beaucoup d'émotion, l'une d'elles en particulier. D'ailleurs, cela nous a aussi fait réagir...

J'entonne là un hymne à la démocratie de la commune de Genève, car j'ai trouvé incroyable que nous respections à un tel point l'avis des habitants... C'est bien de le faire, mais, à un moment donné, il faut dire à ces personnes qu'en toute démocratie on ne peut pas les suivre. En effet, beaucoup de choses ont déjà été réalisées et cette pétition sera classée, car le travail a été fait au-delà de toute espérance.

M. Robert Pattaroni (DC). En prolongement des propos de M. Mino, nous assistons aujourd'hui à un exercice intéressant: à Genève, les habitants ont pris l'habitude de s'exprimer sur tout ce qui a trait à leur proximité et, à leurs yeux, les préoccupations de proximité peuvent l'emporter sur l'intérêt général. On peut admettre la légitimité de cette attitude dans notre démocratie, mais nous sommes là pour peser ce qui est avantageux pour des particuliers et ce qui l'est pour un ensemble. Là, comme l'a très bien rappelé la rapporteuse tout à l'heure, l'ensemble est qu'on se doit d'offrir à la population et à tous ceux qui viennent de loin pour regarder de près – c'est le cas de le dire – une des richesses propres à Genève, à savoir un Musée d'horlogerie. Aujourd'hui encore, la création de montres contribue à la richesse de notre cité et, une fois les personnes attachées aux arbres rassurées – puisque les professionnels leur ont répondu que le problème pouvait être résolu – il n'y a plus aucune raison pour ne pas aller de l'avant.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'aller de l'avant avec ce projet et de classer cette pétition P-144.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Je crois que l'essentiel a été dit. Je reviendrai simplement sur les deux points de la pétition. D'une part, quant au projet du musée lui-même, la réponse a été donnée de manière très claire au mois de février 2005, puisque le Conseil municipal, à part 15 abstentions, avait accepté le crédit d'étude. D'autre part, la pétition portait sur le déplacement des arbres et là, effectivement, les auditions, à deux reprises, du SEVE en commission des travaux nous ont convaincus de la faisabilité de ces déplacements.

Pour ces raisons, le groupe des Verts propose le classement de cette pétition.

M. Alain Dupraz (T). Je ne veux pas allonger ce débat, mais je souscris pleinement à ce qui a été dit par M. Mino. C'est vrai, une des personnes auditionnées a été particulièrement agressive envers les commissaires. Elle est même allée jusqu'à dire que ce musée n'existait plus, qu'il n'y avait plus de pièces de valeur, que tout avait été volé... Mais c'est manifestement faux! Je ne sais pas d'où elle tenait les chiffres dont elle a parlé, mais ses arguments ne valaient rien!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 43 oui contre 6 non (6 abstentions).

M. Alexis Barbey (L). Madame la présidente, je tiens à vous signaler que des votes dans les bancs libéraux n'ont pas été pris en compte; celui de M. Froidevaux, en particulier, n'est pas apparu au tableau.

La présidente. Je me tourne vers M. Hercod. Ne nous affolons pas, Mesdames et Messieurs, mais comme il y a un doute, je relance la procédure de vote afin qu'il n'y ait pas de suspicion. (N.d.l.r.: M. Froidevaux a voté sur l'installation de M. Reynaud, qui est bloquée.)

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 47 oui contre 7 non (7 abstentions).

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Trop c'est trop; la place du Rhône n'est pas la plaine de Plainpalais!» (P-145 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Nicole Bobillier.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 14 septembre 2005. La commission s'est réunie à quatre reprises, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, les 14 et 21 novembre 2005, les 9 et 16 janvier 2006, pour l'examiner. Merci à M^{mes} Laurence Schmidlin et Julie de Dardel pour leur efficacité concernant la prise de notes, aide précieuse pour la rédactrice du présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Afin de ne pas laisser place à une polémique stérile, le ton de la pétition P-145 étant pour le moins surprenant, la rédactrice renvoie chacune et chacun au texte original des pétitionnaires, leur laissant ainsi la liberté et la possibilité d'analyser les demandes selon les différentes sensibilités.

Les propos, réflexions, etc., ne sont pas le fruit de l'imagination de la rapporteuse, mais ont bel et bien été exprimés lors des différentes auditions et discussions en commission!

Séance du 14 novembre 2005

Audition de M^{me} Floriane Bredy, directrice de Royal Swiss Montres et bijoux SA, accompagnée de M^e Yves Nydegger, représentant de l'ensemble des pétitionnaires

En préambule, M. Nydegger observe que la présente pétition est semblable à celle renvoyée devant la commission des pétitions du Grand Conseil; cette dernière a d'ailleurs déjà reçu le Département de justice, police et sécurité (nouvellement Département des institutions), l'aspect lié aux nuisances sonores étant de compétence cantonale.

La pétition P-145, par contre, concerne la Ville de Genève, puisqu'il y est question d'affectation et d'usage d'une place publique, en l'occurrence la place du Rhône.

¹ Commission, 1484.

Des entreprises ont investi des millions dans des boutiques pour être situées le long de la «prestigieuse» rue du Rhône dans le but d'y faire des affaires. Certaines personnes sont prêtes à quitter cet emplacement, car ce lieu devient impropre aux affaires! On est en présence d'un problème de mixité – fort bien sur le papier, mais mal géré dans la réalité. Ainsi «se côtoient des gestionnaires de fortune et des SDF».

M. Nydegger le répète: la rue du Rhône est une avenue prestigieuse où l'on fait des affaires... qui, d'ailleurs, rapportent à la Ville. Il y a une place pour tous dans la ville, mais il y a d'autres endroits pour le genre de manifestations qui se déroulent actuellement sur la place du Rhône, telle la plaine de Plainpalais.

M^{me} Bredy explique que la rue du Rhône a un côté financier, «on y fait des affaires économiques», d'où l'inadéquation d'installations sportives ou de manèges. Cela déplaît. Ces manifestations ne sont pas à leur place dans un lieu où «les gens viennent dépenser leur argent».

Tous ses employés avaient des bureaux donnant sur la place du Rhône et étaient gênés par le bruit de la musique et des hurlements; ils ont été déplacés côté cour. Elle précise que, lorsque les «dealers de diamants» (*terme utilisé par M^{me} Bredy elle-même*) viennent vendre et étaler leur marchandise sur les bureaux, il n'est pas concevable de voir des gens monter, descendre et en profiter pour regarder par la fenêtre! S'agissant dans ce contexte de la «tour infernale».

Force est de constater que les magasins qui se trouvent à la rue du Rhône se vident, car les gens ont peur.

M. Nydegger relève qu'il y a eu une bonne concertation entre la Ville et les commerçants pour l'aménagement de la place du Molard, ces derniers ont même versé une contribution pour cette réalisation.

Une association de commerçants de la rue du Rhône va se créer afin de participer aux frais que pourrait susciter un aménagement différent de la place du Rhône. Le Service des espaces verts et de l'environnement pourrait mettre des plantes amovibles.

M. Nydegger explique qu'un diamantaire qui se promène avec sa valise remplie de diamants doit sa vie à son anonymat. Lorsque cette personne sait qu'on l'a vue, elle tremble!

Un commissaire se dit sensible aux arguments donnés, il est aussi sensible au type de clientèle reçue (financiers, diamantaires), mais il a un peu de peine à comprendre pourquoi, lorsque des parents accompagnent leurs enfants à la patinoire de Noël ou à un tournoi de beachvolley, cela devient déstabilisant. Il aimerait savoir si les pétitionnaires arrivent à tolérer ce genre d'activités.

M. Nydegger précise que cette patinoire génère beaucoup de bruit, qu'elle occupe beaucoup de place, ce qui empêche de voir les vitrines. Il déplore aussi le nombre de manifestations qui se succèdent, engendrant des travaux. Il maintient sa proposition de plantes amovibles. Actuellement, la place n'est pas vivable.

Un autre commissaire remarque que, d'un côté, il y a les Genevois et habitants de la ville et, de l'autre, celles et ceux qui viennent pour visiter et/ou faire des affaires. Est-ce la «popularisation» de cet endroit qui gêne les pétitionnaires? Tout en comprenant que la «tour infernale» soit réellement infernale, le commissaire demande ce qu'ils pensent du marché de Noël, à deux pas, place de la Fusterie.

M^{me} Bredy répond que le marché de Noël est très joli.

Le même commissaire fait remarquer que la place du Rhône est une place publique et que tout le monde a le droit d'en profiter. Qu'ont-ils à répondre à cet argument?

M. Nydegger explique que, dans les paroles, le concept de mixité/convivialité regroupant «gens du peuple» et «hommes d'affaires» est intéressant; cependant, lorsqu'il s'agit de l'organisation actuelle du territoire, on constate que c'est un réel fiasco. Si la place du Rhône avait l'allure de la place de la Fusterie, personne ne se plaindrait.

M^{me} Bredy est tout à fait consciente qu'aucun projet n'est facile à réaliser. Les pétitionnaires essaient simplement, dans le cadre d'une association et d'une pétition, de soumettre des idées pour améliorer l'existence de cette place.

Séance du 21 novembre 2005

Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, accompagné de M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement, et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

Pour mémoire, le président rappelle que les pétitionnaires sont les responsables des commerces de luxe avoisinant la place du Rhône et qu'ils se plaignent, principalement, des nuisances occasionnées par la «tour infernale». Ils demandent s'il serait possible de participer, financièrement, à l'aménagement de cette place.

M. Tornare tient à préciser que cette dernière question doit être posée à M. Ferrazino. Personnellement, il n'est pas hostile à une collaboration avec les milieux privés. Au parc Mon-Repos, la rénovation de l'orangerie a été financée par la Fondation Rothschild. Il mentionne, à titre d'exemple, que le maire de

Rome a mené des rénovations importantes grâce à des financements privés. Tant que les entreprises n'imposent pas leurs choix d'aménagement, c'est tout à fait possible.

Une commissaire souhaite avoir des informations sur la disparition des bacs de plantes initialement installés à la place du Rhône.

M^{me} Cottu indique qu'ils sont actuellement entreposés. C'est un énorme effort que de déplacer ces bacs à chaque manifestation; de plus, à cet emplacement, il n'y a pas d'eau.

La même commissaire ne comprend pas pourquoi l'on n'utiliserait pas l'eau du lac.

M^{me} Cottu explique que le lac est trop loin et que, pour l'instant, il n'y a pas d'autorisation pour cela.

Un commissaire tient à préciser que les pétitionnaires se plaignent de l'occupation permanente de la place du Rhône.

M. Deuel est triste d'avoir dû déplacer la manifestation Asphaltissimo au Bout-du-Monde, cela au grand regret des jeunes. En ayant choisi d'utiliser ce lieu pour une semblable manifestation, il voulait montrer à la population de quoi les jeunes étaient capables. Cette manifestation a eu un succès retentissant. Alors qu'il souhaitait utiliser la place du Rhône l'été prochain, on l'a rendu attentif à cette pétition.

M. Tornare relève que le comité des Fêtes de Genève est autonome dans ses décisions. Il relève aussi un déficit de communication avec et entre les commerçants à Genève, et cela d'une manière générale. Il en veut pour preuve les réticences concernant la place du Molard, alors que tout le monde se trouve satisfait. Il ne résiste pas à l'occasion de faire remarquer que les privés ont une responsabilité concernant l'aspect de la place du Rhône, tant les façades des immeubles qui la bordent sont laides, architecturalement.

En conclusion de cette audition, il est rappelé que c'est surtout la «tour infernale» qui pose le plus gros souci aux pétitionnaires.

Séance du 9 janvier 2006

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département municipal des sports et de la sécurité, accompagné de M. François Buensod, secrétaire-juriste

M. Hediger rappelle que, lorsque le Conseil municipal a voté le projet d'aménagement de la place du Rhône, cela a été fait dans l'objectif de laisser cette place libre pour y promouvoir des animations.

Dans ce quartier, il n'y a pas autant de places que l'on pourrait l'imaginer. La place du Molard est occupée par les terrasses des restaurants. La place de la Fusterie reçoit un marché (bouquinistes, fruits et légumes et artisans, etc.) et, à Noël, le marché du même nom.

Les commerçants se sont toujours exprimés contre toute animation (Quais de l'immobilier, Tour panoramique, etc.). Il est hors de question d'abandonner cette place telle que.

En 2005, plusieurs manifestations ont eu lieu:

- la patinoire de Noël;
- l'exposition de planeurs;
- la prévention routière (une journée);
- le beachvolley;
- le tchouckball;
- les Fêtes de Genève;
- l'exposition florale du Service des espaces verts et de l'environnement;
- le bus cardiologique (trois journées).

Ces manifestations ne créent pas de nuisances mais de l'animation.

Il est vrai que la «tour infernale» a pu créer des nuisances, mais elles sont dues aux cris qu'elle génère.

La pétition est excessive. Les commerçants ont dit avoir peur des vols, mais ils ont été autorisés à mettre des caméras à l'intérieur et à l'extérieur des commerces. De plus, les portes des commerces concernés sont généralement bien bouclées.

Un commissaire relève que la rue du Rhône est une des principales artères de Genève, que la Ville est responsable du développement et du maintien des commerces; elle doit s'impliquer davantage. Il fait remarquer qu'il s'agit de haute joaillerie et il se dit surpris que l'on puisse installer une patinoire et du beachvolley à côté. Il demande si le Conseil administratif a conscience de cela.

M. Hediger fait remarquer que l'aménagement de cette place a été étudié avec la collaboration des commerçants et qu'une partie, non négligeable, n'y était pas opposée. La patinoire a été demandée par l'Office du tourisme, sur demande des commerçants. Il n'y a pas que des joailliers, d'autres commerces existent et souhaitent des animations.

Le même commissaire demande que, à l'avenir, le Conseil administratif écoute les commerçants pour le choix des aménagements.

M. Hediger tient à préciser que, en ce qui concerne la «tour infernale», une lettre a été envoyée à tous les commerçants. Lorsque celle-ci a été installée devant

le Restaurant Le Lacustre, seule la Zurich s'est plainte des risques de nuisances, raison de son déplacement à la place du Rhône. Tous les commerçants ont été consultés, il n'y a pas eu d'opposition.

Un autre commissaire a cru comprendre que les joailliers avaient été dérangés lorsqu'ils recevaient leurs clients, dans leurs bureaux situés dans les étages. Ils craignent pour leur sécurité, pouvant être vus et regardés depuis la tour. Sera-t-elle installée au même endroit en 2006?

M. Hediger informe que, pour les Fêtes de Genève en 2006, il n'y aura rien sur la place du Rhône.

M. Buensod demande à la commission un peu de sérieux. Les personnes se trouvant sur la «tour infernale» n'ont pas le temps de voir ce qui se passe dans ces immeubles.

Séance du 16 janvier 2006

Discussion et vote

La présente pétition donne lieu à une discussion animée.

Le Parti démocrate-chrétien pense qu'il faut replacer le problème dans son contexte si l'on veut arriver à une solution acceptable pour tout le monde. La rue du Rhône est une rue marchande dans laquelle l'horlogerie et la bijouterie haut de gamme occupent une place prépondérante. Les commerçants qui côtoient ces attractions ont dit, clairement, qu'ils ne les supportaient pas. Ce quartier n'a pas pour vocation d'être animé par du beachvolley; ce n'est pas non plus le lieu pour y mettre une «tour infernale». Ce quartier doit être réaménagé. La patinoire, dont le Conseil administratif est fier, mériterait d'être plus esthétique.

Chaque quartier possède ses propres caractéristiques et la place du Rhône doit aller dans la continuation de la rue du même nom. On doit tenir compte de cela dans le futur aménagement.

Le Parti radical est partiellement d'accord avec cette pétition. Il y a quelques années, cette place était animée par la terrasse d'un grand restaurant; les bijoutiers se plaignaient aussi, mais ils refusent de faire partie de l'Association des commerçants de la rue du Rhône. Qu'attendent-ils pour faire des propositions?

Cette place devrait pouvoir être animée pendant les Fêtes de Genève, elle se trouve très proche du lac. La population, quant à elle, souhaite des animations telles que celles proposées ces dernières années.

Les Verts pensent que le Conseil administratif doit entrer en contact avec les bijoutiers afin de trouver un projet qui convienne à tous, habitants, popula-

tion genevoise et commerçants. De plus, en étudiant le futur aménagement de l'endroit, il serait judicieux de penser à un aménagement piétonnier.

Le Parti libéral donne un peu raison aux pétitionnaires. Les commerçants ont leur mot à dire. Cette place doit garder un certain calme. Certaines animations n'ont pas leur place à cet endroit. Il ne faut pas oublier que ces commerces apportent des ressources à Genève (impôts, etc.). Il est rappelé que, dans ce périmètre, il y a deux sortes de commerces (luxé et autres) et qu'ils ne drainent pas la même clientèle. Pensons à ne nuire ni à l'une ni à l'autre.

L'Union démocratique du centre insiste: le problème provient des nuisances liées à la «tour infernale». Il doit être possible, au cours des négociations, de trouver un terrain d'entente entre toutes les parties concernées.

Les socialistes relèvent que cette place, même si elle se trouve être l'aboutissement de la rue du Rhône, donne aussi sur les quais et qu'à ce titre elle doit rester accessible à tous. Elle doit être vivante et ne doit pas être réservée à certains privilégiés.

Le Parti du travail se trouve être d'accord avec tout ce qui précède.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ayant écouté avec attention tout ce qui venait d'être dit, elle propose que la commission renvoie cette pétition au Conseil administratif assortie de recommandations précises; proposition bien accueillie par les commissaires.

Recommandations

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier un réaménagement de la place du Rhône qui permette de maintenir une animation en y associant les habitants et les commerçants du quartier.

»Le Conseil municipal demande également au Conseil administratif, à court terme, de ne plus autoriser l'installation d'attractions élevées, massives et bruyantes à la place du Rhône.»

Vote

Le président met aux voix le renvoi de cette pétition au Conseil administratif accompagnée des deux recommandations ci-dessus.

Celui-ci est accepté à la majorité des membres présents: 13 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 L, 1 UDC) et 1 abstention (R).

P E T I T I O N**Trop, c'est trop
La place du Rhône n'est pas la plaine de plaimpalais**

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Les sous soussignés sont des commerçants et des entreprises de la rue et de la place du Rhône dont les activités sont perturbées au delà de la limite du tolérable par les nuisances, sonores notamment, imposées à la place du Rhône.

La place du Rhône et ses alentours constitue en effet une zone densément bâtie, dévolues à des activités de gestion et d'administratin, ainsi que de commerce haut de gamme. Le prix des loyers est en rapport avec le caractère des activités du quartier.

Durant la quinzaine des fêtes de Genève, la place du Rhône fait l'objet, durant toute la journée et un partie importante de la nuit, d'une exploitation foraine extrêmement perturbante et bruyante, manifestement incompatible avec la poursuite normale des activités naturelles de la zone.

Actuellement, il s'agit d'une installation de « free fall », soit une tour hydraulique dont la base occupe la surface de la place et dont le sommet s'élève bien au dessus des bâtiments alentours. Hissés dans un premier temps à son sommet, les usagers sont maintenus à hauteur d'immeuble puis laissés choir à plusieurs reprises à la vitesse d'une chute libre.

Les cris de terreurs des usagers couplés à la diffusion en continu d'une musique assourdissante, très lourdement saturée en basses, constitue une émission sonore qui excède les limites légales.

Apparemment, la gendarmerie n'effectue pas les contrôles d'exposition du public aux nuisances sonores que requiert la loi lors de manifestations en plein air.

Cette activité viole pourtant les articles 17 al. 3 du règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations.

Est également violé le règlement sur la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques, du 8 août 1956, lequel prohibe tout excès de bruit de nature à troubler la tranquillité publique après 21 heures.

Les sous-signés comprennent mal qu'une autorisation d'exploiter ait été accordée sans consultation.

Il était prévisible en effet que non seulement le bruit rendrait impossible la poursuite normale des activités d'administration et ferait fuir la clientèle.

Il était également prévisible que l'exposition aux yeux des usagers de la tour hydraulique, suspendus dans le vide à quelques mètres de bureaux d'affaires affectés à la finance et à la joaillerie, violerait la confidentialité et poserait un problème de sécurité.

Cette exploitation perturbe si gravement la poursuite des activités commerciales de la zone que des pertes commerciales ont été constatées.

La responsabilité de l'Etat est engagée.

En application de l'articles 17 al. 1 du règlement sur la protection contre le bruit et les vibrations, le Département de justice et police est l'autorité compétente pour l'exécution de l'ordonnance son et laser lors de manifestations de loisirs en plein air.

Or aucune mesure de réduction ne semble avoir été prise à titre préventif lors de l'octroi de l'autorisation d'exploiter comme l'imposent pourtant les articles 1 et 11 de la loi fédérale à propos des bruits nuisibles ou incommodants.

Il appert que cette situation de non droit résulte du fait que le Département de Justice et police, pour le Canton, et le Service des agents de Ville et du domaine public, pour la Ville de Genève, ont abandonné leurs responsabilités légales en la matière en mettant la place du Rhône à disposition du Comité d'organisation des fêtes de Genève qui en dispose, semble-t-il, selon son bon plaisir, sans aucune consultation des riverains et en dehors de tous les contrôles pourtant imposés par la loi aux autorités compétentes.

Les pétitionnaires prient Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de bien vouloir faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que la place du Rhône ne soit plus une zone de non droit.

Vu ce qui précède, ils demandent que dorénavant la place du Rhône soit soustraite au périmètre des fêtes.

Ils demandent également que, d'une manière générale, cette place ne soit plus livrée à des installations qui nuisent à ses activités d'affaires, tel des sports bruyants comme le patinage ou le beach volley.

CAVAMONT SERVICES S.A.
CHAUMET
PIAGET
MARINA B.
ADLER
ROYAL SWISS
RICHAB S.A.
SOFINTRA S.A.
LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteuse (S). Je suis navrée, nous allons repartir pour un tour... «Trop c'est trop; la place du Rhône n'est pas la plaine de Plainpalais!» Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du 14 septembre 2005. Au cours de quatre séances, nous avons examiné et traité cet objet. D'abord, en recevant le 14 novembre 2005 les représentants des pétitionnaires – M^{me} Floriane Bredy, directrice de Royal Swiss Montres et bijoux SA, accompagnée de M^e Yves Nydegger – nous apprenons qu'une pétition semblable a été adressée au Grand Conseil, puisque liée aux nuisances sonores et que cette problématique relève des compétences cantonales. En revanche, l'usage et l'affectation d'une place publique, en l'occurrence la place du Rhône, concernent la Ville de Genève.

Je ne reprendrai pas ici le détail de mon rapport, ne doutant pas un seul instant que vous l'avez lu avec beaucoup d'intérêt et d'attention jusqu'au bout. Si nous pouvons comprendre un certain agacement des pétitionnaires quant à certaines nuisances sonores, particulièrement celles liées à la «tour infernale» lors des Fêtes de Genève, la majorité de la commission a plus de peine à accepter le ton utilisé par les représentants des pétitionnaires. On va commencer par celui qui prête à sourire, c'est-à-dire la comparaison de la prestigieuse rue du Rhône avec, notamment, l'avenue Montaigne et l'avenue Foch à Paris. Par contre, plus grave est le ton concernant les utilisateurs du lieu: les gestionnaires de fortune, les «dealers de diamant» et les personnes sans domicile fixe (SDF) se côtoient sur cette place, dans cette prestigieuse rue et sur cette non moins prestigieuse place du Rhône où l'on fait des affaires qui rapportent à la Ville de Genève – je cite les personnes auditionnées. Voilà qui est bien grave.

M. Nydegger, quant à lui, considère que la mixité, c'est très bien sur le papier, mais pas dans la réalité. Soyons sérieux! Comme ce soir on a l'air assez triste, je ne résiste pas à citer Martin Luther King: «Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots.»

Outre la «tour infernale», les pétitionnaires souhaitent le déplacement ailleurs que sous leurs fenêtres de la patinoire de Noël, d'Asphaltissimo et d'autres manifestations populaires. Point positif, ils seraient ouverts au concept de mixité et convivialité. Mais, pour eux, c'est théorique, parce qu'on ne peut guère regrouper dans un même lieu les «gens du peuple» et les «hommes d'affaires».

Le 21 novembre 2005, c'était au tour de M. Tornare, accompagné de M^{me} Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement, et de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, d'être reçus. La place du Rhône a toujours suscité des remous quant à son aménagement, il faut en être bien conscient, et il est clair que les bacs et les plantes resteraient silencieux et tranquilles... Mais M^{me} Cottu nous a fait remarquer que ce n'était pas aussi simple que cela. M. Deuel,

quant à lui, est fort triste d'avoir dû, sous les pressions, déplacer Asphaltissimo au Bout-du-Monde. On dénigre toujours les jeunes, mais mettre cette manifestation au cœur de la ville, c'était prouver que ces jeunes étaient capables de se motiver pour des actions concrètes et dignes d'intérêt.

Le 9 janvier 2006, les commissaires ont écouté avec attention M. André Hediger, conseiller administratif en charge du département des sports et de la sécurité, accompagné de M. François Buensod, son secrétaire-juriste. Je rappelle que si le Conseil municipal a voté le projet d'aménagement de la place du Rhône, c'était pour laisser la place libre à la promotion des animations. Le magistrat a précisé que les commerçants se sont toujours opposés aux manifestations, quelle que soit leur nature. Là, je vous renvoie à la page 5 de mon rapport.

Le 16 janvier 2006, la commission des pétitions a pris sa décision après une discussion animée. Premièrement, la place du Rhône est une place publique et, à ce titre, elle doit rester accessible à toutes et tous; elle doit être vivante et ne pas être réservée à quelques «privilegiés». Deuxièmement, le Conseil administratif est encouragé à prendre son bâton de pèlerin et à aller négocier avec les commerçants – négocier: ne pas se laisser imposer, ni imposer! Troisièmement, supprimer de la place du Rhône la «tour infernale». A ce propos, M. Hediger a tenu à préciser que rien n'était prévu sur cette place pour les Fêtes de Genève 2006.

Avant de conclure, je voudrais dire que, samedi dernier, une sympathique atmosphère régnait à l'arrivée du cortège de carnaval; un rayon de soleil dans notre grisaille genevoise! La commission des pétitions a voté à l'unanimité de ses membres, moins une abstention, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, assortie des recommandations suivantes: étudier un réaménagement de la place du Rhône qui permette de maintenir une animation en y associant les habitants et les commerçants du quartier et, à court terme, ne plus autoriser l'installation d'attractions élevées, massives et bruyantes.

Vous comprendrez que je ne vous donne pas la position des socialistes, m'exprimant comme rapporteuse.

Premier débat

M. Jacques Mino (AdG/SI). Quitte à refaire le même débat, mais pas aussi long que celui de la pétition P-123 sur le parc des Bastions... Nos représentants à la commission des pétitions se sont laissé entraîner à focaliser sur les recommandations acceptées à l'unanimité par la commission. Pour finir, on oublie les motifs, et c'est tout à fait inacceptable dans la démarche. Pour essayer de régler le tir, on fait des recommandations, mais à propos de celle qui propose d'étudier le réaménagement de la place, je ne vois pas comment on la mettra en

œuvre, puisque cette place a déjà été aménagée pour des animations, comme cela vient d'être rappelé. A mon avis, cette recommandation n'est pas fondée et nous ne pourrions pas l'accepter ce soir.

Ainsi, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) revient sur la position unanime adoptée en commission. Je pense que c'est aussi le rôle d'un groupe de revoir le bien-fondé et la lucidité des décisions prises en commission par ses représentants, même s'ils restent intelligents et tout à fait lucides... Les choses se passent ainsi, en tout cas dans notre groupe.

Je lis, à la page 2 du rapport: «Des entreprises ont investi des millions dans des boutiques pour être situées le long de la «prestigieuse» rue du Rhône dans le but d'y faire des affaires. Certaines personnes sont prêtes à quitter cet emplacement, car ce lieu devient impropre aux affaires! On est en présence d'un problème de mixité (...). Ainsi «se côtoient des gestionnaires de fortune et des SDF.» Nous sommes à nouveau dans le racisme rampant. Je vous lis également la fin de la pétition: «Les pétitionnaires prient Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – ils ont oublié les conseillères, ce n'est pas grave – de bien vouloir faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que la place du Rhône ne soit plus une zone de non-droit.» Donc, quand les riches commerçants de la rue du Rhône ne se sentent plus propriétaires à plein temps de cette rue, les SDF et nous, nous sommes des gens qui créons le non-droit. Dans ces conditions, le vocabulaire ne veut plus rien dire, parce que, entre l'insécurité et les zones de non-droit, on va loin... Enfin, les pétitionnaires, je cite, «demandent également que, d'une manière générale, cette place ne soit plus livrée à des installations qui nuisent à ses activités d'affaires, tels des sports bruyants comme le patinage ou le beachvolley».

Eh bien, cette pétition – que, j'espère, nous refuserons – a amené M. Deuel et des animateurs de rue – que nous payons pour s'occuper des jeunes et faire avec eux des travaux intelligents afin qu'ils ne créent pas de nuisances – à renoncer à organiser la manifestation Asphaltissimo prévue à cet endroit, cela pour plaire à ces braves gens. Une pétition de ce type, aussi odieuse qu'elle soit, amène des responsables du département de M. Tornare à obéir avant même que nous ayons pris une décision ce soir. Je ne sais plus où on va!

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Cette pétition, lancée par les commerçants de la place et de la rue du Rhône, pose plusieurs questions. Il est vrai que les manèges installés ces dernières années durant les Fêtes de Genève, notamment la tour hydraulique sur la place du Rhône, ont provoqué des nuisances qui dépassent les normes et provoquent d'importantes gênes, pas seulement pour les commerces de luxe, mais aussi pour les habitants des environs. Sur ce plan, des mesures sérieuses doivent être prises pour réduire les nuisances sonores des manèges.

Par contre, nous trouvons contestable de dire, comme le font les pétitionnaires, que la place du Rhône n'est pas la plaine de Plainpalais. Cela revient à dire que les nuisances sont moins gênantes pour les habitants de Plainpalais que pour les commerçants de la place du Rhône. Mais ces derniers ne sont gênés que pendant la journée, à la différence des habitants de Plainpalais...

Les pétitionnaires demandent aussi, je cite, «que, d'une manière générale, cette place ne soit plus livrée à des installations qui nuisent à ses activités d'affaires, tels des sports bruyants comme le patinage ou le beachvolley». Il faut relever que ce quartier s'est profondément modifié ces dernières années. Les restaurants, les terrasses publiques, les cinémas, les commerces ont disparu; ils ont été chassés pour faire place aux bijouteries de luxe qui, le soir, sont fermées – on ne vend pas de montres le soir! Des dizaines d'arcades sont vides depuis des années. Cette situation est certainement beaucoup plus dommageable pour le quartier que la mise en place de la patinoire, durant quelques semaines en hiver, et les manifestations organisées, qui ont au moins le mérite d'animer cette place. Le moins qu'on puisse dire est que l'aménagement de cette place n'est pas des plus réussis.

Mesdames et Messieurs, nous sommes d'accord de renvoyer cette pétition au Conseil administratif en précisant bien que les activités sportives, tels le patinage, le beachvolley et autres animations populaires remises en cause par les pétitionnaires, doivent être non seulement maintenues, mais encouragées. Le tournoi de volley est d'ailleurs organisé par un grand magasin, qui est, c'est vrai, bientôt le dernier du quartier à ne pas être un commerce de luxe.

Cette pétition met en évidence les nuisances de certains manèges. Ce problème mérite une attention toute particulière, pas seulement pour la place du Rhône, mais aussi pour les habitants de Plainpalais et des quais. Des mesures doivent être prises pour réduire ces nuisances et cela pourrait être aussi un critère dans le choix des manèges auxquels la Ville de Genève délivre une autorisation. C'est dans cet esprit que nous acceptons le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). J'espère qu'un certain groupe qui siège dans cette enceinte trouvera encore quelques conseillers municipaux à envoyer à la commission des pétitions, parce que se faire descendre en flammes, deux fois coup sur coup, à une demi-heure d'intervalle, personnellement, cela ne me tenterait pas... Mais je ne vais pas me mêler de la cuisine interne des groupes de ce Conseil municipal...

Cela dit, le texte de la pétition est tel que lorsque les pétitionnaires se sont exprimés à la commission des pétitions, eux-mêmes ou leurs représentants, ils

ont pu choquer nombre d'entre nous. Il est vrai que la lecture de la liste des signataires de cette pétition a pu provoquer des irritations et des boutons, suivant les sensibilités politiques, puisqu'il s'agit des commerces d'un certain niveau – du luxe, donc de l'argent abondant aux yeux de certains! Je tiens quand même à rappeler ici que ces gens-là sont aussi des commerçants, donc des employeurs; ils participent, grâce à leurs impôts, à la qualité de vie dans notre ville qui permet, mois après mois, au fil des projets d'arrêtés et des budgets que vous votez, de pouvoir dépenser une certaine quantité d'argent pour le bienfait de notre collectivité. Cette pétition mérite tout de même notre intérêt et elle nous donne l'occasion de réfléchir à l'aménagement de cette place du Rhône, dont l'état laisse vraiment à désirer.

En renvoyant cette pétition au Conseil administratif, nous ne lui demandons pas la suppression de toute animation sur la place du Rhône, mais nous voulons plutôt lui dire que nous avons là des partenaires, des commerces, des habitants qui sont encore dans le quartier – ils ne sont pas tous partis. Pour notre part, en qualité de collectivité publique, nous avons peut-être un rôle à jouer, un rôle d'animateur, d'aménagiste. Finalement, si on arrive par l'est ou par l'ouest sur cette place du Rhône, que voit-on? On y voit un oui, un non, qui est peut-être dorénavant le symbole de la commission des pétitions: elle dit oui quand elle se réunit et non en séance plénière. La place du Rhône deviendra le symbole de la commission des pétitions...

Cela dit, à titre personnel, je dis oui à une patinoire. Mais cette patinoire doit-elle ressembler, année après année, à un affreux caisson pas vraiment de bon goût? Ne pourrions-nous pas faire quelque chose d'un peu plus *design*, sans aller dans le kitsch, car l'esthétique peut se discuter et tout est possible. Franchement, ne pourrait-on rien faire de mieux sur cette place magnifiquement située pour que les commerçants, les habitants, les usagers y trouvent leur compte et que tout le monde soit content? Nous avons là un outil extraordinaire, un lieu de rencontre, un endroit pour du sport et des jeux pour les enfants. Mais, Mesdames et Messieurs, passez un peu au-dessus de votre irritation dogmatique quant à l'identité des signataires de cette pétition!

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). En caucus, notre groupe a rediscuté de cet objet et a décidé de laisser la liberté de vote.

La pétition est assez choquante à propos de la question des zones de non-droit. Quand on voit que dans d'autres parties de la ville il existe des problèmes bien plus graves, je trouve bizarre de parler de zones de non-droit simplement parce que, une fois, il y a eu une erreur d'attribution d'activité avec la «tour infernale». Effectivement, ce choix n'était pas très heureux, mais c'est une erreur

parmi d'autres et je crois que tout le monde l'a bien compris, notamment le Conseil administratif, qui a bien entendu la demande des pétitionnaires sur cette question.

Le reste de cette pétition demande l'arrêt des sports bruyants, patinage et beachvolley... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, pouvez-vous demander un peu de silence, s'il vous plaît?

La présidente. Continuez, Madame Moratti Jung, il y a du bruit ce soir, c'est comme ça!

M^{me} Anne Moratti Jung. Les sports de rue sont une façon d'attirer les jeunes vers le sport plutôt que les laisser faire, par exemple, des dégradations s'ils s'ennuient. A mon avis, il serait dommage de revenir en arrière par rapport à ces bonnes initiatives, qui font de Genève une ville où la mixité urbaine est plutôt une réussite, en comparaison d'autres villes ou d'autres endroits.

Nous pouvons nous inquiéter en entendant certains propos des pétitionnaires par rapport aux gérants de fortune malheureusement obligés de côtoyer des SDF... J'ai un peu de peine à comprendre qui sont ces SDF. S'agit-il des enfants qui se rendent à la patinoire? Mais les SDF n'ont pas l'argent pour se payer des attractions, ils ont autre chose à faire et ils préfèrent s'acheter un sandwich.

Pendant que les enfants sont à la patinoire, les parents peuvent aussi faire du shopping et cela contribue aussi à la vie du quartier. J'ai eu des enfants petits et, lorsqu'ils patinaient, je faisais divers achats chez les commerçants. Cette patinoire n'est donc pas malvenue pour eux!

Notre groupe laisse la liberté de vote. Par conséquent, une partie refusera le renvoi au Conseil administratif et une autre l'acceptera.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ce soir, nous lançons aux citoyens un message surréaliste. Nous l'avons vu tout d'abord lors du débat sur la pétition au sujet du parc des Bastions, où des citoyens réclament la paix, la sécurité, une certaine régulation des activités. Ils y ont droit, puisqu'ils paient des impôts. Eh bien, non! On leur a répondu qu'ils s'exprimaient mal, qu'ils attaquaient la communauté homosexuelle, les squatters... Ce n'était pas bien, donc, à la niche! On leur a dit aussi qu'on n'avait pas à les écouter et on leur a demandé de revenir avec une nouvelle copie, quand ils seraient polis. Nous avons ici des commerçants qui essaient de faire vivre le centre-ville et que leur dites-vous ce soir? Ils se sont mal exprimés, ils ne sont pas polis, alors, eux aussi, à la niche!

Mesdames et Messieurs, habitez-vous le centre-ville? Allez-vous voir ce qui s'y passe? Avez-vous vu les commerces fermer les uns après les autres? Notre écoute de ces commerçants devrait être plus attentive, parce que, eux aussi, ils nous font vivre. Ils paient des impôts, ils permettent que, ce soir, nous soyons là à parler, à discuter pendant des heures. A mon avis, le message que nous donnons est vraiment scandaleux!

Finalement, que demandent-ils, ces commerçants? Ils ne demandent rien d'extravagant, mais ils étaient gênés dans leurs activités par une «tour infernale». Imaginez l'effet quand des bijoutiers-joailliers voient arriver des masses de gens au niveau de leurs étages, alors qu'ils sont en train de faire découvrir leurs produits à une clientèle venue les examiner sur de la moquette, dans un environnement feutré. Ils nous demandent simplement de considérer leur réalité professionnelle. En êtes-vous capables, ou n'êtes-vous que des théoriciens de l'éloquence planqués dans une idéologie qui nous mènera tout droit à l'asphyxie? Nous avons une responsabilité ce soir et je pense que nous devons simplement inciter le Conseil administratif à prendre langue avec ces commerçants. Ils nous ont dit être prêts à discuter et à collaborer au réaménagement de la place du Rhône de façon légère et à mettre la main à la poche. Ils en ont ras le bol de cette «tour infernale» – nous pouvons facilement les comprendre – et ils veulent travailler dans d'autres conditions.

Mesdames et Messieurs, allez voir ce qui se passe au centre-ville, regardez les commerces fermés et vous tirerez vous-mêmes les déductions de cette situation! Si c'est ce que votre majorité veut, eh bien, continuons ainsi, mais, un jour, nous ne serons plus sur ces bancs parce qu'on ne pourra tout simplement plus payer nos activités! (*Applaudissements.*)

M. Eric Ischi (UDC). Permettez-moi tout d'abord de dire bravo à M. Lathion, parce que, d'une manière très fouguese, il a exprimé ce qu'il fallait dire, et je le rejoins sans réserve.

Si j'ai demandé la parole, c'est pour une petite pointe d'ironie... Mesdames et Messieurs, quand je vois comment les choses se discutent et revirent à 180°, pour ne pas dire 360°, je rejoins le président de la commission des pétitions, qui a demandé, tout à l'heure, si on allait encore trouver des candidats dans ce parlement pour se porter volontaires à la commission des pétitions. Effectivement, si je reviens à la discussion du parc des Bastions, pour ma part, d'une manière tout à fait plaisante, je serais tenté d'apposer un timbre sur les conclusions de cette commission: «RTMF». Ce qui veut dire: «Refaire travail mal fait!»

M. Pascal Rubeli (UDC). Monsieur Lathion, je dirais que «surréaliste» n'est que le prénom – vous transmettez, Madame la présidente. En commission,

lorsque nous avons traité cette pétition, nous avons reçu ces commerçants. Or le texte de la pétition est une chose, mais il y a la forme et le fond. La forme, admettons qu'elle peut être discutée. En revanche, pour le fond, après discussion avec les pétitionnaires, il faut se rappeler que le vrai problème ne concernait pas essentiellement la patinoire ou le beachvolley – car on peut encore en discuter avec eux – mais ce qu'on appelle la «tour infernale». C'est indiscutable, et la pétition est justifiée et justifiable. Remettons donc un peu l'église au milieu du village – si je peux m'exprimer ainsi!

Il ne faut pas tout jeter pour autant, mais voir et analyser différemment. Ces commerçants ont des raisons absolument légitimes de demander certaines choses. M. Lathion l'a expliqué de manière très claire et le Conseil administratif a la possibilité d'étudier des solutions. C'est faisable et le Conseil administratif l'a admis.

Allons dans ce sens-là et renvoyons cette pétition au Conseil administratif!

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Il est vrai que cette pétition est malgré tout un peu délirante – elle a aussi des propos excessifs... Elle me semble paradoxale, car l'animation amène généralement des clients et les commerçants ne devraient pas se plaindre, au contraire. En plus, apparemment, cela ne dure pas toute l'année, puisqu'il s'agit d'une quinzaine de jours.

Nous parlons ce soir d'un problème à la commission des pétitions, mais si nous n'avons pas soutenu la pétition P-123, ce n'est pas par rapport aux manifestations, c'est parce que le parc des Bastions est situé en plein cœur de la ville et que les animations ne se font pas à la campagne. Je pense que les animations profitent plus aux commerçants et leur amènent une clientèle malgré tout.

M. Gérard Deshusses (S). Parler de surréalisme dans cette situation, c'est faire preuve d'une méconnaissance totale d'un mouvement artistique majeur, qui nous a offert des œuvres extraordinaires dans le cours du XX^e siècle...

M. Jean-Charles Lathion (DC). La tour infernale!

M. Gérard Deshusses. Monsieur Lathion, je vous ai écouté avec patience, écoutez-moi avec autant de tolérance, s'il vous plaît! «La Tour infernale» n'est pas une œuvre surréaliste, c'est un film commercial, c'est tout. Là, il n'y a pas de surréalisme, il n'y a que de pitoyables histoires.

Mesdames et Messieurs, la forme est importante et on doit y être attachés très fermement, parce que, si elle n'est pas respectée, il y a la graine de la violence et la violence est contraire à tout commerce. J'ai de la peine à suivre – beaucoup de commerçants sont d'accord avec moi ce soir, je pense – ces négociants qui refusent toute tolérance, toute harmonie et toute paix dans notre cité. Ce n'est pas ainsi qu'on fait des affaires, mais c'est ainsi qu'on creuse des fossés, qu'on coupe les ponts entre clients et commerçants, et entre les différentes parties d'une ville. On ne fait rien de bon ni de constructif de cette manière.

Puis, Mesdames et Messieurs de l'Entente, vous nous parlez des recettes fiscales, mais les commerçants de la rue du Rhône ne sont pas les seuls à payer des impôts, cela se saurait; énormément de gens qui ne font pas de commerce en paient aussi, Dieu merci! L'impôt est largement partagé. Par conséquent, il n'y a pas à revendiquer le fait que, grâce aux commerçants de la rue du Rhône exclusivement, les affaires publiques peuvent être menées comme elles le sont. Ce serait excessif et faire preuve, là aussi, d'une sorte de discrimination inacceptable parmi les citoyens. M. Lathion fait de la démagogie et cela a des relents de poujadisme, pour ne pas dire quelques effluves bruns des années 1930... (*Protestations.*) Non, ce n'est pas acceptable ainsi. Mesdames et Messieurs, il ne faut pas dépasser les bornes, parce que, comme disait ma grand-mère, après les bornes, il n'y a plus de limite... Et elles ont été franchies, ces bornes!

Ensuite, on a parlé de dysfonctionnements dans les commissions. Certes, des travaux se font en commission et, nous le savons bien, si nous avons toutes et tous des caucus, c'est pour revisiter les décisions prises dans ces commissions. Il arrive parfois dans certains groupes, le vôtre, le mien, que ces décisions soient remises en cause et que les votes diffèrent en plénière. Quand les groupes fonctionnent à la perfection, c'est vrai, les membres des commissions s'abstiennent lors du vote et cela permet ensuite non pas de rectifier, mais d'affiner la position. Cela n'a pas été le cas ici, mais il n'y a là que fonctionnement démocratique.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce soir, je suis au regret de le dire, la discussion que nous avons est indigne de notre cénacle. (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). Indépendamment de certains propos qui ressortent de la pétition et du rapport, nous devons saisir l'occasion de cette pétition P-145 pour reprendre la réflexion sur le sens de cette place. Il faut tout de même admettre qu'en ville de Genève nous avons assez peu de places comparables à ce qu'on peut trouver dans d'autres villes dont la réputation, sous l'angle architectural, est largement reconnue. Une place est un lieu où les gens peuvent se retrouver, se promener, s'asseoir, échanger, prendre une consommation. Il suffit de penser aux places des grandes villes d'Europe, en Espagne, au Portugal, en Italie, en France, et même dans les pays plus au nord. A l'évidence, les modèles ne manquent pas.

A Genève, si on peut prétendre avoir un certain sens de la nature d'une place, au Molard, au Bourg-de-Four et à quelques autres endroits, c'est bien modeste par rapport aux cités italiennes, par exemple, sans parler d'une ville aussi extraordinaire que Venise. A la place du Molard, on a réalisé un aménagement, on a développé les activités des cafés-restaurants, et tout cela permet une ambiance apparemment appréciée par tous. C'est aussi une référence pour ses commerçants.

Or, à la place dont nous parlons actuellement – faut-il le rappeler? – il y avait, pendant des décennies, un très grand café-restaurant populaire qui a enchanté les gens de Genève et les touristes. Mais, un jour, pour des raisons commerciales compréhensibles mais qu'on peut discuter, cet établissement a disparu. Ce fut un élément majeur de la perte de signification de cette place. Au début, personne ne savait ce qui se ferait sur cette place. Il avait été prévu d'y édifier une grande fontaine, comme la fontaine de Trévise de Rome. Bon, nous ne l'aurions peut-être pas égalée mais, avec l'art contemporain, nous aurions pu réaliser quelque chose de bien, qui aurait précisément favorisé la réunion, les échanges, la promenade, dans une sérénité qui aurait sans doute plu à tout le monde.

Aujourd'hui, ce n'est sans doute pas trop tard et le Conseil administratif a parfaitement les moyens de susciter une concertation entre les propriétaires, dont le rôle est déterminant pour les immeubles, afin qu'ils comprennent l'importance de créer une certaine ambiance sur une place en vue de la rendre profitable pour le commerce, mais aussi pour les habitants. Les commerçants doivent aussi avoir cette référence et ils peuvent penser aux villes où l'exercice a été réussi.

Pourquoi ne pas reprendre l'idée d'une fontaine? C'est vrai, avec une fontaine, on ne pourra sans doute pas déployer sur cette place toutes les activités susceptibles de plaire à d'aucuns. Mais Genève est grande et certaines animations pourront très bien se dérouler ailleurs. En revanche, il est essentiel d'embellir Genève et de faire en sorte, notamment grâce à l'art contemporain, de trouver ce qui fera plaisir à tout le monde. C'est réussi ailleurs, on peut le réussir à Genève!

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je prends la parole pour dire que ce débat n'est pas vain, parce que nous craignons que le beachvolley et le patinage subissent le même sort que Asphaltissimo. En commission, M. Deuel nous a dit que la manifestation Asphaltissimo était déplacée, à cause de la pétition, au Bout-du-Monde – au propre et au figuré, d'ailleurs. Cette pétition a donc eu des effets qui vont à l'encontre de la politique que nous voulons mener par rapport à la mixité sociale et aux sports de rue adressés aux jeunes.

M. Roberto Broggin (Ve). Mesdames et Messieurs, vous savez que souvent les pétitions sont envoyées à deux conseils quand cela concerne la ville, le Conseil

municipal et le Grand Conseil. Si vous aviez eu la curiosité d'aller voir sur le site internet de l'Etat de Genève de quelle manière cette pétition avait été traitée, vous sauriez que le Grand Conseil a décidé, en vertu de l'article 172, alinéa 1, lettre b), de la loi portant règlement du Grand Conseil, le renvoi de cette pétition à l'autorité qu'il jugeait opportune, à savoir le Conseil administratif de la Ville de Genève, et non pas le Conseil d'Etat. Ainsi, vous auriez su que le Conseil administratif devra déjà traiter de cette pétition, qui lui est renvoyée directement par le Grand Conseil.

Maintenant, la longueur de ce débat me fait penser que le travail a été mal fait en commission. Une prochaine fois, plutôt que de passer devant ce plénum – nous sommes au point 16 et nous avons 90 points à notre ordre du jour – lorsque nous verrons un tel objet arriver devant nous et que nous aurons, pour beaucoup, la certitude d'un travail mal accompli en commission, je vous suggère simplement de le renvoyer en commission, pour éviter de longs débats en plénum.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je rêve... M. Brogini est en train de proposer de renvoyer cette pétition en commission et de rallonger ainsi les débats, mais je crois que les travaux ont été très bien faits.

Madame la présidente, il y a quelque chose que je trouve inacceptable et vous auriez dû intervenir lorsque, à mon propos, M. Deshusses a évoqué les chemises brunes, le poujadisme. Certains écarts de langage sur la forme sont inacceptables et c'est votre rôle d'intervenir à ce moment-là, pour éviter que des conseillers municipaux – en l'occurrence l'ancien président de ce Conseil municipal – utilisent de telles méthodes.

M. Brogini, dans son intervention, vient de nous prouver que le Grand Conseil, dans sa sagesse, a renvoyé cette pétition au Conseil administratif. Pour moi, cela clôt les débats: la commission des pétitions a eu raison de proposer aussi ce renvoi au Conseil administratif.

J'en termine là, mais, à l'avenir, j'aimerais qu'on évite des écarts de langage sur la forme. Vous avez repris les pétitionnaires sur la forme, Monsieur Deshusses, or la forme que vous avez utilisée est indigne de vous! (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur Lathion, si je ne suis pas intervenue tout à l'heure, c'est qu'il me semble me souvenir que dans vos propres propos vous aviez dit que les parlores du Conseil municipal étaient en partie financées par les grands commerçants de la rue du Rhône. Dans ce cas-là, vous auriez pu être plus mesuré... (*Applaudissements.*) Par conséquent, nous continuons cette séance et je donne la parole au président de la commission des pétitions, M. Oberholzer.

M. Jean-Pierre Oberholzer, président de la commission des pétitions (L).

Tout à l'heure, je me suis exprimé en plaisantant, sur un ton léger, en demandant si le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) allait encore trouver des représentants volontaires pour aller siéger à la commission des pétitions. Mais les propos de notre premier vice-président me courroucent et m'agacent profondément, et je tiens à relever que la commission des pétitions a fait son travail avec sérieux.

Je veux aussi le souligner, ce sont les deux mêmes groupes, à savoir les Verts et, de façon plus virulente, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), qui, ce soir, ont désavoué publiquement leurs représentants en commission des pétitions. Alors, avant de renvoyer un quelconque objet pour réexamen devant cette commission, je suggérerais à ces deux groupes de choisir mieux leurs représentants et peut-être, pour l'année prochaine, de constituer leur liste avec des gens plus qualifiés, puisqu'ils les jugent incompetents.

M. Gérard Deshusses (S). Madame la présidente, vous transmettez à M. Lathion que je n'ai pas du tout malmené la forme et que les mots que j'ai employés étaient parfaitement corrects et dicibles. Il s'agissait de poujadisme, un courant politique qui a eu son heure de respectabilité en France, et non pas pendant une période troublée. Pour le reste, je n'ai jamais parlé de chemises, mais d'effluves bruns des années 1930. Il ne s'agit de rien d'autre que d'un courant politique amorcé avant même la guerre de 1939-1945, que je sache. Si on ne peut plus l'exprimer librement, disons-le clairement!

En revanche, ce que je veux bien admettre, Mesdames et Messieurs, c'est que la deuxième partie du propos était, par rapport à ce qu'avait bien pu vouloir dire M. Lathion, quelque peu excessive, et je suis prêt à la retirer. Mais, pour ce qui touche au poujadisme, je crois qu'on y était en plein et cela, ma foi, même dans les formes, le propos est correct. On peut ne pas être d'accord sur le plan des idées – on peut en discuter longuement – mais on était dans un courant poujadiste respectable en soi, parce que, à ma connaissance, il n'a été interdit nulle part. Madame la présidente, je vous remercie de m'avoir laissé la parole. Je retire donc la deuxième partie de mon propos, mais je maintiens la première, parce que l'idée sous-jacente était celle-ci; elle peut être regrettée de la part de son auteur, mais il faut la reconnaître pour ce qu'elle est.

M. Roland Crot (UDC). Ce débat est émotionnel et il m'attriste. Je peux représenter les commerçants du centre-ville et vos propos, Mesdames et Messieurs, me gênent vraiment. Tous les commerçants du centre-ville ne sont pas contre les animations de la rue du Rhône, mais uniquement contre la «tour infernale».

Que l'on réussisse à critiquer la commission des pétitions et son président, présent ici, qui est d'une parfaite honnêteté et qui a mené les débats avec brio, je ne le supporte pas. Je vous propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Tout le monde mentionne cette «tour infernale», mais je rappelle que la pétition parle précisément d'interdire sur cette place, je cite, «des installations qui nuisent à ses activités d'affaires, tels des sports bruyants comme le patinage ou le beachvolley». Voilà ce que demande la pétition P-145.

Nous avons l'impression qu'il n'est question que de quelques activités excessives, mais on parle de pas mal d'activités pratiquées par de nombreux jeunes, des jeunes qui sont aussi des citoyens, ou en voie de l'être, je le rappelle aux défenseurs des seuls commerçants.

La présidente. Maintenant, M. Winet s'inscrit encore pour une autre précision ou pour continuer le débat. Nous vous écoutons, Monsieur Winet. (*Protestations.*)

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs, je crois que les radicaux peuvent aussi donner leur avis... C'est cela, la démocratie!

J'aimerais ajouter une chose importante, me semble-t-il. La «tour infernale» était installée pendant les Fêtes de Genève. Vous le savez tous, on vient du Moyen-Orient pour les Fêtes de Genève, pour les carrousels et les forains. Or il s'agit là aussi des clients des bijoutiers du centre-ville. Je comprends que cette tour ne plaise pas à tout le monde et un amendement a d'ailleurs été déposé à la commission, proposant de l'enlever, mais de garder les autres animations. Il y a donc une contradiction chez les pétitionnaires, puisqu'une partie de leur clientèle assiste aux Fêtes de Genève.

Le groupe radical vous demande évidemment de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

(*M. Barbey demande la parole.*)

La présidente. Le groupe libéral a décidé de prolonger la séance... Si c'est de l'humour, cela ne me fait pas rire. Je donne tout de même la parole à

M. Barbey, mais je trouve ce genre d'acte réellement déplacé. Il me semble que tout a été dit et j'aimerais bien que l'on puisse avancer. Prolonger les débats de cette manière me semble plutôt inconvenant.

M. Alexis Barbey (L). Je tiens à rappeler que si les radicaux ont le droit de dire quelque chose, les libéraux l'ont aussi...

La présidente. Monsieur Barbey, je vous précise que chaque conseillère et chaque conseiller a le droit de prendre la parole dix minutes, mais heureusement que l'on n'utilise pas toutes et tous de ce droit à chaque sujet!

M. Alexis Barbey. Et je n'ai encore pas pris la parole sur ce sujet. Néanmoins, je tenais à dire que, dans ce domaine, effectivement, nous sommes saisis d'un problème qui touche à la liberté de commerce. D'une part, la liberté de commerce des gens qui veulent installer leurs activités sur des places qui ne sont pas normalement prévues pour ce genre d'activité et, d'autre part, la liberté de commerce des gens qui exercent et qui ont pignon sur rue à cet endroit-là. Je crois que ce sont des préoccupations parfaitement compréhensibles.

La commission des pétitions a voté, par 13 oui et 1 abstention, ses conclusions et le renvoi de la pétition au Conseil administratif et je trouve amusant que nous passions trois quarts d'heure sur ce sujet. C'est pourquoi je vous propose, Madame la présidente, que nous passions au vote.

La présidente. Merci, Monsieur Barbey. Je laisse maintenant la parole à M. André Hediger. (*M. Hediger n'est pas à sa place. L'assemblée scande: «André! André! André!»*) Je suspends la séance jusqu'au retour de M. le conseiller administratif.

(Séance suspendue une minute. M. Hediger arrive.)

La présidente. Monsieur Hediger, nous vous attendions, car ce débat n'aurait pas été complet sans vous!

M. André Hediger, conseiller administratif. Je me suis absenté quelques instants, pour un besoin naturel... (*Rires.*)

Mesdames et Messieurs, je ne rentrerai pas, au nom du Conseil administratif, dans des divergences ou dans une certaine bagarre dans ce plénum ce soir. J'aimerais réaffirmer un certain nombre de choses. D'abord, nous, conseillers administratifs, avons de nombreux contacts avec diverses associations en ville de Genève, qu'il s'agisse d'associations de quartier, d'habitants ou de commerçants. Nous sommes donc à l'écoute de ces gens qui, année après année, nous font un certain nombre de remarques sur notre ville. Un bon nombre de ces associations, présidées par certains d'entre vous, nous ont fait le reproche que Genève n'était pas assez animée. Je ne parle pas que du centre-ville, des Rues-Basses ou de la rue du Rhône, mais de l'ensemble de la ville. Ces gens nous ont aussi fait des remarques relatives à l'aménagement urbain en disant que notre ville doit être agréable à vivre, avec beaucoup de verdure.

Partant de ces observations, en tant que pouvoir exécutif, nous nous posons un certain nombre de questions. Au cours de ces dernières années, vous avez voté des crédits pour divers aménagements de rues piétonnes et de places, comme la place du Molard ou récemment celle de la Navigation. Tout cela était destiné à rendre notre ville agréable aux habitants et aux commerçants. Un effort considérable a donc été consenti pour les aménagements.

L'autre point concerne les animations. Là aussi, nous avons fait un effort important et nous sommes toujours prêts à soutenir toutes les propositions d'animation qui pourraient être faites par des associations. C'est le cas des fêtes de quartier qui se sont développées au cours de ces dernières années, comme la fête «Voisins-voisines» destinée à rapprocher les gens, qui a eu un immense succès. Le Festival arbres et lumières de notre maire Manuel Tornare apporte une animation considérable lors des fêtes de fin d'année ainsi que le marché de Noël à la place de la Fusterie et dans la rue piétonne du Mont-Blanc. Quant aux différents marchés qui se sont implantés dans notre ville, ils se développent avec un certain succès au fil des années. Puis il faut encore citer des expositions comme «La Terre vue du ciel» de Yann Arthus-Bertrand, au parc des Bastions et une importante exposition sur les quais du côté des Pâquis. Je peux déjà vous dire que j'ai donné des autorisations pour d'autres expositions, et notamment la fameuse exposition que certains ont peut-être déjà vue à l'ONU qui concerne des dessins d'enfants des quatre coins du monde qui rappellent la nécessité de la solidarité. Un accord vient d'être donné pour que cette exposition puisse avoir lieu.

Il y a également eu dans les rues de la ville une exposition de vaches peintes par un certain nombre d'artistes genevois et sponsorisée par des commerces. Ensuite, plusieurs commerçants ont acheté une partie de ces vaches et j'ai rencontré récemment des responsables de cette exposition qui m'ont dit en avoir vendu une autre partie, ce qui a rapporté une somme assez importante remise à une association caritative en ville de Genève. Pour la fin de l'année, il y aura à nouveau à Genève une très agréable exposition de sculptures. C'est en discussion.

Cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que le Conseil administratif reste à l'écoute des habitants concernant l'aménagement dans les quartiers et les animations. Par contre, nous ne voulons pas que nos rues, nos places soient austères. Nous voulons vraiment qu'une entente soit trouvée entre les souhaits des habitants et des commerçants et je pense que nous sommes sur la voie compte tenu de certaines réactions que j'ai entendues.

J'en reviens à la place du Rhône. Nous savons tous qu'il existe un certain nombre d'animations sur la plaine de Plainpalais et dans d'autres endroits de la ville. Il y a quelques années, quand le Conseil municipal avait voté les crédits, la recommandation était de faire de la place du Rhône un point central avec des commerces et des animations. Je me rappelle encore du discours de Christian Ferrazino lors de l'inauguration, et bon nombre de commerçants étaient contents, car c'est ce qu'ils revendiquaient. Les commerçants et les habitants du quartier avaient réclamé, en continuité du pont des Bergues et de la place de la Fusterie, une place animée avec des manifestations.

Au cours de ces dernières années, nous avons fait en sorte qu'il y ait des animations. La patinoire est une initiative de l'Office du tourisme qui a financé la publicité. Cette patinoire remporte un immense succès en fin d'année, notamment auprès des familles. Il faut également citer l'organisation d'un important tournoi de volley. Ce tournoi a également lieu dans d'autres villes suisses. Le 60^e anniversaire de la Fédération internationale de basket a aussi été organisé sur ce site, il y a un peu plus de trois ans. L'an passé, cela a été la Fête du sport. Cette année, j'ai donné une autorisation pour le carnaval aux Grottes, à la place du Rhône et sur le quai Général-Guisan. Ces dernières années, le carnaval a cherché un lieu en Vieille-Ville, vers la place du Bourg-de-Four, et à mon avis il a maintenant trouvé son endroit à la place du Rhône. Cela pour vous dire que nous répondons à une demande de commerçants.

J'en reviens au problème de la «tour infernale» et je reconnais que les commerçants nous avaient avisés de leur mécontentement. Cette tour était située dans le périmètre des Fêtes de Genève et c'est M. Jost, responsable du parc forain durant les Fêtes de Genève, qui l'avait implantée à cet endroit. Cela aurait dû faire tilt dans notre esprit, d'autant plus que, il y a quelques années, lors des Quais de l'immobilier, les commerçants situés dans les étages avaient réagi contre l'installation de la tour panoramique; en effet, ils ne voulaient pas que leur clientèle soit vue dans les bureaux. Mais nous avons surmonté ce problème.

Cela pour dire que cette pétition ne remet pas en question une politique voulue par les commerçants et les habitants. Mesdames et Messieurs, la place du Rhône n'est pas la place Vendôme! La place du Rhône est typiquement genevoise, elle s'inscrit dans le prolongement de notre lac et du projet «Le Fil du Rhône» pour aller plus loin. Nous avons mené cette politique ces dernières années et nous

entendons la défendre. Je suis allé négocier avec le bijoutier, car cela fait des années que je discute avec lui. Une fois, à cause d'une cabine électrique installée là pour un chantier, il s'était plaint en disant que cela lui portait préjudice. Je ne suis pas persuadé que ce qui se fait à la place du Rhône occasionne du tort. En revanche, je ne veux pas de voitures garées en deuxième position pour permettre l'accès des clients à la bijouterie. Et je sais que vous seriez les premiers à vous en plaindre...

Mesdames et Messieurs, il faut savoir ce que l'on veut. La politique que nous menons en ce moment est une politique souhaitée par les commerçants et par les habitants et nous entendons continuer à la réaliser. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées par 32 oui contre 29 non (1 abstention).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-145 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- d'étudier un réaménagement de la place du Rhône qui permette de maintenir une animation en y associant les habitants et les commerçants du quartier;
- à court terme, de ne plus autoriser l'installation d'attractions élevées, massives et bruyantes à la place du Rhône.

La présidente. Mesdames et Messieurs, les trois prochains points de notre ordre du jour sont liés et nous les traiterons ensemble; il s'agit des rapports de la commission des travaux sur les motions M-167, M-204 et M-300. Monsieur Barbey, vous avez la parole.

M. Alexis Barbey (L). A l'énoncé que vous venez de faire, Madame la présidente, nous nous rendons compte que la problématique, assez vaste, donnera lieu à de très nombreuses interventions. Il est 22 h 30, pourrais-je vous suggérer, Madame la présidente, que nous passions aux nombreuses réponses du Conseil administratif et que nous reprenions le débat sur ces trois objets plus sereinement lundi 20 mars, afin de ne pas être obligés de nous interrompre au milieu du débat, ce qui serait un peu dommage?

C'est une suggestion, Madame la présidente, et je la laisse à votre libre appréciation. Mais cette idée m'a été largement suggérée dans la salle et c'est pourquoi je me permets de vous la transmettre.

Mise aux voix, la motion d'ordre de M. Barbey est acceptée par 36 oui contre 7 non (6 abstentions).

La présidente. Ces trois objets sont donc reportés à lundi 20 mars. Je ne passerai pas immédiatement aux réponses du Conseil administratif. Je continue notre ordre du jour.

Les deux points suivants de notre ordre du jour, les rapports PR-364 A/B/C/D et le rapport sur la pétition P-150, sont reportés aux séances de septembre.

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Damien Sidler, Mathias Buschbeck, Gilles Thorel, Sébastien Bertrand, Lionel Ricou, Guillaume Barazzzone et M^{me} Marie-France Spielmann, renvoyée en commission le 5 novembre 2003, intitulée: «Piste cyclable autour de la rade» (M-390 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio.

Lors de sa séance plénière du 5 novembre 2003, le Conseil municipal a renvoyé la motion M-390 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cette dernière s'est réunie le 19 octobre 2004, le 16 novembre 2004, le 7 décembre 2004 et le 4 janvier 2005, sous la présidence de M. Patrice Reynaud, pour étudier cette motion. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Rappel de la motion

Considérant:

- que les trottoirs du pont du Mont-Blanc sont fréquemment utilisés par les cyclistes, faute d'espace adéquat réservé à leur intention pour le passage de ce pont;

¹ «Mémorial 161^e année»: Développée, 2759.

- que l'itinéraire passant par le pont des Bergues (accessible aux vélos) ne pourra jamais remplacer un passage sur le pont du Mont-Blanc pour les cyclistes circulant entre les quartiers des Eaux-Vives et des Pâquis ou autour de la rade, notamment en raison de carrefours inadaptés et du souci de préserver la sécurité routière et la fluidité du trafic,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- créer des voies réservées distinctes pour le passage des véhicules privés, des transports publics, des piétons et des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc, notamment en:
 - réalisant une passerelle piétonne légère, suspendue au pont côté lac,
 - créant une piste cyclable bidirectionnelle sur le trottoir actuel côté lac;
- prévoir des cheminements protégés, continus et distincts pour piétons et cyclistes, entre la rampe de Vésenaz et la plage du Vengeron sur le territoire de la Ville (U cyclable bidirectionnel autour de la rade);
- intégrer ces éléments au réaménagement de la rade en cours.

Séance du 19 octobre 2004

Audition de M. Damien Sidler, représentant les motionnaires

M. Sidler explique, en premier lieu, que cette motion est issue de la motion M-378 qui avait été déposée par M. Winet. Ce dernier entendait en effet interdire les vélos sur le pont du Mont-Blanc. Il rappelle ensuite qu'il avait alors paru judicieux à l'ensemble du Conseil municipal de conserver tous les modes de déplacement sur le pont du Mont-Blanc.

Il déclare que la motion M-390 propose la création d'une passerelle bidirectionnelle le long de la rade, destinée aux vélos et aux piétons. Il remarque encore qu'il y a, pour le moment, deux passages très difficiles pour les vélos autour de la rade, notamment au quai Général-Guisan. Il ajoute que la piste cyclable est, en outre, interrompue ou largement occupée par les voitures, particulièrement du côté des Pâquis. Il signale encore que la promenade du lac est à présent permise aux cyclistes uniquement si ces derniers poussent leur vélo.

M. Buschbeck, également motionnaire, rappelle alors l'importance d'un réseau continu de pistes cyclables qui, sans cette contrainte, ne sert à rien. Il souligne encore que les pistes bidirectionnelles n'existent pas. Il remarque, par ailleurs, qu'il est également regrettable que les Pâquis et les Eaux-Vives, qui sont des quartiers très denses et fortement empruntés par les cyclistes, ne soient pas reliés.

M. Sidler rappelle encore les nombreuses propositions, issues tant de la droite que de la gauche, qui ont été faites à propos de la rade. Il pense qu'il serait temps de trouver une solution.

Questions des commissaires

Un commissaire se demande si une piste à travers le Jardin anglais, via le pont des Bergues et la passerelle construite sous le pont du Mont-Blanc, ne serait pas une solution intéressante.

Une commissaire fait remarquer qu'il y a des escaliers à l'issue de cette passerelle.

Un second commissaire se déclare alors surpris d'entendre la proposition d'une piste bidirectionnelle à cet endroit. Il se demande, en l'occurrence, comment les cyclistes provenant de la rue du Mont-Blanc y auraient accès.

M. Buschbeck répond qu'il est vrai qu'il faudra prévoir des passages.

M. Sidler rappelle encore que la traversée rive gauche-rive droite n'est pas un problème pour les cyclistes, qui ont la possibilité de s'élancer avant les voitures.

Un autre commissaire demande quels seraient les utilisateurs de cette passerelle le long de la rade.

M. Buschbeck ne sait pas quels types de cyclistes l'emprunteraient. Il signale qu'une étude a été réalisée sur cette question par l'Université.

Le président remercie alors M. Sidler, qui se retire. M. Buschbeck, quant à lui, poursuit la séance en sa qualité de membre de la commission.

Demandes d'audition et votes

Le président propose de passer aux suggestions d'audition.

Un commissaire propose alors l'audition des services de M. Ferrazino et de l'Office des transports et de la circulation (OTC), tandis qu'une autre commissaire suggère également d'entendre l'Association pour les intérêts des cyclistes (Aspic) et le Touring Club Suisse (TCS).

Le président met alors au vote ces demandes d'auditions.

C'est ainsi que la commission accepte à l'unanimité des membres présent-e-s, à savoir 1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 R, 3 L, 2 UDC, l'audition des services de M. Ferrazino, celle de l'OTC et celle de l'Aspic. L'audition du TCS est acceptée par 13 oui, soit 1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 2 Ve, 1 R, 3 L, 2 UDC contre 1 non AdG/SI.

Séance du 16 novembre 2004

Audition de M. Claude Morel, responsable des aménagements cyclables au Service de la mobilité

M. Morel déclare que cette motion lui fait plaisir, car elle répond à un vœu de longue date. Il explique que cet itinéraire permettrait effectivement de promouvoir le vélo. Il rappelle alors qu'un projet concernant deux bandes cyclables sur le pont du Mont-Blanc était débattu avec l'OTC. Ce projet semble être à présent enterré, puisque l'OTC n'a pas encore répondu.

Il ajoute que le projet de la motion a entraîné un mandat confié en novembre 2003 au bureau Tremblet qui avait en charge d'étudier sa faisabilité. Il remarque qu'il semblerait qu'il soit possible d'élargir les trottoirs, de part et d'autre, d'un mètre et demi. Il précise que cette option n'est toutefois pas satisfaisante, puisqu'elle ne garantit pas un itinéraire bidirectionnel. La réflexion actuelle porte donc sur la possibilité de créer cette bande bidirectionnelle du même côté, soit le côté lac. Il ajoute ensuite que le bureau Ribl a été mandaté pour étudier l'insertion de cette piste cyclable sur les quais. Des possibilités à court et long terme ont été dégagées, en parallèle au projet de réaménagement de la rade. Il signale encore qu'une demande de crédit d'étude sera déposée avant la fin de l'année pour une nouvelle passerelle permettant de créer cette bande cyclable sur le pont. Il pense que cette étude risque de durer un certain temps en raison de la sensibilité du lieu. Il espère, si tout se passe bien, que cette passerelle pourra être construite entre 2007 et 2008.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si une étude a été réalisée sur les catégories d'utilisateurs de cette passerelle.

M. Morel répond que les mouvements en direction de Cornavin, donc de la rive gauche à la rive droite, sont plus importants. Il précise que ces mouvements sont évidemment pris en compte. Il ajoute qu'il est envisagé d'utiliser le passage sous le pont sur la rive gauche et de modifier le carrefour sur la rive droite à la sortie du pont.

Une commissaire demande si la Direction du patrimoine et des sites ne risque pas de se manifester au vu de ses prérogatives.

M. Morel acquiesce et mentionne que le paysage risque en effet d'être modifié.

Cette même commissaire aimerait savoir s'il y a déjà des discussions à cet égard.

M. Morel pense que le mandataire est en effet en train d'y réfléchir.

Un autre commissaire demande quels seraient les accès à cette piste cyclable depuis la rive droite.

M. Morel répond que le phasage du carrefour devrait être modifié. Il ajoute que le tronçon entre le pont et la rue Adhémar-Fabri reste quant à lui problématique. Il précise qu'il serait également possible d'envisager un encorbellement entre le pont et le quai.

Un autre commissaire fait encore remarquer qu'il y a 50 cm entre les arbres et la rue qui ne sont pas véritablement utilisés. Il se demande s'il serait possible de les «ronger» pour la piste cyclable.

M. Morel acquiesce. Il montre ensuite un schéma et mentionne que la piste ne devra pas passer derrière les glaciers, afin d'éviter de générer des zones de dépôts. Il ne pense pas que la mixité avec les piétons pose un problème, notamment dans le Jardin anglais. Il signale ensuite que la piste actuelle, le long du quai Gustave-Ador, serait doublée de l'autre côté des arbres. Il propose de transmettre ces différents documents à la rapporteuse.

Un commissaire, quant à lui, demande si ces résultats viennent des services de M. Morel ou de bureaux qui ont été mandatés.

M. Morel répond que les bureaux ont étudié les aspects techniques.

Ce même commissaire demande ensuite quel a été le montant de la préétude.

M. Morel répond que les différentes démarches de ce type sont soutenues par une enveloppe de 300 000 francs annuelle. Il pense que cette étude a, en l'occurrence, dû coûter entre 5000 et 10 000 francs. Il remarque que le crédit d'étude englobera surtout la passerelle, car l'étude de la rade sera faite par les services de la Ville principalement.

Le président remercie alors M. Morel pour ses explications.

Compléments d'informations

Comme annoncé, M. Morel a remis à la rapporteuse un document établi par la Mobilité douce de la Division de la voirie de la Ville de Genève, intitulé «Rade de Genève – pont du Mont-Blanc et rives du lac piste cyclable bidirectionnelle».

Un descriptif historique est établi comme suit:

Novembre 1999 Projet d'aménagement cyclable sur quai du Mont-Blanc mis en suspens par l'OTC en raison des futurs travaux du tram de Sécheron.

Mars 2000 Le Service d'entretien du domaine public informe de la nécessité de procéder à la réfection de la surface du pont et engage

une étude en vue de créer des bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée.

- Décembre 2001 Présentation de la huitième variante d'aménagement établie de concert avec l'OTC. A partir de là, l'OTC ne donne plus de nouvelles.
- Novembre 2003 Motion M-390: «Piste cyclable autour de la rade».
- Novembre 2003 Bureau Tremblet SA mandaté par la Voirie pour étude de faisabilité d'un élargissement du pont du Mont-Blanc.
- Novembre 2003 Bureau Ribl et Associés SA étudie un avant-projet d'aménagement cyclable sur les quais.
- Mai 2004 L'étude confirme la faisabilité en suggérant 4 variantes. Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie prépare une demande de crédit.

Suit un calendrier prévisionnel.

Audition de M. Guy Zwahlen, président de la section genevoise du Touring Club Suisse, accompagné de M. Victor de Oliveira, ingénieur de la circulation

M. Zwahlen déclare que cette motion est convaincante. Il signale qu'elle est d'ailleurs réclamée depuis plusieurs années. Il pense que des aménagements pourraient être envisagés afin d'éviter les conflits entre les cyclistes et les piétons, notamment du côté de l'Hôtel Métropole. Il remarque, en l'occurrence, que cette piste cyclable existe déjà en partie. Il ajoute qu'il sera également nécessaire de trouver une solution sur l'autre rive, afin de rallier la piste cyclable à la hauteur des bains des Pâquis. Il se déclare quelque peu sceptique par contre quant au projet d'une voie de bus sur le pont du Mont-Blanc. Il pense à cet égard que cette option sera possible lorsque la traversée de la rade sera existante. Il termine en répétant que le TCS soutient l'idée de ce U cyclable.

M. de Oliveira distribue alors quelques documents: Arte Quai et Mobilité à Strasbourg.

Questions des commissaires

Un commissaire fait remarquer qu'une piste derrière le Jardin anglais risque d'être difficile.

M. Zwahlen répond y être déjà passé à vélo. Il pense qu'il faudra étudier cette question avec les associations de piétons.

Ce même commissaire se demande s'il faut parier sur la réalisation de la traversée de la rade au vu de l'état des finances publiques. Il pense que ce pari est

perdu et il se demande encore s'il est raisonnable de reporter une solution de transfert, comme une voie de bus, dans l'attente d'un projet qui ne se fera pas.

M. Zwahlen répond qu'il existe des possibilités de financement mixte. Il précise qu'il est également envisageable d'augmenter la taxe automobile. Il répète qu'il demeure nécessaire de maintenir deux voies de circulation sur ce pont.

Ce commissaire s'interroge sur le prix d'une traversée de la rade.

M. Zwahlen répond que la réponse est difficilement estimable, mais que le prix sera de toute façon en dessous du milliard. Il rappelle ensuite que plus de 60% de la population est en faveur d'une traversée de la rade et que des études ont d'ailleurs été réalisées.

Le président intervient alors pour rappeler que le département de M. Cramer estimait ces travaux entre 750 et 800 millions de francs.

Le commissaire en question répond que les chiffres en Suisse sont toujours très séduisants, mais qu'ils finissent systématiquement par aboutir sur des surprises de taille. Il évoque à cet égard le tunnel de la Furka.

Un autre commissaire se demande quant à lui si une passerelle ne créerait pas une levée de boucliers en raison de l'esthétisme du pont qui serait remis en question.

M. Zwahlen rétorque qu'il ne s'agit pas du pont des Soupirs. Il ne croit pas qu'une passerelle puisse être nuisible au pont du Mont-Blanc. Il ajoute qu'un projet pourrait même tout au contraire l'embellir.

Le président remercie alors MM. Zwahlen et de Oliveira pour leurs explications.

Audition de M. Philippe Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation, accompagné de M. Demierre, collaborateur

M. Burri présente M. Demierre comme étant le Monsieur Vélo de l'OTC. Il précise que c'est en effet lui qui s'occupe de la planification et de la coordination cycliste.

Il signale ensuite que l'OTC pense que l'usage du U cyclable est une idée très intéressante. Il rappelle, en l'occurrence, que le passage sur les quais est déjà possible de manière unidirectionnelle. La piste bidirectionnelle est existante depuis Genève-Plage en direction de Vésenaz. Il déclare alors que cette motion intervient de manière opportune, puisque des projets sont déjà à l'étude. Il remarque qu'il est nécessaire à présent de concentrer la réflexion sur les accrochages de cette piste sur le pont.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que deux points semblent problématiques, plus particulièrement le carrefour de la rive droite. Il se demande si cette piste est véritablement envisageable avec la cadence actuelle des feux.

M. Burri répond que c'est une question technique qu'il faut étudier. Il pense toutefois qu'il vaudrait mieux être hors chaussée.

Ce même commissaire demande s'il existe une marge de temps dans la cadence de ce carrefour.

M. Burri rappelle que ce sont près de 90 000 voitures qui empruntent ce pont quotidiennement et que la marge est donc très faible.

Un autre commissaire souligne qu'il pourrait être envisageable de supprimer le tourner à droite sur la rue du Mont-Blanc, au vu de son utilisation restreinte.

M. Burri répond que c'est envisageable en rendant mixte la voie de droite.

Un commissaire demande où se trouve le segment bidirectionnel sur la rive droite.

M. Burri répond qu'il se situe après les bains des Pâquis.

Ce même commissaire tient alors à souligner qu'il est toujours marqué de manière unidirectionnelle.

M. Burri vérifiera.

Un commissaire déclare alors que le tourner à droite sur la rue du Mont-Blanc est utile, notamment pour les touristes. Il évoque ensuite l'avis du TCS sur la voie de bus qui est envisagée sur le pont.

M. Burri répond qu'il est nécessaire de différencier la voie de bus et le mouvement de ce dernier. Il remarque que c'est ce dernier qui importe en l'occurrence. Il signale ensuite qu'il ne faudrait pas mélanger la question des vélos et de la passerelle avec celle du trafic sur le pont. Il remarque encore qu'il est par ailleurs nécessaire de considérer l'ensemble du réseau TPG.

Un commissaire aimerait savoir à quel stade de l'étude intervient l'OTC.

M. Burri répond que c'est au propriétaire de lancer le projet, en l'occurrence la Ville de Genève. Il rappelle encore que l'OTC ne peut que préavisier. Cela étant, cet office peut bien évidemment être consulté.

Le président remarque qu'une étude a été demandée à l'OTC pour deux bandes cyclables, mais qu'aucune réponse n'est encore parvenue à M. Morel qui la sollicitait.

M. Burri répond que M. Cramer a donné la réponse à la Ville de Genève il y a deux ans déjà.

Le président remercie alors MM. Burri et Demierre pour leurs explications.

Audition de M. Roger Deneys, président de l'Association pour les intérêts des cyclistes (Aspic), accompagnée de M^{me} Klofenstein et de MM. Sternasis et Cattin

M. Deneys fait remarquer qu'il n'était pas opportun de mettre dans le même texte le problème de la circulation sur le pont du Mont-Blanc et le projet du U cyclable, même si le pont pose de gros problèmes. Il rappelle ensuite que les cyclistes ont pour principal problème la discontinuité des pistes cyclables. L'itinéraire proposé formerait au contraire une continuité tout à fait satisfaisante. Il rappelle ensuite que l'Aspic est toujours associée aux démarches techniques, mais qu'il est évidemment nécessaire que les discussions soient suivies d'actes, ce qui laisse souvent à désirer.

M^{me} Klofenstein rappelle, par ailleurs, que le comptage réalisé en 2002 indiquait que les deux tiers des cyclistes passaient sur le trottoir plutôt que sur le pont pour des raisons de sécurité.

M. Sternasis ajoute que ce type de projet est utile si la piste est continue.

Question des commissaires

Le président précise que la principale préoccupation de la commission est évidemment la logique de ce parcours.

M. Deneys pense que ce U cyclable aura en outre un intérêt touristique. Il explique en effet que de nombreux touristes louent des vélos à Genève Roule.

Un commissaire fait alors remarquer que le principe de cette liaison cyclable est acquis au sein du Conseil municipal. Il demande ensuite quel est le nombre de personnes qui ne prennent pas leur vélo pour passer sur l'autre rive en raison de l'absence d'une piste reliant les deux côtés.

M. Deneys répond que c'est difficile à évaluer. Il pense, en l'occurrence, que cet itinéraire sera justement utile pour passer d'une rive à l'autre. Il ajoute ne pas avoir l'impression que la situation actuelle fasse renoncer beaucoup de personnes à prendre leur vélo.

Un deuxième commissaire demande quel est le pourcentage de cyclistes qui montent sur leur vélo pour leurs loisirs.

M. Deneys répond qu'il faut poser cette question à Genève Roule.

M^{me} Klofenstein souligne que l'Aspic obtient des statistiques de Genève Roule en fin d'année seulement.

Un autre commissaire s'interroge sur le pourcentage de cyclistes qui empruntent le pont des Bergues pour passer d'une rive à l'autre.

M^{me} Klofenstein répond que 18 000 cyclistes traversent les ponts quotidiennement.

M. Deneys précise, quant à lui, que ce sont des comptages opérés par la Ville de Genève et l'OTC. Il remarque que ces statistiques souffrent toutefois d'un manque qualitatif.

Un commissaire signale qu'il est possible d'envisager deux types d'aménagement. Il demande quelle est la préférence de l'Aspic.

M. Deneys préfère personnellement les sites propres, d'autant plus qu'il s'agit également d'un lieu de loisirs. Il déclare ensuite que la cohabitation entre les cyclistes et les piétons est généralement bonne, mais qu'il n'est pas inutile de prévoir de donner des informations.

M. Sternasis ajoute que le trafic sur les quais est, en outre, très dense et très rapide pour permettre à des vélos d'emprunter la chaussée.

Une commissaire remarque alors qu'une ville comme Berlin possède des trottoirs plus larges que ceux de Genève. Elle demande quelle serait la largeur idéale pour l'Aspic. Elle aimerait également savoir si cette dernière est systématiquement invitée à participer aux études concernant les pistes cyclables.

M. Cattin déclare que le trottoir est effectivement très serré entre la rotonde et le pont. Il ne croit pas que cette largeur, si elle devait être telle sur toute la longueur, soit suffisante pour qu'une piste cyclable puisse être établie. Il explique ensuite que M. Morel présente généralement les projets à l'Aspic, laquelle fait ses remarques. Il ajoute que c'est le suivi des informations qui manque la plupart du temps.

M. Deneys rappelle que M. Cattin participe à la commission sur la circulation douce avec les services de la Ville de Genève. Il remarque que ces séances souffrent de l'absence de l'OTC, ce qui peut générer parfois des malentendus comme, sans doute, dans le cas de l'avenue Henri-Dunant.

Le président demande si l'OTC n'est pas invité ou s'il ne souhaite pas participer, ce que M. Deneys ignore.

Le président demande ensuite si l'Aspic connaît M. Demierre, chargé de la coordination cycliste pour l'OTC.

M. Deneys acquiesce. Il explique que M. Demierre est chargé de cette fonction depuis une année et que ce nouvel office n'a pas été véritablement médiatisé.

Un autre commissaire aimerait savoir pourquoi le suivi fait défaut.

M. Cattin répond que l'Aspic assiste plutôt aux avant-projets et qu'elle est mise à l'écart pour la suite. Il précise que l'Aspic a pourtant demandé à être tenue informée des suites.

M. Deneys ajoute que le groupe cycliste du TCS participe également à ces séances.

Un commissaire demande si ces séances font l'objet d'un procès-verbal.

M. Cattin répond par l'affirmative.

Ce même commissaire demande si des procès-verbaux sont également tenus lors des réflexions auxquelles ne participe pas l'Aspic.

M. Cattin ne le pense pas.

Séance du 7 décembre 2004

Remarques préliminaires

Un commissaire, évoquant l'audition prévue, déclare qu'il imaginait que la demande des socialistes concernait les impacts écologiques sur l'équilibre du lac plutôt que le strict cadre de la rade.

Une commissaire socialiste répond que M. Morel a signalé, lors de son audition, qu'un ajout au pont du Mont-Blanc pouvait être considéré comme une modification de la vue de la rade qui, elle le rappelle, appartient au patrimoine. Il est donc nécessaire de savoir si une telle modification aura des impacts importants en matière de politique patrimoniale.

Audition de M. Jean-Pierre Balmer, architecte-urbaniste au Service des monuments et des sites du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

M. Balmer déclare n'avoir eu connaissance que de la description du concept que ce projet propose. Il signale cependant que ce dernier touche différents sites et plus particulièrement celui de la rade. Il remarque que tout est donc question de la qualité de ce projet. Il pense, en l'occurrence, que le nœud de cette problématique relève du traitement réservé à la structure ajoutée au pont, ainsi qu'à l'établissement de cette piste au niveau du Jardin anglais.

Un commissaire fait alors remarquer qu'il ne s'agit pas d'un projet complètement défini, mais bien d'une démarche visant à favoriser la circulation douce. Il ajoute qu'il y a trois problèmes essentiels, la passerelle, la connexion entre les rives et le pont, et le passage à proximité des rives du lac. Il ajoute que le principe de la passerelle a été accepté par le Conseil municipal et qu'il est à présent nécessaire de l'intégrer dans un projet plus global.

Questions des commissaires

Une commissaire demande à M. Balmer s'il a eu des contacts avec les services de la Ville portant sur ce projet. Elle demande, par ailleurs, si ce dernier se situe dans le périmètre du plan de site et donc s'il est concerné par ce même plan.

M. Balmer répond qu'il existe un groupe de travail «Rade» dans lequel sont représentés les différents services concernés de la Ville, dont les Services d'architecture et entretien du domaine public, et notamment M. Ruffieux, le Domaine public cantonal, le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), sa propre direction, ainsi que les transports ferroviaires. Il explique que, dès qu'un projet sera esquissé, il conviendra de le soumettre à ce groupe qui connaît en l'occurrence déjà l'existence de cette motion. Il mentionne qu'une partie du tracé proposé se trouve à l'intérieur du plan de site et que ce sera donc la qualité architecturale qui sera considérée. Il rappelle, à cet égard, que le pont pourrait être embelli.

Cette même commissaire remarque que cela signifie donc que cette piste cyclable sera discutée au sein de ce groupe de travail.

M. Balmer acquiesce et mentionne que ce groupe devra distinguer les différents aspects de cette problématique.

Le président demande en quoi sont concernés les transports publics ferroviaires.

Un commissaire intervient et rappelle que le Conseil municipal a voté la motion M-467 à l'égard d'une traversée du tram d'une rive à l'autre, en empruntant éventuellement le pont du Mont-Blanc.

Un commissaire aimerait connaître quels seront les problèmes si l'option d'une implantation d'un encorbellement avec des poteaux enfoncés dans le lac est retenue.

M. Balmer répond que c'est un problème d'ingénieurs. Il pense que le DIAE pourra répondre à cette question.

Un autre commissaire intervient pour demander comment imaginer une bande cyclable entre le quai Gustave-Ador et le pont.

M. Balmer répond que tout dépend du trafic. Il rappelle qu'il n'est guère envisageable de faire passer une piste cyclable au travers du Jardin anglais. Il ajoute que le pourtour serait plus judicieux. Il signale, ensuite, avoir vu une magnifique passerelle de bois en encorbellement longeant le lac des Quatre-Cantons.

Le président remarque, ensuite, que deux bureaux ont réalisé des études dans le cadre de ce projet en 2003. Il demande à M. Balmer s'il connaît ces études.

M. Balmer répond par la négative.

Le président ajoute qu'il s'agit de deux projets commandés par le Service de la voirie de la Ville.

Un commissaire demande si la passerelle piétonne sous le pont de la rive gauche pourrait être utilisée par des vélos.

M. Balmer souligne qu'elle n'est pas très large. Il doute que cela soit possible. Il signale ensuite que M^{me} Pascale Marie Pacozzi assurera le suivi de ce dossier et qu'elle représentera le Service des monuments et des sites au sein du groupe de travail.

Le président remercie alors M. Balmer pour les informations qu'il a fournies.

Demande d'audition et vote

Le président demande ensuite si un-e commissaire souhaite encore procéder à des auditions.

Une commissaire propose d'entendre le Domaine de l'eau qui est un service appartenant au DIAE.

Le président met alors au vote ces demandes d'auditions.

C'est ainsi que la commission accepte l'audition du Domaine de l'eau par 11 oui, soit 1 T, 3 S, 1 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC, contre 1 non, 1 AdG/SI, et 2 abstentions, soit 1 AdG/SI, 1 Ve.

Séance du 4 janvier 2005

Audition de M. Gottlieb Dandliker, inspecteur cantonal, Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE)

M. Dandliker explique que la législation sur la pêche recoupe la législation de l'eau.

Il signale, ensuite, que l'impact d'une passerelle suspendue sur l'eau est nulle. Il ajoute que l'impact sur la rade est également insignifiant malgré son importance écologique.

Questions des commissaires

Un commissaire fait remarquer que la question qui se posait relevait de l'implantation dans la vase de pylônes, notamment par rapport au débit de l'eau.

M. Dandliker répond qu'il est clair que les incidences seront plus importantes si des piliers sont implantés dans la vase, d'autant plus que l'endroit est sensible. Il doute cependant que cela pose de gros problèmes, les piliers pouvant certainement être installés dans le prolongement de ceux du pont.

Un autre commissaire s'interroge sur l'impact d'une piste cyclable le long du Jardin anglais.

M. Dandliker répond qu'il ne faut pas construire sous la couronne des arbres, car cela revient à construire sur le système racinaire, une contrainte spécifique aux grands arbres.

Le président rappelle alors que cette idée d'aménagement urbain remonte à 1999. Il se demande si le service de M. Dandliker a été sollicité jusqu'à présent à l'égard d'un tel projet.

M. Dandliker répond appartenir au département depuis deux ans seulement. Il n'a, par ailleurs, jamais entendu parlé de quoi que ce soit à ce sujet. Il rappelle encore que ce n'est seulement qu'au stade de l'autorisation de construire que son département est saisi de ce type de projet et qu'il étudie l'article 8. Il précise que, en l'occurrence, ce ne sera pas utile.

Le président demande ce que mentionne cet article.

M. Dandliker répond que cet article indique qu'il est nécessaire d'éviter de détériorer l'habitat des poissons et que, le cas échéant, des mesures compensatoires doivent être prises. Il ajoute qu'il est rare que des projets soient refusés. Il mentionne ensuite que l'article 8 ne sera pas utile pour une passerelle suspendue.

Un autre commissaire intervient pour demander si le service de M. Dandliker est consulté pour des projets sur le pont de la Machine ou sur le pont des Bergues.

M. Dandliker répond que les consultations se déroulent uniquement lors des autorisations de construire.

Le président remercie alors M. Dandliker pour toutes les précisions qu'il a apportées. Il rappelle ensuite que toutes les auditions ont été réalisées.

Discussion et débat de la commission

Le président propose de faire un tour de table.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son parti votera en faveur de ce projet de motion et qu'il attend une véritable étude.

Un commissaire signale que le groupe libéral présentera un amendement en ajoutant à la première invite «motorisés, privés et transports publics».

Le président acquiesce et précise que son parti ne souhaite effectivement pas distinguer le trafic privé du trafic public en l'état des choses.

Une commissaire démocrate-chrétien déclare soutenir cette motion, dans la mesure où c'est une passerelle supplémentaire qui est réalisée.

Le commissaire radical remarque que l'idée des libéraux est d'éviter le débat sur les voies routières sur le pont du Mont-Blanc en mettant l'accent sur une passerelle. Il soutient également cette idée.

Le commissaire du Parti du travail se déclare également en faveur de cette motion en remarquant que le dernier point des invites se révèle en réalité être le prochain grand thème que la commission des travaux et la commission de l'aménagement et de l'environnement aborderont.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare, quant à elle, soutenir cette motion.

Une commissaire socialiste mentionne que son parti soutient également cette motion. Elle ajoute qu'il semble nécessaire de lier les études de tous les services compétents, afin que ce projet soit coordonné. Elle espère encore que le planning pourra mieux s'articuler, afin d'éviter les discordances entre les services.

Un commissaire des Verts rappelle que ses membres sont les motionnaires et qu'ils regrettent le nombre d'auditions sur la passerelle dont le principe a déjà été accepté. Il propose alors de supprimer la première partie de l'invite qui a eu le mérite de créer le débat.

Le président répond qu'il est parfois bon de réfléchir longuement pour de tels projets, surtout afin d'obtenir une unanimité politique. Il propose alors d'amender les invites en disant: «créer des voies réservées distinctes pour le passage des piétons et des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc en réalisant une passerelle piétonne légère suspendue côté lac et en créant une piste cyclable bidirectionnelle sur le trottoir actuel, côté lac».

Le commissaire des Verts retire alors son propre amendement.

Vote de la commission sur la motion M-390 amendée

Le président passe au vote de l'amendement qu'il a proposé et qui concerne la première invite de la motion, à savoir: «créer des voies réservées distinctes pour le passage des piétons et des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc en réalisant une passerelle piétonne légère, suspendue côté lac et en créant une piste cyclable bidirectionnelle sur le trottoir actuel, côté lac».

La première invite ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s, soit par 2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.

Le président passe alors au vote de la motion ainsi amendée.

La motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s, soit par 2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- créer des voies réservées distinctes pour le passage des piétons et des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc en réalisant une passerelle piétonne légère, suspendue côté lac et en créant une piste cyclable bidirectionnelle sur le trottoir actuel, côté lac;
- prévoir des cheminements protégés, continus et distincts pour piétons et cyclistes, entre la rampe de Vésenaz et la plage du Vengeron sur le territoire de la Ville (U cyclable bidirectionnel autour de la rade);
- intégrer ces éléments au réaménagement de la rade en cours.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse (S). Je tâcherai d'être brève pour que nous puissions traiter ce point rapidement, mais, à mon avis, il n'y aura pas de problème puisque la commission était unanime. Toutefois, j'aimerais rappeler qu'à l'origine cette motion visait à créer des voies réservées, distinctes pour le passage des véhicules privés, des transports publics, des piétons et des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc. Au fond, la demande était double et c'est cela qui a occupé les travaux de la commission; d'une part, la création d'une passerelle piétonne légère, suspendue au pont côté lac, et, d'autre part, une piste cyclable bidirectionnelle sur le trottoir actuel, côté lac également et, plus largement, la création d'un U cyclable bidirectionnel autour de la rade. Cette étude de la motion était aussi une réponse à la motion M-378, qui avait été discutée en son temps par le Conseil municipal, et qui visait à interdire les

vélos sur le pont du Mont-Blanc. Elle avait été remplacée par la motion préjudicielle M-391.

De manière générale, selon les travaux menés par la commission, nous pouvons dire que cette motion répond à des vœux fort divers émis par des partenaires très différents, puisque, en fait, se sont largement prononcés en faveur de ce U cyclable le Service de la mobilité de la Ville de Genève, le Touring Club Suisse (TCS) et l'Office des transports et de la circulation (OTC). Ont également été consultés la Direction du patrimoine et des sites, puisqu'on touche le périmètre de protection de la rade, ainsi que l'Association pour les intérêts des cyclistes (Aspic). On peut le dire, l'ensemble de ces partenaires a montré un vif intérêt pour la proposition que nous avons étudiée et cette belle unanimité est évidemment à relever.

Quelques points méritent toutefois une certaine attention. En effet, nous avons malheureusement dû constater un certain manque de coordination entre les services de la Ville et l'OTC, puisque cet office avait donné un préavis positif pour des études de variantes et qu'à la Ville, malheureusement, il était dit qu'elles n'avaient pas encore été reçues. Cela a tout de même révélé des points de friction qui, selon nous, ont retardé le projet.

Il conviendrait peu à peu de régler d'autres points de friction, relevés notamment par un responsable du Service du domaine de l'eau et un responsable du Service des monuments et des sites. On peut citer le Jardin anglais, où il faudrait veiller à ce que le parcours emprunté par les cyclistes ne passe pas trop près de la couronne des arbres, au risque de causer certains problèmes à ces végétaux. De l'avis du Domaine de l'eau, l'implantation d'un ouvrage ne devrait pas trop poser de problème et, de manière générale, compte tenu de la qualité du projet, la construction de cette passerelle pourrait être tout à fait acceptable par les services de la protection du patrimoine, concernés puisqu'on est dans le périmètre protégé du site de la rade. Ces quelques petits points mériteront d'être travaillés lorsqu'il y aura dépôt.

Très rapidement, il est apparu que les travaux de la commission ont été surtout axés sur cette piste cyclable bidirectionnelle et sur la création de cette passerelle pour piétons. Nous avons préféré enlever du débat la circulation privée et les transports publics sur le pont du Mont-Blanc, et nous avons amendé cette motion. Je vous lis l'amendement: «créer des voies réservées distinctes pour le passage des piétons et des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc en réalisant une passerelle piétonne légère, suspendue côté lac et en créant une piste cyclable bidirectionnelle sur le trottoir actuel, côté lac». Nous avons accepté à l'unanimité des membres présents de la commission cette motion ainsi amendée qui, encore une fois, a reçu l'aval de partenaires extrêmement différents, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je commencerai par une petite remarque liminaire, pour dire ce qui ne fonctionne pas dans ce Conseil municipal. Deux motions ont été traitées en même temps le 27 septembre 2003, la motion M-378, qui était devenue caduque, et la motion préjudicielle M-391. Cette dernière demandait la construction rapide de la passerelle et elle avait été acceptée. La motion M-390, étudiée en commission, demande la même chose, plus le U cyclable entre la rampe de Vésenaz et la plage du Vengeron. Il s'agissait de deux sous-motions, séparées pour permettre justement leur traitement distinct. Mais il a fallu pratiquement la durée de la législature pour qu'un rapport nous parvienne.

On voit que la commission a largement auditionné des responsables au sujet de la passerelle, alors que le principe en avait été accepté par le Conseil municipal en séance plénière, ce qui, tout de même, nous a fait perdre deux ans. Entre-temps, étant donné que nous avons accepté la première motion, le Conseil administratif nous a présenté une proposition pour la fabrication de la passerelle qui a été renvoyée à la commission des travaux; elle a été traitée avant que le rapport nous arrive. Les choses vont un peu dans tous les sens et c'est vraiment dommageable pour ce projet important, et tout cela pour arriver à une unanimité... Je me demande donc vraiment pourquoi il a fallu tellement de temps!

Sur le fond, nous pouvons bien sûr saluer cette unanimité. Pour les usagers d'abord, car ce projet reliera les quartiers des Pâquis et des Eaux-Vives, parfaitement adaptés à la pratique du vélo, et qui sont actuellement reliés par le seul pont des Bergues, ce qui constitue un détour important pour les cyclistes qui se rendent d'une rive à l'autre. Nous savons que, l'été, un plus grand nombre de personnes aimeraient rejoindre ces deux quartiers à vélo.

Ensuite, je voudrais développer un autre argument, par rapport au U cyclable, c'est-à-dire le pourtour de la rade grâce à un parcours continu à vélo, touristique, puisque la rade se prête parfaitement à la pratique du vélo. Sur la distance, la marche devient un peu longue et les autres moyens de transport sont moins bien adaptés que le vélo pour découvrir la rade. Pour ces deux aspects, je vous remercie d'accepter cette motion.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien acceptera avec grand plaisir cette motion pour deux raisons essentiellement. D'abord, elle nous paraît être typiquement le genre de mesure qui favorise intelligemment la mixité des modes de transport. Favoriser cette mixité revient à mettre en œuvre les conditions qui feront que certaines personnes auront envie de changer de mode de transport et, peut-être, comme l'a dit M. Buschbeck, adopteront le vélo pour un

trajet qui s'y prête particulièrement bien. Rappelez-vous, Madame la présidente, cela répond à notre fameux slogan «Convaincre plutôt que contraindre».

La deuxième raison pour laquelle nous accepterons avec plaisir cette motion, c'est qu'elle offre un gain très manifeste de sécurité pour les usagers, en particulier les vélos et les piétons. Naturellement, nous ne pouvons qu'être d'accord avec cela.

M. Jean-Luc Persoz (L). Mesdames et Messieurs, je suis désolé, mais les libéraux ne soutiendront pas cette motion, malgré l'unanimité au moment du vote en commission relevée tout à l'heure par les préopinants, et cela pour deux raisons. Premièrement, nous considérons que le U cyclable bidirectionnel autour de la rade, que tout le monde appelle de ses vœux, existe déjà, si ce n'est quelques aménagements rapidement réalisables et qui ne nécessiteront pas les études déjà lancées par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie – sans mandat, soit dit au passage. Ce U cyclable sera rapidement aménagé, cela ne posera aucun problème.

Deuxièmement, notre principal point de désaccord concerne la passerelle en amont du pont du Mont-Blanc, puisque nous considérons que l'usage exclusif du pont des Bergues pour les cyclistes et les piétons leur suffit. Les ponts pour passer d'une rive à l'autre nous manquent passablement – mais je ne vais pas revenir sur ce débat... Vu l'intensité du trafic de transit en ville de Genève, construire une passerelle en amont du pont du Mont-Blanc, à laquelle d'ailleurs il faudra mettre une velcro si vous imaginez encore la circulation d'un tram, ne permettra pas de faire passer tout le monde. Il faudra alors construire une passerelle pour le tram, une pour les voitures, et ainsi de suite.

Par conséquent, nous pensons qu'il n'est pas raisonnable d'aller dans ce sens. Il suffit de réfléchir de manière un peu plus pertinente à l'accès possible au pont des Bergues depuis le quartier des Pâquis et celui des Eaux-Vives. C'est lorsque nous aurons des solutions satisfaisantes pour l'accès au pont des Bergues à partir de ces deux quartiers que nous soutiendrons une proposition. Mais, en l'état, la proposition d'une passerelle sur le pont du Mont-Blanc ne nous convient pas.

M. Philippe Herminjard (R). Notre belle rade de Genève mérite d'être mise en valeur, autant pour les marcheurs que pour les cyclistes, mais il faut régler la cohabitation entre ces deux catégories d'usagers. Au sens des radicaux de la Ville, ce projet permet la gestion des flux réservés entre les deux types d'utilisateurs, et cela dans une meilleure sécurité pour tous. C'est pourquoi nous soutenons ce projet et nous invitons le Conseil municipal à voter le projet de motion amendée.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Nous n'épiloguerons pas sur le fait que les libéraux ont retourné leur veston sur ce sujet... (*Remarques des libéraux.*) Vous l'avez fait tout à l'heure à notre rencontre, je le relevais seulement, je pense que vous avez parfaitement le droit d'évoluer. Je voudrais rappeler à M. Persoz que le renvoi des vélos au pont des Bergues a déjà été évoqué maintes fois pendant les trois ans nécessaires à l'examen de notre motion. De nombreuses personnes l'ont relevé, c'est inacceptable, puisque passer par le pont des Bergues complique considérablement le trajet d'une rive à l'autre pour les gens qui sont autour du lac. Mais, visiblement, vous n'utilisez pas le vélo.

Ensuite, je voudrais rappeler rapidement les objectifs de notre motion déposée en 2003. D'abord, c'est pour sécuriser et rendre plus fluide la circulation des cycles entre les deux rives, mais également celle des piétons, puisque, actuellement, il y a une superposition des deux types de déplacement. Cela rendra, en particulier, la pratique du vélo plus attractive, parce que, contrairement aux affirmations de certaines personnes en séance de commission, des gens ne choisissent pas le vélo en raison de leur sentiment d'insécurité croissante face à la circulation automobile. En effet, si, personnellement, cela ne me pose pas trop de problèmes et si de nombreux usagers continuent à utiliser les vélos, il est vrai qu'on peut imaginer aisément les dangers auxquels sont exposés les cyclistes à un endroit comme le pont du Mont-Blanc.

Ce soir, nous, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), nous sommes associés dès le départ à cette motion et, en toute logique, nous vous demandons d'accepter les conclusions du rapport de la commission.

M. Pascal Rubeli (UDC). Pour être cohérents avec nous-mêmes – ça arrive, dit-on – et à la suite du travail fait en commission, nous avons accepté, comme la majorité, cette motion qui nous paraît, malgré quelques imperfections possibles, être une solution viable, tout au moins une approche intelligente de modifier le U cyclable en question.

En commission, nous avons procédé à l'audition de gens qui nous l'ont dit d'une manière très claire et très précise. Ces décisions ont été prises après mûres réflexions. Nous ne reviendrons donc pas sur notre position en commission et nous soutiendrons cette motion.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviendrai cette fois-ci au nom du groupe socialiste, qui, évidemment, soutiendra cette motion, puisqu'elle a été votée à l'unanimité en commission. Au nom du groupe socialiste, j'aimerais transmettre ma vive interrogation au Parti libéral – vous transmettez, Madame la

présidente. En effet, les travaux en commission étaient présidés dignement et avec beaucoup de vivacité par son président, qui était alors libéral. Je cite mon rapport: «Le président répond qu'il est parfois bon de réfléchir longuement pour de tels projets, surtout afin d'obtenir une unanimité politique.» Ce dont il se félicitait. «Il propose alors d'amender les invites en disant (...)» La commission a donc voté à l'unanimité les invites et l'amendement du groupe libéral.

Mon groupe et les autres groupes dans cette enceinte voteront encore l'amendement libéral et, ainsi, cette motion modifiée. Finalement, nous regrettons que le groupe libéral ne se rallie pas à sa propre proposition.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je voulais relever exactement la même chose que M^{me} Valiquier Grecuccio, donc je renonce.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 45 oui contre 7 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- créer des voies réservées distinctes pour le passage des piétons et des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc en réalisant une passerelle piétonne légère, suspendue côté lac et en créant une piste cyclable bidirectionnelle sur le trottoir actuel, côté lac;
- prévoir des cheminements protégés, continus et distincts pour piétons et cyclistes, entre la rampe de Vésenaz et la plage du Vengeron sur le territoire de la Ville (U cyclable bidirectionnel autour de la rade);
- intégrer ces éléments au réaménagement de la rade en cours.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 novembre 2005 de M. Simon Brandt, intitulée: «Insécurité dans la cour de la rue Saint-Laurent» (QE-205)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Depuis quelque temps, les habitants du quartier de la Terrassière et les riverains de la cour de la rue Saint-Laurent se plaignent de nuisances sonores la nuit, certains riverains ont même été agressés en promenant leur chien le soir. Le banc et le petit tourniquet sont depuis belle lurette désertés la journée pour n'être relégués qu'au rang de «siège(s)» par des adultes la nuit.

Pour répondre à ces problèmes, le Conseil administratif prévoit d'aménager de nouveaux bancs dans cette cour, ce qui aggraverait encore les problèmes mentionnés ci-dessus. L'aménagement se révèle donc non seulement inutile pour les habitants du quartier concerné, mais également des plus nuisibles pour les riverains.

Que compte faire le Conseil administratif pour remédier à ces problèmes?

A la lecture de ceux-ci, renoncera-t-il à l'installation des bancs dans cette cour?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En 2005, une réunion publique et plusieurs rencontres d'un groupe de travail ont permis de traiter de l'ensemble des problèmes d'aménagement, d'accessibilité, fonciers et de cheminements piétonniers dans le quartier de Villereuse.

Dans ce cadre, l'association d'habitants et les locataires de la cour de la rue Saint-Laurent ont demandé la suppression des bancs et tables de pique-nique.

Cela a été fait le 30 novembre 2005.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

¹ Annoncée, 3416.

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 novembre 2005 de M^{me} Sandrine Salerno et M. Gérard Deshusses, intitulée: «La Potinière à la fête?» (QE-207)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Lors de l'édition 2005 des Fêtes de Genève, il semblerait que le gérant du fermage de la Potinière ait exploité un stand de nourriture en bordure de son établissement et que, au surplus, ce stand ne respectait pas les directives du comité des Fêtes de Genève et les horaires fixés par le Département de justice, police et sécurité.

Nous souhaitons savoir si le magistrat chargé des fermages a été averti de cette situation et s'il a donné son accord.

Dans le cas contraire, quelles dispositions entend-il prendre?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ce fermage fait l'objet d'un contrat de bail à ferme non agricole conclu avec la société La Potinière SA.

L'exploitation de cet établissement public est soumise à de multiples autorisations délivrées par les autorités cantonales.

A la suite d'une question orale lors de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2005, des informations avaient déjà été communiquées le 14 septembre 2005, soit notamment que la surface dont le gérant de la Potinière disposait durant les Fêtes de Genève 2005 résultait de discussions avec les responsables de la commission stands et restaurants des Fêtes de Genève, MM. R. Winet et A. Afsary.

En effet, les années précédentes, la terrasse du Restaurant La Potinière, qui fait partie intégrante du contrat de fermage, se trouvait amputée par la présence des installations situées à l'arrière-scène du kiosque à musique, induisant ainsi une perte d'exploitation.

La solution négociée a consisté à déplacer l'accès des loges sur l'un des côtés latéraux permettant ainsi de supprimer le passage qui empiétait, à l'arrière des installations, sur la terrasse de la Potinière.

¹ Annoncée, 3416.

Par ailleurs, de manière à tenir compte des nuisances générées par les diverses activités situées à proximité, la pelouse adjacente à la terrasse côté lac a été mise à la disposition du fermier par le comité des Fêtes de Genève à titre de compensation financière.

En ce qui concerne les revenus réalisés sur cet espace, ils sont inclus dans le chiffre d'affaires que le fermier réalise dans le cadre de l'exploitation de la Potinière.

Interpellé récemment sur la teneur de la présente question écrite, le fermier a affirmé ne pas avoir exploité de stand de nourriture en bordure de son établissement mais qu'il a effectivement utilisé l'extension de sa terrasse pour le Restaurant La Potinière conformément à l'accord intervenu.

De plus, il conteste formellement ne pas avoir respecté les directives du comité des Fêtes de Genève ainsi que les horaires fixés par le Département de justice, police et sécurité.

En effet, s'agissant des directives du comité des Fêtes de Genève, ces dernières ne s'appliquaient pas à l'établissement de la Potinière, puisqu'un accord spécifique avait été négocié.

Quant aux normes d'exploitation de cet établissement public, obligation lui est faite de répondre en tout temps aux dispositions légales. Si tel n'avait pas été le cas, les autorités auraient certainement réagi en conséquence.

En conclusion, le magistrat concerné par l'exploitation de ce fermage n'a pas été informé de la situation telle qu'elle est décrite par les auteurs de la question écrite. Par conséquent, un accord sur des faits survenus a posteriori n'aurait eu de surcroît aucun sens.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Pierre Muller

11. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 3 juin 2003, intitulée: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique» (M-286)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de poursuivre une politique dynamique d'aide à la création cinématographique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département des affaires culturelles, pour le Conseil administratif et en accord avec le Conseil municipal, a poursuivi son aide à la création cinématographique.

Son action s'est exercée dans les directions suivantes:

- Augmentation de l'aide globale à la création cinématographique, dont les deux lignes budgétaires cumulées (Fonds général cinéma et Participation au Fonds Regio) sont passées de 355 000 francs en 2001 à 1 966 200 francs en 2003.
- Modification de la répartition entre ces deux lignes, par un transfert partiel du Fonds général vers le Fonds Regio; ce transfert a été réalisé à la demande des cinéastes et des producteurs genevois, qui sont sensibles à l'effet d'amplification des subventions accordées par la Ville par le biais de l'attribution automatique du complément octroyé par le Fonds Regio; ce mécanisme concentre et amplifie les moyens financiers sur les projets choisis.
- Soutiens ponctuels exceptionnels, sous la forme de facilitation des procédures de tournage ou d'appuis financiers exceptionnels, comme ce fut le cas pour la réalisation dans notre cité du film *Du Sang sur la Croix* (une biographie d'Henri Dunant).
- Révision des critères d'attributions, que l'on peut consulter sur le site web de la Ville, également en accord avec les cinéastes et producteurs.
- Mandat donné, à chaque session, à un expert chargé d'examiner la pertinence des budgets et la probabilité de leur faisabilité.

Si les soutiens apportés par Genève restent bien en deçà de ceux qu'accorde Zurich à ses cinéastes, qui font de la métropole alémanique la «capitale» du

¹ «Mémorial 161^e année»: Rapport, 243.

cinéma suisse, notre cité est aujourd'hui reconnue pour son appui et sa position de leader en Suisse francophone. De ce fait, le nombre de demandes d'appuis s'est accru ces dernières années et, en 2005, ce sont 150 dossiers environ qui ont été déposés au département des affaires culturelles.

Il faut enfin relever que le soutien à la création et à la production s'inscrit dans un dispositif qui comprend l'appui à trois festivals (Cinéma Tout Ecran, Black Movie et le FIFDH Festival international du film sur les droits humains), à deux salles (CAC-Voltaire et Spoutnik) et, surtout, à l'association Fonction: cinéma, qui dispose de locaux, d'équipements et de subventions uniques en Suisse romande pour accompagner les cinéastes dans leurs démarches.

Le département des affaires culturelles souhaite que le Conseil municipal continue d'octroyer son appui à cette politique. Dans cette perspective, le département se propose de réaliser une convention de subventionnement avec Fonction: cinéma, qui serait l'occasion de revoir positivement son appui.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler, acceptée par le Conseil municipal le 8 avril 2003, intitulée: «Pour la désimperméabilisation des surfaces dotées de revêtements imperméables (asphalte, béton, etc.)» (M-341)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de dresser un inventaire des surfaces propriété de la Ville de Genève susceptibles d'être libérées de leur revêtement imperméable au profit soit de matériaux perméables, soit de sol végétal;
- d'entreprendre une étude succincte sur la faisabilité de la désimperméabilisation de ces surfaces.

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 5655.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La désimperméabilisation des sols dans le cadre des interventions d'aménagement urbain fait actuellement l'objet de projets et de réalisations au cas par cas. En effet, les critères géologiques d'environnement bâti, de réseau d'assainissement, de régime de décontamination des sols sont nombreux et complexes.

Gestion des eaux

Le plan général d'évacuation des eaux de la Ville de Genève (PGEE) est actuellement en cours d'élaboration.

Un de ses concepts centraux consiste à limiter au minimum l'imperméabilisation des surfaces du domaine bâti et à privilégier, chaque fois que cela est techniquement possible, une évacuation des eaux par infiltration dans le sol.

L'accroissement constant de surfaces imperméables en ville de Genève a engendré une augmentation importante du ruissellement des eaux de surface. Une part considérable des eaux de pluie qui autrefois s'infiltrait dans le terrain est, de ce fait, aujourd'hui rapidement évacuée par le réseau d'assainissement vers un émissaire direct.

L'augmentation des débits de pointe ainsi que la diminution de l'intervalle de temps écoulé entre le début de l'averse et le débit de pointe (accélération des écoulements) ainsi engendrées sont à l'origine de dysfonctionnements des réseaux d'assainissement (inondation, augmentation des rejets polluants, etc.) et perturbent le régime d'écoulement des cours d'eau, entraînant des problèmes d'érosion et d'inondation.

Les études du Service cantonal de géologie démontrent cependant que la diminution de l'infiltration des eaux de pluie sur le territoire de la Ville de Genève n'a aucune influence sur le niveau des nappes phréatiques.

Infiltrer les eaux de pluie directement à la parcelle en ville de Genève permettra de diminuer l'impact du réseau d'assainissement des eaux sur les cours d'eau en contribuant à restituer un cycle hydrologique aussi naturel que possible.

Les paramètres suivants seront considérés afin d'établir la faisabilité technique et la pertinence de l'infiltration des eaux de surface dans le terrain:

- structure, perméabilité et pouvoir de rétention du sol;
- qualité de l'eau à évacuer;
- zones de protection des eaux souterraines;
- niveau de la nappe souterraine et utilisation de cette dernière, notamment pour l'eau potable;

- préjudices éventuels pouvant affecter les biens-fonds voisins (inondations dues à une remontée des nappes souterraines).

Les résultats des études du PGEE permettront de cartographier l'ensemble des surfaces où l'infiltration des eaux sera rendue obligatoire. En fonction de la technique d'infiltration choisie, certaines zones se verront contraintes de changer de revêtements ou de se végétaliser, répondant ainsi à une des demandes de la motion.

Désimperméabilisation

Sur un plan pratique, les opérations d'aménagement urbain suivantes, notamment, ont fait l'objet d'analyses et d'interventions allant dans le sens décrit plus haut:

- parc des Minoteries;
- espaces intérieurs de l'îlot 13;
- parc de l'Ancien-Palais;
- place Sturm;
- cheminements piétonniers dans les quartiers des Allières, de Frontenex;
- cour de la rue Royaume;
- place de Châteaubriand;
- Muséum d'histoire naturelle;
- square Berger;
- square Burlamachi;
- rue Chandieu.

Dans tous ces cas, une réflexion a été engagée sur la nature des matériaux, des types de sol et de leur mise en œuvre. Ces examens seront l'occasion de mettre en place des relations avec les autres municipalités, spécialistes et écoles ayant de l'expérience à partager.

Dans plusieurs cas, en plus de la désimperméabilisation voulue, la réinjection des eaux de pluie a été étudiée, en surface ou en toiture, dans le sol. Malheureusement, dans un milieu urbain dense, ces options n'ont pu que rarement être appliquées, vu la qualité des sols ou l'enfermement des terrains entre les constructions en sous-sol voisines, cette situation risquant de créer des poches d'eau, voire l'inondation des caves et sous-sols riverains.

Par ailleurs, dans le cas du quai des Vernets, malgré un milieu végétal et naturel sensible, la décontamination nécessaire des sols a entraîné la reconstruction d'un sol de cheminement imperméable. Pourtant, ce lieu avait été l'objet d'une manifestation dite «Croque-béton» avec les maisons de quartier, le World Wildlife Found, en lien avec les aménagements éphémères de 2002.

Motions: projection de films sur des murs en ville – la culture
à la rencontre des citoyen-ne-s

En corollaire, il faut signaler que de telles interventions d'aménagement entraînent une autre attitude de nettoyage et d'entretien des sols. Une attention quotidienne et hebdomadaire à la propreté, aux déchets, à l'état des sols doit être portée en mandant des entreprises spécialisées dans ce type de services.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

13. Réponse du Conseil administratif à:

- la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 12 mai 2004, intitulée: «Cinémur: encourageons la projection de films sur des murs adéquats en ville» (M-367)¹;
- la motion de M^{mes} Sarah Klopmann, Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Marc Dalphin, Robin Dumuid et Eric Rossiaud, acceptée par le Conseil municipal le 30 novembre 2005, intitulée: «La culture à la rencontre des citoyen-ne-s» (M-550)².

TEXTE DE LA MOTION M-367

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à encourager des projections cinématographiques gratuites en plein air, itinérantes de quartier en quartier, les soirs d'été de semaine, en collaboration avec les associations travaillant dans le domaine du cinéma à Genève et les associations de quartier.

Les projections se feront sur des murs borgnes adéquats des différents quartiers, donnant sur des places, des cours intérieures ou de petites rues, de manière concertée avec les riverains du spectacle.

La programmation favorisera la production cinématographique locale ainsi que des films aux formats ne correspondant pas aux filières cinématographiques commerciales présentes à Genève.

¹ «Mémorial 161^e année»: Rapport, 6438.

² Développée, 3377.

Motions: projection de films sur des murs en ville – la culture
à la rencontre des citoyen-ne-s

TEXTE DE LA MOTION M-550

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à continuer les démarches qu'il a entreprises avec la Lanterne magique, afin que le projet estival de projection de films en plein air puisse voir le jour l'été 2006;
- à lui faire part des critères d'attribution de subventions pour des manifestations culturelles ponctuelles;
- à lui expliquer comment il compte répondre aux motions précédemment acceptées par le Conseil municipal si elles ne rentrent plus dans la nouvelle ligne politique du département;
- à continuer de subventionner également des associations d'amateurs;
- à encourager toutes les idées portant la culture à la rencontre des citoyen-ne-s.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La motion M-367 et la motion M-550 proposent un développement du soutien à la diffusion cinématographique de la part de la Ville de Genève.

Elles concernent, d'une part, un appui aux films produits à Genève, et prioritairement à ceux qui ont bénéficié d'une subvention, mais aussi, d'autre part, la mise sur pied d'une animation de plein air, par des projections sur des murs aveugles ainsi que par un soutien à l'association La Lanterne magique.

Or de tels projets sont déjà réalisés depuis plusieurs années. Par exemple, le parc Gourgas est plusieurs soirs par été le lieu de projections gratuites. De son côté, le Cinéma Spoutnik a proposé des programmes dans le quartier de Saint-Gervais. A Versoix, un groupe de cinéphiles organise des projections au bord du lac.

Par ailleurs, les associations regroupant plus spécifiquement des cinéastes ont insisté sur leur volonté de ne projeter des films que si des conditions techniques minimales étaient garanties, par exemple l'accroche d'un écran sur un mur et l'installation d'une sonorisation de qualité.

Enfin, le projet de l'association La Lanterne magique, dont on peut s'attendre à ce qu'elle bénéficie en premier lieu de l'appui des propriétaires de salles, d'une part, et du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, d'autre part, inscrivait son projet estival dans le cadre des «Yeux de la ville» et d'une maison de quartier. Il semble normal que le financement en soit prioritairement assuré par ceux qui sont à l'origine de ces projets.

Il n'est pas inutile de rappeler que la Lanterne magique est un projet qui allie le soutien à la diffusion des films dans des salles (plutôt que par les seuls visionnements d'enregistrements vidéo sur petit écran) à une intention pédagogique générale. De ce fait, il n'est pas certain que le département des affaires culturelles détienne les meilleures compétences pour évaluer la nécessité d'un éventuel soutien.

Cependant et pour sa part, le département des affaires culturelles était prêt à reprendre l'examen de ces dossiers pour l'été 2006, y compris en envisageant un appui à des groupements amateurs, s'ils offraient la garantie d'une prestation de qualité quant à la programmation, à la réalisation technique, à l'animation d'un lieu adéquat et à la promotion.

Dans cette perspective, une proposition d'inscription d'une ligne budgétaire nouvelle, d'un montant de 20 000 francs pour la première année, a été faite. Cette demande a été refusée par le Conseil municipal en décembre 2005.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je regrette la réponse lamentable du magistrat et son absence ce soir. Je trouve qu'il ne répond pas aux motions et ce n'est pas acceptable.

La présidente. Monsieur Buschbeck, votre remarque sera transmise à M. Mugny.

14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 29 novembre 2005, sur la pétition intitulée: «Détritus et dépôt d'objets sur le trottoir à l'angle des rues du Jura et Tronchin» (P-32)¹.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-32 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

¹ Rapport, 3251.

- il souhaite que les opérations de ramassage soient intensifiées, pendant un certain temps au moins, dans les lieux particulièrement exposés aux dépôts sauvages;
- il attend une intervention ciblée plus importante, sous forme d’amendes, de la part des agents de sécurité municipaux, y compris la nuit;
- il suggère enfin une information par la pose de panneaux, aux endroits sensibles, interdisant le dépôt d’objets.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A réception de la pétition, datée du 2 octobre 2000, le Service Voirie – Ville propre est entré en contact avec le propriétaire de l’Imprimerie du Progrès, initiateur de celle-ci.

Les dépôts d’ordures et d’objets encombrants, issus de l’incivilité d’un certain public, s’effectuaient essentiellement à l’emplacement des conteneurs en surface destinés à la récupération du verre usagé, en fin de journée ou la nuit.

Dès lors, quelques mesures immédiates ont été engagées, ainsi que d’autres à plus long terme.

Mesures à court terme

Un aménagement provisoire dissuasif a été coordonné avec le Service des espaces verts et de l’environnement. Une plantation de végétation a été effectuée à l’emplacement où les débarras sauvages étaient déversés à même le trottoir.

Une surveillance accrue de la part du service a été organisée; les responsables du dépôt de nettoyage, gestionnaires de cette zone, ont eu pour mission d’effectuer un contrôle quotidien des lieux.

Une étroite collaboration avec les agents de sécurité municipaux s’est mise en place à cet effet.

Ces premières mesures ont été de nature à améliorer, dans une faible proportion, l’hygiène et l’aspect des lieux.

Mesures à long terme

Implantation d’un site enfoui de conteneurs à verres usagés, en remplacement de celui existant en surface, de l’autre côté de la rue, plus près des bâtiments locatifs.

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

Mise en place d'une surveillance et du nettoyage spécifique des sites de récupération. Opération qui s'effectue quotidiennement sur chaque rive, par du personnel dédié à cette tâche.

Passage systématique de l'équipage chargé de lever les objets encombrants dans ce secteur pour évacuer les dépôts illicites et en informer la hiérarchie, afin d'engager des actions avec les agents de sécurité municipaux.

Toutes ces mesures sont effectives depuis 2002 et ont permis d'éradiquer, dans une large mesure, toute cette problématique.

Il reste encore à étudier et à mettre en pratique une signalisation appropriée pour tous les lieux considérés comme sensibles. Cette mesure doit être discutée plus largement avec les divers services concernés, tel celui des agents de ville et du domaine public, ainsi que le Service d'aménagement urbain. Lorsqu'une solution convenable sera dégagée, l'implantation d'une telle signalisation pourra être fonctionnelle, probablement à partir du deuxième semestre 2006.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 avril 2003 de M. Jacques Mino, intitulée: «Liste des liens de la Ville avec les associations internationales» (QE-100)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le Conseil administratif pourrait-il fournir au Conseil municipal la liste de tous les liens qu'entretient la Ville de Genève avec des associations internationales (expliquer leurs buts et objectifs), soit en tant que membre, soit en tant que partageant des responsabilités actives?

¹ «Mémorial 160^e année»: Annoncée, 6035.

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le maire soussigné avait présenté oralement un rapport sur la participation de la Ville de Genève aux divers réseaux de villes dont elle est membre devant la commission sociale et de la jeunesse du Conseil municipal, le 22 mai 2003.

Le Conseil administratif a, par la suite, demandé au Service des relations extérieures de préparer une version actualisée de ce rapport. Vingt réseaux, suivis par le Conseil administratif, ont ainsi été recensés. Dans le document ci-joint, ils sont présentés par ordre alphabétique et reprennent les éléments suivants: aperçu historique, objectifs poursuivis et implication de la Ville de Genève.

Ce recensement illustre la mobilisation de notre municipalité dans les réseaux de villes internationaux. La visibilité que procure un tel engagement permet à la Ville de Genève de présenter et de promouvoir certaines de ses politiques et leurs spécificités, dans les domaines qui sont au centre de ses préoccupations: promotion des droits humains et de la paix, lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement et développement durable, etc.

Un autre domaine d'importance est relatif au rôle que les autorités locales peuvent jouer au niveau international. Le réseau Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), dont la Ville de Genève est membre du bureau exécutif, est en ce sens fortement mobilisé. Grâce à la présence sur son territoire du siège européen des Nations Unies, notre municipalité peut espérer obtenir un siège pour les autorités locales auprès de l'ONU. Dans cette perspective, la Ville de Genève avait d'ailleurs organisé, en 2003, au Palais des Nations, une rencontre entre autorités locales et agences spécialisées de l'ONU.

La présence de la Ville de Genève dans ces associations internationales permet également à notre municipalité d'agir de façon durable.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

Annexe mentionnée



V I L L E D E
G E N È V E

La Ville de Genève et son engagement dans les réseaux de villes

Service des relations extérieures

Janvier 2006

Table des matières**Réseaux Autorités**

• Alliance mondiale des villes contre la pauvreté (AMVCP)	p. 1
• Association des communes genevoises (ACG)	p. 1
• Association des communes suisses (ACS)	p. 2
• Association internationale des maires francophones (AIMF)	p. 3
• Association internationale des villes messagères de la paix (AIVMP)	p. 3
• Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville	p. 4
• Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)	p. 4
• Comité régional franco-genevois (CRFG)	p. 5
• Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) et Association suisse pour le CCRE (ASCCRE)	p. 6
• Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI)	p. 7
• Fonds de solidarité numérique (FSN)	p. 7
• Global Cities Dialogue (GCD)	p. 8
• Glocal Forum	p. 9
• Lighting Urban Community International (LUCI)	p. 9
• Ligue des villes historiques	p. 10
• Maires pour la paix	p. 10
• Union des villes suisses (UVS)	p. 11
• Villes unies contre la pauvreté (VUP)	p. 12
• World Mayors Council on Climate Change (WMCC)	p. 12

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

RÉSEAUX AUTORITÉS

ALLIANCE MONDIALE DES VILLES CONTRE LA PAUVRETÉ (AMVCP)

a. Historique et objectifs :

Il s'agit-là d'une initiative du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Elle a été lancée après la mise sur pied en 1996 à Genève d'une coordination qui avait pour mandat de rassembler les villes dans le cadre de la « Décennie internationale pour l'éradication de la pauvreté » (1997-2006), proclamée par l'Assemblée Générale de l'ONU.

Une centaine de villes a déjà adhéré à cette initiative en ratifiant « l'Appel des Villes contre la Pauvreté », qui demande aux municipalités de mobiliser « des ressources humaines plus nombreuses et les moyens financiers supplémentaires » afin d'éradiquer la pauvreté sur place ainsi que dans des actions de solidarité internationale.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :** La Ville de Genève est membre de l'Alliance. Le 2 février 2005, le Conseil administratif a accepté de recevoir la qualité de membre honoraire du Comité de parrainage de l'Alliance. Dans la même perspective, et afin de promouvoir la solidarité et la coopération décentralisée, la Ville de Genève, en partenariat avec les Villes de Lyon et Bamako, a lancé le Fonds international des villes contre la pauvreté en 2001 devenu Villes unies contre la pauvreté en 2004 (voir sous rubrique). Des partenariats entre les deux réseaux sont à l'ordre du jour afin d'optimiser l'aide, par exemple via les représentants locaux du PNUD.
- **Représentant :** M. Manuel Tornare.

ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG)

a. Historique et objectifs :

Née au début du siècle dernier, l'Union des maires des communes rurales devient l'Association des maires du canton de Genève en 1933. Le 9 mai 1964, elle prend son nom actuel d'Association des communes genevoises (ACG).

L'ACG a pour but de défendre et représenter les intérêts des 45 communes du canton. Son rôle d'interlocutrice des autorités cantonales est matérialisé dans 35 lois et règlements cantonaux, alors que ses délégués représentent les communes dans plus de 70 organismes publics et commissions officielles. Pour atteindre ses objectifs, l'ACG déploie ses activités à plusieurs niveaux :

- Son secrétariat élabore, avec les services cantonaux concernés, des projets de lois et de règlements concernant les communes. Les fonctionnaires de la Ville de Genève sont associés à ces travaux.
- Elle pilote plusieurs groupes de travail intercommunaux au sein desquels la Ville de Genève est représentée par ses magistrats. Les plus importants concernent la péréquation financière et la participation des communes au financement du SIS.
- Ses représentants rencontrent régulièrement les magistrats cantonaux et sont fréquemment auditionnés par les différentes commissions du Grand Conseil pour faire valoir le point de vue des communes sur les projets soumis au législatif cantonal.

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

L'ACG dispose de trois organes pour assurer son fonctionnement :

- Organe exécutif, le comité est formé de 13 membres, dont un représentant de la Ville de Genève. Il se réunit mensuellement.
- L'assemblée générale, au sein de laquelle chaque commune dispose d'une voix, est compétente pour voter le budget et les comptes de l'association. Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées en moyenne 6 fois par an et abordent des sujets tels que : mesures de la péréquation financière, participation aux dépenses du SIS, etc.
- Le secrétariat de l'ACG est également chargé de la gestion des groupements intercommunaux du parascolaire (GIAP), des déchets carnés (CIDECE) et de l'informatique intercommunale (SIACG) ; la Ville de Genève est membre des deux premiers nommés et cliente du troisième dont elle a acquis le logiciel de gestion de la taxe professionnelle communale.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :** Pour la législature 2003-2007, M. Manuel Tornare est membre du comité de l'ACG qui est présidé par M. Pascal Chobaz, Maire de la Ville de Lancy. Dans le cadre des voyages annuels de l'ACG, la Ville était représentée par M. Patrice Mugny en 2004 (Saint-Petersbourg) et M. Manuel Tornare en 2005 (Athènes).
- **Représentant :** M. Manuel Tornare.

ASSOCIATION DES COMMUNES SUISSES (ACS)

a. Historique et objectifs :

L'Association des Communes Suisses (ACS) a été fondée en 1953 en tant qu'association politiquement et confessionnellement neutre. L'Association est dirigée par un comité composé de 15 membres, dont font partie des représentants des autorités de toutes les régions géographiques et linguistiques du pays.

L'objectif principal de l'Association est de maintenir et de renforcer l'autonomie des communes ainsi que leur capacité d'autogestion. L'ACS défend les intérêts des communes au plan fédéral et, au travers de ses réponses aux procédures de consultation, cherche à influencer sur la législation fédérale. En cinquante ans d'existence, elle a acquis un certain poids, comme le montrent les consultations du gouvernement dans presque tous les domaines. Elle est également bien ancrée dans les Chambres fédérales, par l'intermédiaire du Groupe parlementaire « Politique communale », dont font partie plus de 100 membres du Conseil national et du Conseil des Etats.

Grâce à sa publication la « Commune Suisse », des communiqués de presse, des brochures et une lettre d'information, l'ACS donne régulièrement des informations relatives aux demandes et aux activités des communes. Pour aider ces dernières dans leurs tâches quotidiennes, l'Association offre une palette de services tels que : contrôles de comptes annuels et révisions spéciales, élaboration de plans financiers et d'analyses financières, formation des autorités et fonctionnaires communaux, etc.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :** 28 communes genevoises sont membres de l'Association des communes suisses.
- **Représentant :** Le Conseil administratif *in corpore*.

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)

a. Historique et objectifs :

L'AIMF a été créée le 1^{er} mai 1979, à Québec, à l'initiative de M. Jacques Chirac, alors Maire de Paris. Ce réseau réunit une centaine de capitales et métropoles où le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée. Grâce à l'usage commun de la langue française, l'AIMF a pour objectif d'établir une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité municipale ainsi qu'une solidarité concrète entre ses membres.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :** La Ville de Genève est membre de l'AIMF depuis 1988. Elle préside la Commission de travail « Aide humanitaire ». Par ailleurs, le 31 mars 2004, le Conseil administratif a décidé d'allouer à l'AIMF une somme annuelle forfaitaire de 50'000 francs (budget DDC) pour financer des projets dans le domaine de la culture.
- **Représentants :** M. Pierre Muller et le Maire en charge.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES MESSAGÈRES DE LA PAIX (AIVMP)

a. Historique et objectifs :

L'AIVMP part de deux postulats. Le premier rappelle qu'il « n'y a pas de développement durable possible en dehors d'un monde de paix. » Le second précise que la paix n'est pas l'absence de guerre, mais que c'est un travail quotidien pour assurer le respect des droits fondamentaux. Récompensant cette démarche, l'ONU a décerné, en 1987, le titre de « Messagères de la Paix » aux 62 villes qui composaient l'Association (elles sont 78 aujourd'hui).

Les objectifs de l'Association sont de :

- Faciliter la compréhension entre les peuples et de permettre la mise en œuvre de leur solidarité.
- Propager l'esprit de paix, la tolérance et le respect mutuel.
- Combattre la guerre et la faim ; et répondre aux conséquences des catastrophes naturelles.
- Convaincre les gouvernements nationaux de faire du désarmement nucléaire une nécessité, de même que les droits de l'Homme, la liberté et la libre circulation des individus.
- Lutter contre la production et l'utilisation des mines antipersonnel.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :** La Ville de Genève a rejoint l'AIVMP en 1987.
- **Représentant :** M. André Hédiger.

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

CHARTRE EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA VILLE

a. Historique et objectifs :

Le 17 octobre 1998 (Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté), une quarantaine de villes européennes signe, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, « l'engagement de Barcelone ». Adopté dans la capitale catalane, ce texte demande aux villes signataires de promouvoir une culture universelle des droits humains grâce notamment à des échanges d'expériences.

Pour donner un statut à cet engagement et le concrétiser, les villes signataires ont adopté, le 18 mai 2000 à Saint-Denis (France), une Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville. Celle-ci a été conçue comme un ensemble de directives pour les activités municipales en matière de droits humains, dans la limite des droits nationaux. Une conférence est réunie tous les deux ans : après Barcelone (1998), Saint-Denis (2000) et Venise (2002), Nuremberg a accueilli la 4^e Conférence en décembre 2004. Aujourd'hui, quelque 235 villes de 21 pays européens ont signé la Charte.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

• Commentaires :

- Le 12 mai 2003, le Conseil municipal a approuvé le texte de la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville. Il a autorisé le Conseil administratif à signer cette Charte sous réserve des compétences municipales et du droit suisse, y compris du droit international applicable en Suisse. Lors de la 4^e Conférence européenne qui s'est tenue à Nuremberg en décembre 2004, la Ville de Genève a formellement rejoint la Charte. M. Manuel Tornare a représenté le Conseil administratif à cette occasion.
- Lors de sa séance du 23 juin 2004, le Conseil administratif a envisagé favorablement la tenue à Genève de la sixième Conférence de la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville qui aura lieu en 2008, année qui coïncidera avec le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

- Représentant : M. Manuel Tornare.

CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU)

a. Historique et objectifs :

Du 2 au 5 mai 2004 s'est tenu à Paris le congrès fondateur de « Cités et Gouvernements Locaux Unis ». Quelque 3 000 participants représentant près de 80 pays ont alors assisté à la fusion de deux importants réseaux de villes, à savoir la Fédération Mondiale des Cités Unies (FMCU) et la International Union of Local Authorities (IULA).

Cette fusion, décidée en mai 1998, était le fruit d'une volonté de mieux faire entendre la voix des pouvoirs locaux sur la scène internationale. Cette démarche traduit la volonté de répondre au mouvement mondial caractérisé par l'urbanisation et la croissance des agglomérations, la décentralisation et le renforcement du rôle des pouvoirs locaux. Il s'agit de promouvoir les principes d'autonomie et de démocratie locales, et de favoriser les échanges d'expériences et la coopération décentralisée.

À noter que CGLU fait partie du Groupe consultatif du réseau Cities Alliance. Lancée en 1999 par la Banque Mondiale et le programme Habitat des Nations Unies, cette

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

alliance s'est fixé pour mission de promouvoir le développement économique local et d'attaquer la pauvreté urbaine. Elle réunit des bailleurs de fonds multilatéraux (Banque Mondiale, Programme des Nations Unies pour l'environnement, UN-Habitat, etc.), des représentants de gouvernements nationaux (Allemagne, Brésil, Canada, Etats-Unis France, etc.).

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :**
 - La Ville de Genève est directement devenue membre de la CGLU en mai 2004 de par son appartenance à la FMCU (février 2001) et à la IULA (avril 2001).
 - En juin 2004, lors du Comité exécutif qui s'est tenu à Pékin, Genève a obtenu la présidence de la Commission de CGLU sur la Société de l'Information. À ce titre, elle est membre du Comité exécutif de CGLU. La Ville participe également à deux autres commissions : diplomatie des villes (présidence : La Haye) et coopération décentralisée (Lyon).
- **Représentants :** MM. Christian Ferrazino (présidence Ville de Genève de la Commission de CGLU sur la Société de l'Information) et Manuel Tornare.

LE COMITÉ RÉGIONAL FRANCO-GENEVOIS (CRFG)

a. Historique et objectifs :

Depuis 1995, la Ville de Genève participe aux groupes de travail du Comité régional franco-genevois (CRFG). Les projets de ce dernier sont ponctuels et financés par les contributions des quatre parties en présence : la Ville de Genève, le Canton de Genève, le Département de l'Ain et le Département de la Haute-Savoie. Le CRFG s'articule autour de quatre commissions de travail permanentes : « Population frontalière et économie », « Environnement et aménagement du territoire », « Transport et sécurité » et « Culture, éducation et sports ». Celle-ci est désormais commune au CRFG et au Conseil du Léman (voir chapitre Démissions et refus d'adhérer).

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :** Le CRFG a permis la réalisation de nombreuses coopérations culturelles avec la France voisine, comme par exemple :
 - Le réseau « La banane bleue », qui associe pour une série d'échanges dès 1996 le Théâtre de Saint Gervais, le Relais culturel de Château rouge à Annemasse, les scènes nationales de Chambéry et de Bonlieu à Annecy, le CDN de Savoie, le Dôme d'Albertville et la Maison des Arts et Loisirs de Thonon.
 - Le « Pass Danse » est le résultat d'une collaboration entre le Forum Meyrin, l'Association pour la danse contemporaine, l'Usine et le Relais culturel de Château rouge. Ce passeport permet à ses détenteurs d'assister à 25 spectacles de danse durant une saison.
 - La convention signée en 1996 entre les « Bâtisseurs » et le CRFG pour un module transfrontalier du Festival de la Bâtie au Relais culturel de Château rouge et au Nouveau Fusier à Ferney-Voltaire.
 - Les « Colporteurs », collaborations théâtrales entre Le Poche (Genève), Château Rouge, L'Arsenic (Lausanne) et la Maison des arts et des loisirs de Thonon.

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

Il existe d'autres conventions dont la Ville n'est pas signataire, mais qui concernent des projets qu'elle soutient, comme « JazzContreBand » et les collaborations entre l'Orchestre des pays de Savoie et l'Orchestre de chambre de Genève.

- **Représentant** : M. Pierre Muller.

CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE (CCRE) ET ASSOCIATION SUISSE POUR LE CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE (ASCCRE)

a. Historique et objectifs :

Le Conseil des communes d'Europe a été fondé en 1951 à Genève par un groupe de maires européens, avant de s'ouvrir aux régions et devenir ainsi le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, son objectif premier était de contribuer à la réconciliation des peuples, notamment grâce à des jumelages de communes impliquant directement les citoyens. Il s'agissait de promouvoir une Europe unie, fondée sur l'autonomie locale et régionale ainsi que sur la démocratie.

Aujourd'hui, le CCRE est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Il constitue la section européenne de la nouvelle organisation « Cités Unies et Gouvernements Locaux (CGLU) » (voir sous rubrique). Ses membres sont les associations nationales de quelque 100'000 villes et régions de plus de trente pays et constituent un réseau de 26'000 jumelages entre villes de toute l'Europe.

Pour atteindre ses objectifs, le CCRE cherche à influencer la législation et les politiques communautaires et à favoriser l'échange d'informations aux niveaux local et régional. Afin que les intérêts et préoccupations des autorités locales soient pris en compte en amont du processus législatif européen, des groupes de travail *ad hoc* sont mis en place pour répondre à des questions spécifiques (transports, environnement, égalité des chances, etc.).

Le Maire et Gouverneur de Vienne, Michael Häupl, préside la structure politique de l'organisation. Le Bureau exécutif rassemble des personnalités locales et régionales tels que les maires de Vienne, Rome et Barcelone. Le budget annuel du CCRE s'élève à 2 millions d'euros, provenant principalement de la cotisation des associations membres. La Commission européenne contribue au budget à hauteur de 15% par le biais d'une subvention annuelle.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

• **Commentaires :**

- Le CCRE fédère 42 grandes associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux dont l'Association suisse pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe (ASCCRE) qui a été créée en 1961. Celle-ci est le porte-parole de quelque 400 collectivités locales helvétiques auprès du CCRE.
- L'ASCCRE soutient la politique de rapprochement de la Suisse avec l'Union européenne, notamment par un travail sur la perception que peuvent en avoir les villes et régions suisses. Ce travail s'appuie sur une information générale, des jumelages et des partenariats ainsi que sur une représentation extérieure qui s'effectue auprès du CCRE et du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux (CPLRE) du Conseil de l'Europe dont la Suisse est membre. Le CPLRE est à l'origine de plusieurs conventions européennes, dont la Charte européenne de l'autonomie locale, la Convention cadre européenne sur la coopération

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

transfrontalière et la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

- o M. Manuel Tornare fait partie du comité directeur de l'ASCCRE depuis juin 1999. Le 2 juin 2004, le Conseil administratif a demandé la reconduction de ce mandat.

- **Représentant** : M. Manuel Tornare.

CONSEIL INTERNATIONAL POUR LES INITIATIVES ÉCOLOGIQUES LOCALES (ICLEI)

a. Historique et objectifs :

Quelque 400 villes, communes, comtés et associations constituent la base de l'ICLEI (International Council for Local Environmental Initiatives) et participent à ses campagnes internationales et à ses projets locaux. Fondé en 1990, l'ICLEI s'est fixé pour objectif d'établir et de servir un mouvement mondial des pouvoirs locaux visant à obtenir des améliorations concrètes de l'état de l'environnement mondial et du développement durable au moyen de l'effet cumulatif des actions locales.

L'ICLEI assume un rôle de centrale de renseignements sur le développement durable et offre une assistance technique et des services d'experts. Il appuie l'action communautaire, la gestion publique participative ainsi que la concertation et les alliances stratégiques favorisant le développement durable. L'ICLEI aide les gouvernements locaux à générer une conscience politique sur des questions clés et à évaluer les progrès locaux et cumulatifs vers le développement durable.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :**
 - o Genève a rejoint l'ICLEI en 1998. C'est l'Unité Agenda 21 qui suit ce réseau.
 - o Précédemment, en 1996, la Ville de Genève avait adhéré à la charte d'Aalborg qui implique un soutien au programme Agenda 21 de la Communauté européenne, en vue de garantir la durabilité des villes européennes. Cette charte a été élaborée et adoptée par les participants à la Conférence européenne sur les villes durables qui s'est tenue à Aalborg, au Danemark, en mai 1994, sous l'égide de la Commission européenne.
- **Représentant** : M. Christian Ferrazino.

FONDS DE SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE (FSN)

a. Historique et objectifs :

La solidarité numérique est une initiative africaine présentée par S.E. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, en sa qualité de responsable de la composante nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD).

Lors de la première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), qui s'est tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2004, un comité d'initiative, formé autour du Président sénégalais et comprenant M. Christian Ferrazino, M.

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

Gérard Collomb, Maire de Lyon, et Mme Mercedes Bresso, alors Présidente de la Province Turin, a été constitué pour créer le Fonds de Solidarité Numérique (FSN).

L'objectif du FSN est de réduire la fracture numérique tant Nord-Sud que Nord-Nord. Les cotisations qu'il collecte sont redistribuées de la manière suivante : 60 % aux projets opérés dans les pays en développement ; 30 % aux projets opérés dans les pays en transition ; 10 % aux projets opérés dans les pays développés.

La particularité de ce réseau réside dans le fait qu'il est composé de collectivités locales, de gouvernements nationaux et de partenaires privés. En plus des contributions privées, publiques, institutionnelles et individuelles, le FSN s'appuie sur le « Principe de Genève » qui prévoit que les pouvoirs publics locaux et nationaux, lors de tout appel d'offre relatif aux technologies de l'information (équipements et logiciels), invitent les entreprises à verser au Fonds une contribution de 1%. Cette contribution volontaire donne lieu à un label « Solidarité Numérique ».

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :** En 2003, la Ville de Genève a co-organisé avec Lyon le Sommet des villes et pouvoirs locaux sur la Société de l'Information (4-5 décembre). Puis, du 10 au 12 décembre, elle a été l'hôte de la première phase du Sommet mondial sur la Société de l'Information. M. Christian Ferrazino et M. Gérard Collomb y ont annoncé, lors de l'Assemblée plénière, la création du FSN. Aujourd'hui, la Ville de Genève abrite le secrétariat du Fonds à la Villa La Concorde.
- **Représentant :** M. Christian Ferrazino.

GLOBAL CITIES DIALOGUE (GCD)

a. Historique et objectifs :

Créé en juin 2002, le Global Cities Dialogue (GCD) n'est pas une association et ne nécessite aucune participation financière de ses membres. Il s'agit d'une plateforme d'échanges entre élus locaux – quelque 156 maires – sur l'avenir de la Société de l'Information, une société sans fossé digital et basée sur le développement durable.

Pour le GCD, les villes ont un rôle clef à jouer dans la Société de l'Information. Elles sont des entités géographiques, politiques, socio-économiques et culturelles, proches des millions de personnes qui y vivent, travaillent et exercent leurs droits de citoyens.

Pour rejoindre le GCD, il faut notamment signer la Déclaration d'Helsinki dont le souci premier est d'ouvrir le dialogue à toutes les villes des cinq continents afin de combler les inégalités, relatives notamment à l'accès à l'information. À cet égard, le développement des nouvelles technologies est primordial. Il est, en outre, tout aussi important d'alimenter la confiance dans le développement de la Société de l'Information en respectant les lois, traditions, langues et cultures de chaque ville et de chaque pays que d'encourager la participation démocratique, la liberté d'expression et le respect de la vie privée.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :** Le 4 décembre 2003, la Ville de Genève a rejoint le GDC, lors de sa 4^e Assemblée générale du réseau, qui s'est tenue à Lyon en marge du 1^{er} Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la Société de l'Information. M. Christian Ferrazino y a signé la Déclaration d'Helsinki, synonyme d'adhésion.
- **Représentant :** M. Christian Ferrazino.

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

GLOCAL FORUM

a. Historique et objectifs :

Le Glocal Forum se fonde sur le principe de « Glocalization » qui consiste à traiter de questions liées à la globalisation et au développement en donnant aux pouvoirs locaux les moyens de les assumer, notamment en cherchant à mettre à leur disposition des ressources globales. Il s'agit aussi de promouvoir la paix.

Le Forum s'appuie principalement sur les relations directes qui existent et se développent entre municipalités ainsi que sur la place prioritaire qu'il fait aux jeunes. Un Parlement des jeunes a d'ailleurs été créé afin de permettre à ces derniers de promouvoir des projets de coopération en constituant un pont entre leurs autorités locales et celles qui bénéficient d'une aide.

L'implication des jeunes se fait notamment via le « We are the Future » (WAF) qui est l'un des projets phares du Forum. Le WAF a été lancé dans six villes qui connaissent la guerre ou des difficultés dans leur développement : les Villes d'Addis Abeba, Asmara, Freetown, Kaboul, Kigali et Naplouse bénéficient ainsi de ce programme dont l'objectif est de créer des centres pour enfants et de leur fournir des services dans les domaines suivants : éducation, santé, nutrition, technologies de l'information et de la communication, sports et arts (mise à disposition de matériel informatique et de jouets, construction de stades, formation avec des équipes de football, activités récréatives et culturelles, etc.).

Actuellement, une soixantaine de villes sont actives dans le Glocal Forum qui est présidé par M. Uri Savir, ancien chef négociateur des Accords d'Oslo, pour le gouvernement israélien.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

• Commentaires :

- Les 16 et 17 mai 2004, M. Pierre Muller a représenté la Ville de Genève lors de la troisième conférence annuelle du Glocal Forum qui s'est tenue à Rome. Depuis, la Ville de Genève explore, dans le cadre de « We are the Future », les possibilités de coopération avec la municipalité de Naplouse. Les discussions sont pour l'heure bloquées en raison de la précarité de la situation en Israël/ Palestine.
- En mai 2005, la Ville de Genève a sélectionné deux jeunes pour la représenter au sein du Parlement des jeunes. Il s'agit de Mme Sara Noor et M. Raphaël Jakob, tous deux membres du Parlement des jeunes de la Ville de Genève.

• Représentant : M. Pierre Muller.

LIGHTING URBAN COMMUNITY INTERNATIONAL (LUCI)

a. Historique et objectifs :

C'est à l'initiative de la Ville de Lyon que ce réseau de « villes de lumières » a été créé. Le 8 décembre 2001, une déclaration d'intention a ainsi réuni une quinzaine de villes autour d'un projet commun : rassembler les municipalités et intervenants professionnels de tous pays, en multipliant échanges d'informations et d'expériences dans le domaine de la lumière. Il s'agit également de promouvoir la lumière au service des villes comme outil majeur de la vie, de l'architecture et de l'aménagement urbain. Aujourd'hui, 42 villes et quelques entreprises privées sont membres de l'Association.

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

LUCI est constituée de 4 commissions : Stratégies urbaines et éclairage (présidée par la Ville de Liège) ; Environnement et économie de l'éclairage (Pécs, Hongrie) ; Culture et éclairage (Glasgow) ; Prospective technologique et tendances (Shanghai).

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :** Le 30 avril 2003, le Conseil administratif faisait savoir à M. Gérard Collomb, Maire de Lyon, sa volonté d'adhérer à LUCI.
- **Représentant :** M. Christian Ferrazino.

LIGUE DES VILLES HISTORIQUES

a. Historique et objectifs :

La Ligue des villes historiques a été créée en 1987 à l'initiative de la ville de Kyoto qui en a assuré dès le début la présidence et le secrétariat. L'objectif est de favoriser les échanges d'expériences acquises par chaque ville membre en matière de gestion de villes à caractère historique.

Il s'agit également d'identifier les actions que ces villes peuvent entreprendre pour accroître le bien-être de l'humanité et l'enrichissement de ses cultures (la Ligue est notamment parrainée par l'UNESCO), tout en contribuant à la réalisation d'une « paix éternelle ». Six actions principales ont été identifiées :

- Favoriser la compréhension mutuelle en dépassant les frontières nationales.
- Se fonder sur les cités historiques comme base commune de développement.
- Permettre la mise en place d'un forum d'échanges relatif non seulement aux domaines « classiques » liés aux gouvernements et aux modes de vie, mais aussi au développement de chaque ville historique.
- Protéger le patrimoine.
- Désigner le patrimoine à préserver dans le paysage urbain.
- Désigner ce qui peut être remplacé ou re-développé.

Au cours de la première conférence mondiale de la Ligue qui s'est tenue à Kyoto, 26 villes étaient présentes. Aujourd'hui, le réseau compte une soixantaine de membres.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :** La Ville de Genève a été admise lors de la Conférence mondiale de la Ligue qui s'est tenue du 26 au 28 octobre 2004 à Gyeongju, en Corée du Sud.
- **Représentant :** M. Patrice Mugny.

MAIRES POUR LA PAIX

a. Historique et objectifs :

Fondé en 1982 par les maires de Nagasaki et Hiroshima, ce regroupement de maires de 1036 villes dans 112 pays mène une campagne mondiale pour l'interdiction des armes nucléaires. Le mouvement est principalement mené par son Président, Tadatoshiki Akiba, qui est le Maire d'Hiroshima.

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

Le réseau cherche à promouvoir la solidarité des villes dans leur travail en commun pour l'abolition des armes nucléaires. Il a obtenu, en mai 1991, un statut de catégorie II (Statut consultatif spécial à l'ECOSOC).

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :**

- Lors de la 7^e Conférence de révision du Traité de non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue en mai 2005 à New York, le réseau a organisé le déplacement d'une délégation de maires représentants 80 villes et municipalités. Avant cette réunion, la Ville de Genève a eu l'occasion de signer la Déclaration des Maires en faveur du début des négociations sur l'élimination des armes nucléaires.
- Du 4 au 6 août 2005, M. André Hédiger a assisté à la 6^e Assemblée générale du réseau qui s'est tenue à Hiroshima et coïncidait avec la commémoration du 60^e anniversaire des bombardements atomiques de Hiroshima et Nagasaki.

- **Représentant :** M. André Hédiger.

L'UNION DES VILLES SUISSES (UVS)

a. Historique et objectifs :

C'est suite à une idée lancée lors de l'Exposition nationale de 1896 à Genève que les représentants de plusieurs villes ont commencé à se réunir dès 1897 en « Assemblée des représentants d'administrations municipales suisses ». Cette Assemblée avait pour tâche de développer les relations entre les municipalités.

Devenu l'Union des villes suisses, le réseau cherche à défendre les intérêts des grands centres urbains, communes importantes et chefs lieux régionaux. À l'heure où la Suisse urbaine représente plus des deux tiers de la population, il s'agit d'accroître la participation des pouvoirs exécutifs des villes dans l'élaboration des politiques du gouvernement et des cantons. L'UVS s'est ainsi fixé les objectifs suivants :

- La reconnaissance dans la Constitution fédérale des villes et des communes comme partenaires de la Confédération et des cantons.
- Le droit de participation directe, au niveau fédéral, des grandes villes et des communes importantes à toutes les affaires qui les touchent directement ou indirectement.
- Une politique fédérale intégrant le fait que la Suisse est devenue un pays urbanisé et contribuant à résoudre les problèmes d'importance nationale que connaissent les villes.

Si la place des villes et des communes est formellement prévue par l'article 50 de la Constitution (révision d'avril 1999), l'UVS se mobilise maintenant pour permettre la mise en place de projets concrets.

À noter que l'UVS a fondé en 1982 l'Organisme pour les problèmes d'entretien des routes, d'épuration des eaux usées et d'élimination des déchets (ORED) duquel la Ville et le Canton de Genève sont membres. L'ORED est rattaché administrativement à l'UVS et partage ses locaux.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires :** M. Manuel Tornare est membre du comité directeur de l'UVS. Les membres du comité sont élus pour une période de trois ans : la

Question: liste des liens de la Ville avec les associations internationales

prochaine élection aura lieu pendant le prochain Congrès de l'UVS (voir ci-dessous) en septembre 2006.

- **Représentant** : M. Manuel Tornare.

VILLES UNIES CONTRE LA PAUVRETÉ (VUP)

a. Historique et objectifs :

Le 5 mars 2001, les Villes de Bamako (Mali), Lyon (France) et Genève ont lancé, à Lyon, le premier Fonds International de Solidarité des Villes contre la Pauvreté (FISVP) qui a pris le nom de Villes Unies contre la Pauvreté (VUP) en 2004. À l'heure actuelle, une quinzaine de villes sont membres du réseau. L'objectif est de susciter entre des villes partenaires du Nord et du Sud des coopérations partagées respectant les modes de fonctionnement de chacun.

VUP n'a pas vocation à financer des infrastructures mais plutôt à mobiliser de l'assistance technique et des compétences susceptibles d'aider à l'établissement de bons diagnostics et à l'élaboration de programmes de coopération dans la perspective de les présenter à de potentiels bailleurs de fonds.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires** : La Ville de Genève est membre fondateur de VUP. Elle en abrite le secrétariat à la Villa La Concorde. M. Tornare préside le réseau depuis sa création.
- **Représentant** : M. Manuel Tornare.

WORLD MAYORS COUNCIL ON CLIMATE CHANGE (WMCC)

a. Historique et objectifs :

Ce Conseil mondial des maires sur le changement climatique a été initié par le Maire de Kyoto, M. Yorikane Masumoto, en février 2005, au lendemain de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.

Les objectifs de ce Conseil sont de :

- Promouvoir les politiques de protection du climat au niveau local.
- Encourager la coopération des autorités locales.
- Rendre effectifs les mécanismes multilatéraux de protection du climat.

b. Le réseau et la Ville de Genève :

- **Commentaires** : Le 13 juillet 2005, le Conseil administratif informait le Maire de Kyoto de sa décision de participer à ce réseau.
- **Représentant** : M. Patrice Mugny.

Question: la couverture des voies CFF de Saint-Jean manque de jeux

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je voudrais remercier le Conseil administratif de sa réponse exhaustive. Mesdames et Messieurs, j'espère que vous l'avez lue et je vous propose de garder ce document, parce que c'est la vingtaine d'engagements de la Ville de Genève dans les réseaux des villes nationales et internationales. C'est passionnant. Le Conseil administratif fait là un travail que je ne connaissais pas et qui me paraît très important. Je le répète, je vous suggère de garder ce précieux document.

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 octobre 2005 de M. Roman Juon, intitulée: «La couverture des voies CFF de Saint-Jean manque de jeux» (QE-197)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Serait-il envisageable d'équiper ce magnifique espace public de quelques jeux supplémentaires pour enfants, de tables de ping-pong, etc., ainsi que de bancs confortables et de tables de pique-nique pour les promeneurs?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans le cadre des budgets mis à sa disposition, le Service des écoles et institutions pour l'enfance accorde la priorité à l'entretien des jeux existants, un nombre important de ces derniers nécessitant des interventions en vue de leur mise en conformité. Néanmoins, le service a également pour mission de répondre aux besoins des quartiers et de favoriser les aménagements qui peuvent susciter la rencontre et la création de liens sociaux. La possibilité de renforcer les équipements installés sur la couverture des voies CFF sera par conséquent examinée en collaboration avec la Maison de quartier de Saint-Jean et les associations intéressées.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Manuel Tornare

¹ Annoncée, 2635.

- 17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 novembre 2005 de MM. Sylvain Clavel, Roland Crot, M^{me} Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, Jean-Pierre Oetiker, Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz et Frédy Savioz, intitulée: «Restaurant La Potinière» (QE-204)¹.**

TEXTE DE LA QUESTION

Qu'en est-il de la situation actuelle et future du Restaurant La Potinière tant au plan du fermier que de la situation économique en relation avec la Ville de Genève, respectivement la Gérance immobilière municipale?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il convient de préciser que ce fermage fait l'objet d'un contrat de bail à ferme non agricole conclu avec la société La Potinière SA.

A la suite de problèmes de santé, l'actionnaire unique à présent (il y avait trois actionnaires au début) de ladite société a demandé, le 19 septembre 2005, à pouvoir cesser provisoirement l'exploitation pour la période du 15 octobre 2005 au 31 janvier 2006.

De façon quasi simultanée, l'actionnaire a informé la Ville de Genève qu'il souhaitait vendre la société afin de se libérer de l'exploitation de cet établissement.

Conformément au contrat, cette décision ouvre la possibilité pour la Ville de Genève d'utiliser le droit de préemption dont elle dispose pour le cas où l'acquéreur de la société – le nouvel actionnaire – devrait ne pas convenir au bailleur.

Plusieurs professionnels de la restauration se sont intéressés à l'acquisition de cette société afin de pouvoir exploiter l'établissement. La plupart ont pris contact avec l'administration municipale, qui a fourni toutes informations utiles liées au contrat de bail à ferme et aux contraintes fixées par la Ville de Genève quant aux prestations attendues.

En date du 29 novembre 2005, l'actuel actionnaire a fait savoir à la Ville de Genève qu'un contrat de vente de la société La Potinière SA avait été conclu demandant à la Ville de Genève qu'elle se détermine quant à l'exercice de son droit de préemption dans un délai de trente jours.

¹ Annoncée, 3416.

Après avoir rassemblé les renseignements commerciaux habituels et rencontré l'acquéreur afin de prendre connaissance de son concept d'exploitation, et de lui rappeler les obligations contractuelles y relatives, la Ville de Genève a décidé de ne pas exercer son droit précité.

Le nouvel actionnaire unique est devenu propriétaire de la société La Potinière SA à compter du 1^{er} janvier 2006. L'exploitation de cet établissement public sera opérationnelle d'ici à fin février, début mars 2006, avec un concept de prix raisonnable et axé sur les poissons du lac et les produits régionaux.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

18. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Ont été déposés le projet d'arrêté et les motions suivantes:

- PA-62, de MM. *Pierre Maudet, Guy Dossan, Alexis Barbey, Jean-Pierre Oberholzer, Roland Crot, Jacques Mino, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, David Carrillo, Didier Bonny, M^{mes} Alexandra Rys, Marie-France Spielmann, Gisèle Thiévent, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel et Nelly Hartlieb*: «Règlement municipal sur l'attribution et l'exploitation des restaurants et débits de boisson appartenant à la Ville de Genève»;
- M-604, de M^{mes} *Alexandra Rys, Odette Saez*, MM. *Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Robert Pattaroni*: «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familial à la journée»;
- M-605, de MM. *Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz, Roland Crot, Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Didier Bonny, Eric Fourcade, M^{mes} Marie-France Spielmann et Gisèle Thiévent*: «Amendes d'ordre: le citoyen doit être mieux informé»;
- M-606, de MM. *Jacques Mino et Roman Juon*: «Pour un critère «formation d'apprentis»»;
- M-607, de M. *Eric Rossiaud, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, M. Alpha Dramé, M^{me} Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggin*: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente»;

- M-608, de *M. Robert Pattaroni, M^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et M^{me} Odette Saez*: «Resserrement des moyens financiers oblige: le temps est venu de piloter la Ville de Genève et son administration en donnant la priorité aux prestations prioritaires et en affectant les moyens en conséquence».

19. Interpellations.

Néant.

20. Questions écrites.

La présidente. Ont été déposées les questions écrites suivantes:

- QE-218, de *M^{me} Florence Kraft-Babel*: «Qui a enterré le projet de revalorisation de la chapelle du cimetière des Rois?»;
- QE-219, de *M^{me} Florence Kraft-Babel*: «Pourquoi Ferdinand Hodler est-il enterré au cimetière de Saint-Georges plutôt qu’au cimetière des Rois?»;
- QE-220, de *M. Roberto Broggin*: «Lignes cyclables à la place de la Fusserie»;
- QE-221, de *M^{me} Ariane Arlotti*: «Que fait la GIM de ses deux appartements de la rue des Terreaux-du-Temple? Qu’advient-il des victimes d’abus?».

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous revois avec plaisir lundi 20 mars 2006. Je vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5654
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5654
3. Pétitions.	5654
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Fêtes et manifestations dans le parc des Bastions» (P-123 A). Suite du premier débat	5654
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Oui au maintien des attractions foraines sur les quais pour les Fêtes de Genève» (P-138 A)	5662
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la pétition intitulée: «Opposition au projet de réaménagement du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie» (P-144 A).	5672
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Trop c'est trop; la place du Rhône n'est pas la plaine de Plainpalais!» (P-145 A)	5687
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Damien Sidler, Mathias Buschbeck, Gilles Thorel, Sébastien Bertrand, Lionel Ricou, Guillaume Barazzone et M ^{me} Marie-France Spielmann, renvoyée en commission le 5 novembre 2003, intitulée: «Piste cyclable autour de la rade» (M-390 A)	5713
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 novembre 2005 de M. Simon Brandt, intitulée: «Insécurité dans la cour de la rue Saint-Laurent» (QE-205)	5734
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 novembre 2005 de M ^{me} Sandrine Salerno et M. Gérard Deshusses, intitulée: «La Potinière à la fête?» (QE-207)	5735

11. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 3 juin 2003, intitulée: «Pour une augmentation des crédits de la Ville de Genève à la création cinématographique» (M-286) 5737
12. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Marquet et Jean-Pascal Perler, acceptée par le Conseil municipal le 8 avril 2003, intitulée: «Pour la désimperméabilisation des surfaces dotées de revêtements imperméables (asphalte, béton, etc.)» (M-341) 5738
13. Réponse du Conseil administratif à:
 - la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 12 mai 2004, intitulée: «Cinémur: encourageons la projection de films sur des murs adéquats en ville» (M-367);
 - la motion de M^{mes} Sarah Klopmann, Virginie Keller Lopez, Marguerite Contat Hickel, MM. Marc Dalphin, Robin Dumuid et Eric Rossiaud, acceptée par le Conseil municipal le 30 novembre 2005, intitulée: «La culture à la rencontre des citoyen-ne-s» (M-550) 5741
14. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 29 novembre 2005, sur la pétition intitulée: «Détritus et dépôt d'objets sur le trottoir à l'angle des rues du Jura et Tronchin» (P-32) 5743
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 avril 2003 de M. Jacques Mino, intitulée: «Liste des liens de la Ville avec les associations internationales» (QE-100) 5745
16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 12 octobre 2005 de M. Roman Juon, intitulée: «La couverture des voies CFF de Saint-Jean manque de jeux» (QE-197) 5761
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 novembre 2005 de MM. Sylvain Clavel, Roland Crot, M^{me} Nelly Hartlieb, MM. Eric Ischi, Jean-Pierre Oetiker, Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz et Frédy Savioz, intitulée: «Restaurant La Potinière» (QE-204) 5762
18. Propositions des conseillers municipaux 5763

19. Interpellations 5764

20. Questions écrites 5764

La mémorialiste:
Marguerite Conus